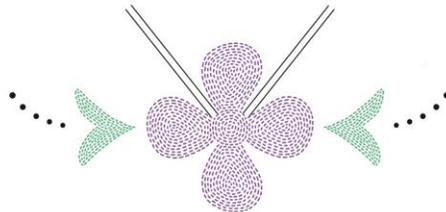


National Inquiry into
Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale
sur les femmes et les filles
autochtones disparues et assassinées

**National Inquiry into Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls
Truth-Gathering Process
Parts 2 & 3 Institutional & Expert/Knowledge-Keeper
“Criminal Justice Oversight and Accountability”
Hilton Hotel, Kent & Palais Rooms
Québec City, Québec**



PUBLIC

Mixed Part 2 & 3 Volume 8

Thursday September 20, 2018

**Panel 4: “Les expériences des peuples autochtones avec le
système de justice pénale / Indigenous Peoples’ Experiences
with the Criminal Justice System”**

Témoign / Witness: Professeure Renée Brassard

INTERNATIONAL REPORTING INC.

41-5450 Canotek Road, Ottawa, Ontario, K1J 9G2

E-mail: info@irri.net – Phone: 613-748-6043 – Fax: 613-748-8246

II

APPEARANCES

Amnesty International Canada	Justin Mohammed (Representative)
Assembly of First Nations	Julie McGregor (Legal Counsel)
Assembly of Manitoba Chiefs	Stacey Soldier (Legal Counsel)
Association of Native Child & Family Service Agencies Ontario (ANCFSAO)	Josephine de Whytell (Legal Counsel), Daniel McCoy (Articling student)
Awo Taan Healing Lodge Society	Darrin Blain (Legal Counsel)
Canadian Association of Chiefs of Police (CACP)	Ashley Smith (Legal Counsel)
Canadian Association of Police Governance/First Nations Police Governance Council	Michelle Brass (Legal Counsel)
Congress of Aboriginal Peoples	Melissa Cernigoy (Representative)
Canadian Association of Police Governance/First Nations Police Governance Council	Michelle Brass (Legal Counsel)
Directeur des poursuites criminelles et pénales (Québec)	Anny Bernier (Legal Counsel)
Eastern Door Indigenous Women's Association	Natalie D. Clifford (Legal Counsel)
Families for Justice	Suzan E. Fraser (Legal Counsel)
Femmes autochtones du Québec	Rainbow Miller (Legal Counsel)

**III
APPEARANCES**

Government of Alberta	Doreen Mueller (Legal Counsel)
Government of Canada	Anne Turley (Legal Counsel) Marie-Eve Robillard (Legal Counsel), Nancy Azzi (Legal Counsel)
Government of British Columbia	Jean Walters (Legal Counsel), J. Alexandra Dutton (Legal Counsel)
Government of Manitoba	Coral Lang (Legal Counsel) Lorraine Prefontaine
Government of New Brunswick	Heather Hobart (Legal Counsel)
Government of Newfoundland and Labrador	Denise Spencer (Legal Counsel)
Government of the Northwest Territories	Karin Taylor (Legal Counsel)
Government of Saskatchewan	Barbara Mysko (Legal Counsel)
Independent First Nations	Josephine de Whytell (Legal Counsel), Daniel McCoy (Articling student)
Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)	Elizabeth Zarpa (Legal Counsel)
Innu Takuaikan Uashat mak Mani- Utenam (ITUM)	Elise Veillette (Legal Counsel)
Institute for the Advancement of Aboriginal Women	Rachelle Venne (Representative) Lisa Weber (Legal counsel)
Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO)	Jessica Barlow (Legal Counsel)
MMIWG Coalition Manitoba	Catherine Dunn (Legal Counsel), Hilda Anderson-Pyrz (Representative)

**IV
APPEARANCES**

Native Women's Association of Northwest Territories	Caroline Wawzonek (Legal Counsel)
Naskapi Nation of Kawawachikamach	Elise Veillette (Legal Counsel)
New Brunswick Aboriginal Peoples Council	Elizabeth Blaney (Representative)
NunatuKavut Community Council	Roy Stewart (Legal Counsel)
Pauktuutit Inuit Women of Canada, Saturviit Inuit Women's Association, AnânuKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association, Ottawa Inuit Children's Centre and Manitoba Inuit Association, as a collective single party	Beth Symes (Legal Counsel) Samantha Michaels (Representative - Pauktuutit)
Quebec Native Women / Femmes autochtones du Québec	Rainbow Miller (Legal Counsel)
Regroupement Mamit Innuat	Elise Veillette (Legal Counsel)
Saskatchewan Association of Chiefs of Police	Katrina Swan (Legal Counsel)
Treaty Alliance Northern Ontario - Nishnawbe Aski Nation/Grand Council Treaty #3	Krystyn Ordyniec (Legal Counsel), Julian Falconer (Legal Counsel)
Vancouver Sex Workers' Rights Collective	Carly Teillet (Legal Counsel)
Winnipeg Police Service	Sheri Bell (Representative), Kimberly D. Carswell (Legal Counsel)

TABLE OF CONTENTS

Truth-Gathering Process Mixed Part 2 & 3 Volume 8

Institutional & Expert / Knowledge-Keeper Hearings: "Criminal Justice Oversight and Accountability"

Panel 4: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"

Témoign / Witness: Professeure Renée Brassard

Chair (In-chief examination): Bernard Jacob, Commission Counsel

Chair (Re-examination): Christa Big Counsel, Commission Counsel

Second Chair: Shelby Thomas, Commission Counsel

Heard by Chief Commissioner Marion Buller & Commissioners Michèle Audette, Brian Eyolfson & Qajaq Robinson

Grandmothers, Elders & Knowledge-keepers: Pamela Fillier (National Family Advisory Circle - NFAC), Pénélope Guay, Kathy Louis, Melanie Morrison (NFAC), Darlene Osborne (NFAC), Roland Sioui, Leslie Spillett, Evelyne St. Onge, Rebecca Veevee, Laureen "Blu" Waters, Bernie Williams

Clerks: Bryana Bouchir & Gladys Wraight

Registrar: Bryan Zandberg

VI
TABLE OF CONTENTS

	PAGE
Opening Remarks	1
<u>Panel 4: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u>	
IN-CHIEF EXAMINATION OF PANEL 4 BY COMMISSION COUNSEL	
In-Chief Examination by MR. BERNARD JACOB	6
CROSS-EXAMINATIONS OF PANEL 4 BY PARTIES WITH STANDING	
Cross-Examination by MS. KRISTYN ORDYNIEC	98
Cross-Examination by MS. CATHERINE DUNN	106
Cross-Examination by MS. JULIE MCGREGOR	112
Cross-Examination by MR. ROY STEWART	120
Cross-Examination by MS. JESSICA BARLOW	128
Cross-Examination by MS. ELIZABETH ZARPA	132
Cross-Examination by MS. STACEY SOLDIER	141
Cross-Examination by MS. CAROLINE WAWZONEK	146
Cross-Examination by MS. JOSEPHINE DE WHYTELL	153
Cross-Examination by MR. DARRIN BLAIN	161
Cross-Examination by MS. JOSEPHINE DE WHYTELL	166
Cross-Examination by MS. CARLY TEILLET	170
Cross-Examination by MS. ELIZABETH BLANEY	177
Cross-Examination by MS. RAINBOW MILLER	179
Cross-Examination by MS. NATALIE CLIFFORD	189
Cross-Examination by MS. BETH SYMES	196
Cross-Examination by MS. SUZAN FRASER	205
RE-EXAMINATION OF PANEL 4 BY COMMISSION COUNSEL	
Re-Examination by MS. CHRISTA BIG CANOE	213
QUESTIONS OF PANEL 4 BY THE COMMISSIONERS	
Questions by COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON	220
Questions by COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON	227
Questions by COMMISSIONER MICHÈLE AUDETTE	228
Questions by CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER	246
Closing Ceremony	249

VII
LIST OF EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE
<u>Panel 4: "Les experiences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u>		
Witnesses: Renée Brassard		
Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)		
35	CV de Renée Brassard (17 pages)	6
36	Powerpoint de Renée Brassard a) "Aboriginal Women and the Criminal Justice System" version anglaise (19 slides) b) « Les femmes autochtones et le système de justice pénale » French version (19 diapositives)	84
37	« L'expérience de l'enfermement carcéral des femmes autochtones au Quebec » Renée Brassard, <i>Revue femmes et droit/Canadian Journal of Women and the Law</i> , Volume 17 (pp. 311-340)	86
38	"Diversity of Roles Played by Aboriginal Men in Domestic Violence in Quebec," Ellington, Brassard & Montminy, <i>International Journal of Men's Health</i> , Vol. 14, No. 3, Fall 2015, (pp. 287-300)	86
39	« Pour une meilleure compréhension des particularités de la violence familiale vécue par les femmes autochtones au Canada » Montminy, Brassard, Jaccoud, Harper, Bousquet & Leroux, <i>Nouvelles pratiques sociales</i> , Volume 23, numéro 1, automne 2010 (pp. 53-66)	87
40	"Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic Violence Against Aboriginal Women Living in Remote Communities in the Province of Quebec," Brassard, Montminy, Bergeron & Sosa-Sanchez, <i>Aboriginal Policy Studies</i> Vol. 4, no. 1, 2015 (pp. 3-23)	88

VIII
LIST OF EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE
<u>Panel 4: "Les expériences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u>		
<u>Witnesses: Renée Brassard</u>		
<u>Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)</u>		
41	"Painting the Prison 'Red': Constructing and Experiencing Aboriginal Identities in Prison," Martel & Brassard, <i>British Journal of Social Work</i> (2006) advance access copy published October 31, 2006 (pp. 1-22)	88
42	« Profil correctionnel 2007-2008 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels » Direction de la recherche des Services correctionnels, Québec, Services correctionnels, Ministère de la Sécurité publique, 2008, auteur(e)s : Renée Brassard, Lise Giroux, Dave Lamoth-Gagnon (123 pages) 17	89
43	« Profil des Autochtones confiés aux services correctionnels en 2015-2016 » Direction générale des services correctionnels, Québec, Ministère de la Sécurité publique, 2018, auteur : Bernard Chéné (68 pages)	89
44	« Analyse de l'expérience de la violence conjugale et familiale d'hommes autochtones au Québec » Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, auteures : Renée Brassard, Myriam Spielvogel & Lyse Montminy, March 2017 (163 pages)	90
45	« La violence conjugale/familiale et les femmes autochtones : un état des lieux et des interventions » chercheuses principales : Lyse Montminy et Renée Brassard, mai 2017 (151 pages)20	90

IX
LIST OF EXHIBITS

NO.	DESCRIPTION	PAGE
<u>Panel 4: "Les expériences des peuples autochtones avec le système de justice pénale / Indigenous Peoples' Experiences with the Criminal Justice System"</u>		
<u>Witnesses: Renée Brassard</u>		
<u>Counsel: Bernard Jacob (Commission Counsel)</u>		
46	« Savoirs criminologiques et autochtonie » Mylène Jacquod et Renée Brassard, <i>Médecine et Hygiène</i> « Déviance et Société », 2008/4 Vol. 32 (pp. 395-409)	91
47	« Sortir la violence de sa vie, sans sortir de l'autochtonie : l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes autochtones en milieu urbain » Catherine Flynn, Geneviève Lessard, Lyse Montmony et Renée Brassard, <i>alterstice : Revue Internationale de la Recherche Interculturelle</i> , Vol. 3 no. 2, 2013 (pp. 38-50)	91
48	Thèse de doctorat de Renée Brassard « L'expérience et les effets de l'enfermement carcéral des femmes autochtones au Québec » février 2005 (258 pages)	92
49	« When Two Worlds Collide: Aboriginal Risk Management in Canadian Corrections » Joane Martel, Renée Brassard et Mylène Jaccoud, <i>The British Journal of Criminology</i> Vol. 51, 2011 (pp. 235-255)	93

1 --- The hearing starts on Thursday, September 20, 2018 at 8:05

2 **MS. NADINE GROS-LOUIS:** Bonjour. Good
3 morning.

4 Donc, on est... on va débiter la journée 4
5 des audiences sur le système de justice pénale.
6 Aujourd'hui, le thème est... excusez-moi: « Les expériences
7 des peuples autochtones avec le système de justice pénale.
8 On aura comme témoin le professeur Renée Brassard de
9 l'Université Laval.

10 So, today, on Day Four, we will proceed
11 with Panel 4 on Indigenous people's experiences with the
12 criminal justice system, and Professor Renée Brassard as
13 the witness. But, before going on with the procedures,
14 we'll ask our elders to open the meeting with a prayer and
15 lighting of the qulliq.

16 Alors, je vais inviter maintenant
17 Mme Pénélope Guay à vous offrir quelques mots pour ouvrir
18 la rencontre aujourd'hui. Ça sera suivi d'un chant et
19 ensuite on procèdera à l'allumage du qulliq.

20 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** Bon matin.

21 On est à notre quatrième journée. Merci la
22 communauté de Wendake pour nous accueillir sur leur
23 territoire jamais cédé.

24 Il y a des matins comme ça que c'est
25 extraordinaire. Y'a des matins comme ça qu'on des messages

1 nouveaux pour nous dire que nos ancêtres sont là, pour
2 nous dire que nos guides, nos anges, le monde des esprits,
3 les personnes qui sont parties, alors à matin on leur
4 demande d'être ici avec nous parce qu'on a besoin de
5 support, on a besoin d'amour, on a besoin de... que des
6 personnes nous content, nous content des choses qui vont
7 peut-être nous déranger, vont peut-être nous bousculer.

8 Alors, je suis très honorée aussi d'avoir
9 des gens dans la salle, des personnes qui viennent de
10 l'extérieur qui sont ici aussi. Je leur dis bienvenue.

11 On va faire un chant pour nous ancrer,
12 pour...

13 C'est correct, des fois on a de la peine
14 comme ça, mais c'est... c'est...

15 Je remercie Jonie (phon.) parce que je sais
16 que ça prend beaucoup de courage pour venir ici à matin
17 chanter. On va se mettre tous à côté d'elle.

18 (MUSICAL PRESENTATION)

19 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** C'est pour dire un
20 chant pour remercier le Créateur. Un chant pour remercier
21 le créateur, le créateur d'être là avec nous. Merci.

22 Alors passez une belle journée remplie
23 d'amour, de respect, d'honnêteté. Je vous remercie
24 beaucoup.

25 **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Merci. Tiawenhk,

1 Pénélope et Ginny pour cette belle ouverture.

2 Now I would like to invite Elder Rebecca
3 Veevee to light up the qulliq.

4 **ELDER REBECCA VEEVEE:** Good morning.
5 (Speaking in Inuktitut)

6 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** We gather
7 again, and again I light the qulliq, because without the
8 fire, without the light, without the heat we have nothing.
9 And this -- I do this -- I think about and we must think
10 about those who are homeless and living on the streets and
11 long for the heat and the light and we must think about
12 them and never forget them as well.

13 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in
14 Inuktitut)

15 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Winter is
16 coming, it's on its way and we will have to deal with the
17 cold and we will all be feeling -- feeling and -- feeling
18 the cold and we have to prepare for that.

19 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in
20 Inuktitut)

21 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I want to
22 acknowledge those that are here with me who've come to be
23 a part of this, those my fellow Inuit. And I am happy to
24 be here, grateful to be here, grateful to be amongst you,
25 and I continue to ask for and seek that we live in harmony

1 together, care for each other, lift each other, lift each
2 other up.

3 **ELDER REBECCA VEEVEE:** (Speaking in
4 Inuktitut)

5 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Every day we
6 do suffer loss, but we must remain strong and persevere
7 and I'm grateful for this. Thank you.

8 **ELDER REBECCA VEEVEE:** That's it, that's
9 all.

10 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** That's it,
11 that's all.

12 **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Nakurmiic. Alors
13 voilà, c'est tout.

14 Avant de prendre la pause pour débiter les
15 procédures à 8h30 avec le quatrième panel et le Professeur
16 Renée Brassard, j'aimerais encore prendre quelques
17 secondes pour remercier les gens qui se joignent à nous
18 ici dans la salle. Alors, vous pouvez passer le mot
19 également que les audiences sont ouvertes au public, donc
20 joignez-nous... vous à nous pour entendre cet échange de
21 discussions, cette connaissance qui est amenée ici au
22 Commissaire. Également, vous pouvez passer le mot à vos
23 amis, vos connaissances que les audiences sont diffusées
24 en direct soit sur le Facebook, sur CPAC. Vous pouvez
25 vous rendre sur le site Web de l'enquête nationale

1 également, vous trouverez toute l'information. Alors je
2 vous remercie et on va prendre une pause, de retour à 8h30
3 dans environ 10 minutes je crois... cinq minutes, je
4 m'excuse. Merci beaucoup, Maître Jacob. Donc de retour
5 dans cinq minutes, 8h30 pour le panel 4.

6 So thanks everyone, we'll reconvene at 8:30
7 for Panel 4 with Professeur Renée Brassard. And as I was
8 saying, thank you so much for the public that joined us
9 and you can also share with your friends that the hearings
10 are live streamed on Facebook, CPAC and go visit our
11 website for more information. Thank you.

12 --- Upon recessing at 8:25

13 --- Upon resuming at 8:38

14 **Me BERNARD JACOB:** Alors quand vous êtes
15 prête, Madame la commissaire en chef et monsieur et
16 mesdames les commissaires, je suis prêt à débiter avec mon
17 prochain témoin qui est Madame la professeur Renée
18 Brassard.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Welcome.
20 Would the witness like to be sworn, affirmed or make a
21 solemn promise?

22 **M. BERNARD JACOB:** Solemnly affirmed.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24 **M. BRYAN ZANDBERG:** Alors, bonjour
25 Professeur Brassard. Affirmez-vous solennellement de dire

1 la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je le jure.

3 **--- RENÉE BRASSARD, Sous affirmation solennelle**

4 **M. BRYAN ZANDBERG:** Merci.

5 **--- INTERROGATOIRE-EN-CHEF PAR Me BERNARD JACOB:**

6 **Me BERNARD JACOB:** Alors pour débiter je
7 prendrais l'exhibit A de notre cahier et l'exhibit O du
8 cahier d'aujourd'hui. L'exhibit A étant le curriculum
9 vitae de Madame Brassard, et l'exhibit O étant le
10 PowerPoint de... préparé par Madame Brassard. Si c'est
11 possible, le technique... peut-être pas tout de suite mais
12 éventuellement mettre le PowerPoint, j'apprécierais.

13 Alors avec la permission on pourrait si
14 vous voulez bien, Madame la commissaire en chef, coter
15 tout de suite le curriculum... non? Not yet.

16 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Yes,
17 exactly. Thank you.

18 **Me BERNARD JACOB:** O.k.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**

20 Professor Brassard's CV will be Exhibit 35.

21 **--- Exhibit 35:**

22 CV of Professor Renée Brassard (17 pages)

23 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Alors, Madame
24 Brassard, quelle est votre occupation?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis professeur

1 titulaire à l'École de travail social et criminologie à
2 l'Université Laval.

3 **Me BERNARD JACOB:** Pouvez-vous parler un
4 petit peu plus fort...

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **Me BERNARD JACOB:** ...ou vous rapprocher du
7 micro, s'il vous plaît.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, oui, d'accord.

9 **Me BERNARD JACOB:** C'est un chant blanc.
10 Donc, vous êtes professeur en criminologie
11 à l'Université Laval, dans quel département?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** À l'École de travail
13 social et de criminologie.

14 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce que vous occupez
15 d'autres fonctions dans cette école?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je suis
17 directrice en fait de cette même école depuis le mois de
18 juin 2018.

19 **Me BERNARD JACOB:** Qu'est-ce qui vous..
20 votre statut d'emploi à l'Université Laval?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis professeur
22 titulaire.

23 **Me BERNARD JACOB:** Par rapport à... qu'est-ce
24 que ça veut dire « professeur titulaire » pour les gens
25 qui...

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben en fait, vous le
2 savez la carrière de... professorale comprend différents
3 grades, donc une fois qu'on a complété notre... nos études
4 doctorales on entre à l'Académie sous le titre de
5 professeur adjoint pendant les deux premières années,
6 après on est en renouvellement de contrat, donc après cinq
7 ans on a le rang de professeur agrégé et quatre ans...
8 minimum quatre ans après l'agrégation on peut postuler
9 pour le poste de... le grade de titulariat. ... Donc j'ai
10 obtenu le grade de titulariat en juin 2015.

11 Me BERNARD JACOB : Et vous êtes docteure en
12 criminologie. Qu'est-ce que la criminologie?

13 DRE RENÉE BRASSARD : En fait, la
14 criminologie est une discipline professionnelle. Donc
15 c'est une discipline qui forme des praticiens, qui évolue
16 au niveau, en fait, de l'analyse du phénomène de la
17 délinquance, de la criminalité et de la déviance.

18 La criminologie se divise en deux
19 paradigmes, ou deux grandes famille d'études. Donc une
20 première famille qui produit, si on veut, des études qui
21 touchent notamment le passage à l'acte, donc les causes
22 des comportements criminels, l'analyse des facteurs
23 délinquantiels et des facteurs de risques, notamment en
24 matière de récidives délinquantielles.

25 Et l'autre famille, que l'on appelle la

1 famille de la réaction sociale, donc c'est une
2 criminologie davantage critique. Donc qui met, qui
3 s'intéresse davantage aux processus de criminalisation de
4 certaines populations fragilisées, donc dans le but de
5 faire émerger les enjeux entourant le contrôle social des
6 populations.

7 Donc voilà, les réponses sociales de nature
8 judiciaire et pénale que l'on adresse à certains
9 phénomènes sociaux, tel que la pauvreté, les conditions de
10 sous-développement, le chômage, et tout ça, voilà.

11 Me BERNARD JACOB : Vous avez un doctorat en
12 criminologie. Sur quoi portait votre thèse doctorale?

13 DRE RENÉE BRASSAD : Sur l'analyse des
14 trajectoires socio-carcérales des femmes autochtones au
15 Québec.

16 Me BERNARD JACOB : L'analyse carcérale des
17 femmes...

18 DRE RENÉE BRASSARD : En fait, c'est les
19 trajectoires carcérales.

20 Me BERNARD JABOC : OK.

21 DRE RENÉE BRASSARD : Mais j'ai dit socio-
22 carcérale parce que je suivais, en fait, l'objet de ma
23 thèse doctorale consistait à suivre des femmes depuis
24 leurs naissances, en fait, de reconstruire la vie de ces
25 femmes-là à l'intérieur de, entre cinq à sept rencontres

1 d'une durée de deux heures chacune. Donc j'ai passé plus
2 ou moins une quinzaine d'heures avec chacune des
3 répondantes.

4 Rencontres au sein desquels nous avons
5 reconstitué l'histoire, les évènements marquant de la vie
6 de ces femmes-là. Et l'idée, les questions sous-jacentes
7 à cette thèse consistaient essentiellement à déterminer
8 comment on en arrive, en tant que femme autochtone, à
9 entrer en contact avec l'appareil de justice pénale, dans
10 quelles conditions de vie cette entrée se fait-elle.

11 Comment est vécu, la deuxième question,
12 comment est vécu l'expérience carcérale à titre de femme
13 autochtone, quelles sont les possibilités, comment on
14 utilise le temps carcéral. Et finalement, le rôle et les
15 effets perçus de l'incarcération à la sortie de la
16 détention.

17 Donc parfois, les parties de la vie post-
18 carcérale constituaient des pré-carcérales, dans le cas de
19 femmes très institutionnalisées.

20 Donc, j'ai mis en lumière les trajectoires
21 socio-carcérales des femmes autochtones pour essayer de
22 comprendre essentiellement dans quelles mesures
23 l'incarcération que l'on, dont une des finalités constitue
24 le redressement et la transformation et la réinsertion
25 sociale des populations, participe de l'exclusion et de la

1 marginalisation des femmes autochtones au Québec.

2 Me BERNARD JACOB : Et votre maîtrise
3 portait sur quoi, Madame Brassard?

4 DRE RENÉE BRASSARD : Ma maîtrise portait
5 sur les expériences de victimisations criminelles chez les
6 personnes itinérantes à Montréal.

7 Me BERNARD JACOB : Qui a aussi un lien,
8 c'est comme...

9 DES RENÉE BRASSARD : Bien, en fait, le fil
10 conducteur de mes études doctorales et de mes intérêts de
11 recherche, est celui de mieux saisir les mécanismes à
12 l'œuvre des populations qui vivent dans des situations
13 d'exclusion ou de mises en marge.

14 Me BERNARD JACOB : Et qu'est-ce qui vous a
15 amené à vous intéresser particulièrement à la situation
16 des femmes autochtones?

17 DRE RENÉE BRASSARD : Un concours de
18 circonstances. En fait, c'est une population qui un jour
19 j'ai pris acte du fait qu'il s'agissait d'un groupe
20 particulièrement vulnérable et marginalisé, au Canada.

21 Et ça fera sans doute un peu anecdotique,
22 mais j'ai remporté le prix du meilleur mémoire de maîtrise
23 au sein de mon école, et puis, bien, il y avait une
24 cérémonie pour me féliciter.

25 Et sur place, il y avait une femme qui

1 s'appelle Mylène Jaccoud, qui travaillait la question du
2 rapport qu'entretiennent les Inuits au Nunavik. Elle avait
3 fait sa thèse sur justice blanche au Nunavik, à Povonituk
4 (phon.).

5 Alors, elle est venue me voir et me dire :
6 « Écoute, vraiment est-ce que tu as envie de travailler
7 avec moi sur la marginalisation des femmes autochtones en
8 milieu urbain? » Donc, c'était une recherche plus de
9 nature sociologique, en fait, qui portait sur le processus
10 de migration urbaine des femmes autochtones en situation
11 de violence conjugale et familiale.

12 Alors, j'ai dit : « Mais écoutez, moi, je
13 viens de Québec, et puis tout ce que je connais des
14 autochtones, c'est le village Huron, et puis, ben, depuis
15 tout petite, je vais au Festival du Cuir. Mais sinon, je
16 ne connais pas grand-chose d'autres. »

17 Alors, elle m'a dit : « Mais tu vas
18 apprendre des choses. Des fois, tu sais— elle a dit— la
19 meilleure position à avoir dans la vie, c'est celle de
20 tout ignorer. »

21 Alors, ça m'a fait d'abord réfléchir. J'ai
22 dit : « Ben... si vous pensez que c'est possible. »

23 Alors j'ai... débuté un travail de
24 coordonnatrice de recherche pour elle, et puis je suis
25 littéralement tomber en amour avec la culture autochtone.

1 Et évidemment, je trouvais, c'est les recherches de Madame
2 Jaccoud un petit peu trop sociologique, alors j'avais
3 vraiment la criminologie dans l'âme.

4 Alors, je lui ai dit : « Mais j'accepte de
5 faire ma thèse de doctorat avec vous à condition que je
6 puisse transformer l'objet de recherche directement au
7 niveau de l'analyse du rapport qu'entretiennent les
8 autochtones avec l'appareil de justice pénale. »

9 Alors, de concert, on a décidé, elle
10 encadrerait les travaux doctoraux que j'ai menés. Et puis
11 depuis, bien, j'ai jamais cessé, parce que j'ai beaucoup,
12 beaucoup à apprendre, en fait, voilà.

13 Me BERNARD JACOB : Est-ce que ça existe une
14 chaire de recherche en criminologie sur la question
15 autochtone au Québec?

16 DRE RENÉE BRASSARD : Non, pas à ma
17 connaissance. Il y a des chaires de criminologie sur le
18 développement durable, sur les conditions nordiques, mais
19 en fait, c'est un projet que j'aimerais mener
20 éventuellement, voilà.

21 Je pense que le Canada est prêt à avoir un
22 observatoire de la justice pénale et des autochtones, pour
23 voir à tout de moins pour pouvoir suivre les tendances qui
24 se dessinent, pouvoir agir en amont des phénomènes.

25 Vous savez, au Québec, on va en parler

1 aujourd'hui, mais je pense sincèrement que le Québec a
2 une, a la chance, je sais pas si c'est une chance, à tout
3 de moins, on va relativiser le terme certainement
4 aujourd'hui. Mais a une occasion d'emprisonner,
5 d'incarcérer moins les autochtones dans l'ouest.

6 On va examiner quels sont les principaux
7 facteurs à l'œuvre qui peuvent permettre qu'un même
8 système de justice pénale et un même code criminel
9 appliqué à l'ensemble du territoire canadien, bien, voilà,
10 fait en sorte que pourquoi au Québec on a moins de
11 surreprésentation qu'ailleurs dans les autres provinces,
12 notamment dans les prairies ou dans l'ouest.

13 Donc, voilà, on va examiner ces questions-
14 là aujourd'hui, qui vont pouvoir nous éclairer à ce
15 niveau.

16 Me BERNARD JACOB : Mais un tel observatoire
17 ou une telle chaire de recherches pancanadiennes, en
18 feriez-vous une recommandation à la Commission?

19 DRE RENÉE BRASSARD : Absolument.
20 Absolument. Vous savez, au Québec, on est que deux
21 criminologues, donc il y a beaucoup de gens en droits.
22 D'ailleurs, l'ensemble, presque l'ensemble des Commissions
23 d'enquêtes qui concernent les... autochtones passent par
24 le droit, donc il y a quelque chose derrière le droit qui
25 se cache (rires). On voit très bien le rôle du droit.

1 Voilà, c'est une question pas seulement
2 politique, mais de droit, aussi. Donc, ça serait
3 intéressant de laisser pénétrer d'autres disciplines,
4 peut-être, dans le discours et de participer dans un autre
5 angle d'approche ces phénomènes-là. On aurait peut-être
6 des réponses ou des recommandations de nature
7 différenciée.

8 Me BERNARD JACOB : C'est quoi la définition
9 que vous m'aviez donné du terme « avocat » pour certaines
10 communautés? « Celui qui... »

11 DRE RENÉE BRASSARD : Je ne sais pas, c'est
12 pas moi qui vous a dit ça.

13 Me BERNARD JACOB : On en reparlera.

14 DRE RENÉE BRASSARD : OK. Oh, celui qui
15 parle sans cesse.

16 Me BERNARD JACOB : (rires) Je l'ai
17 magasiné, celle-là. Alors, si vous me permettez, on va
18 passer à la présentation Powerpoint de Docteure Brassard,
19 qui s'intitule : « Les femmes autochtones et le système de
20 justice pénale. » Vous faites cette présentation-là dans
21 le contexte de l'enquête nationale sur les femmes et les
22 filles autochtones disparues et assassinées.

23 Expliquez-moi le lien entre la présente
24 Commission et le parcours des femmes autochtones et le
25 système de justice pénale.

1 Pourquoi avoir choisi ce lien-là?

2 C'est quoi le lien que vous faites avec les
3 travaux des commissaires, aujourd'hui?

4 DRE RENÉE BRASSARD : En fait, c'est une
5 excellente question, parce que ça été ma première
6 réaction. Dans quelles mesures je peux contribuer, à
7 partir de mes travaux, à la tenue d'une telle commission?

8 En fait, j'y réponds tout de suite à partir
9 du premier acétate. Pour moi, les politiques
10 colonialistes...

11 Me BERNARD JACOB : Premier acétate, s'il
12 vous plait.

13 DRE RENÉE BRASSARD : Mais aussi les
14 conditions-- en fait, deuxième acétate-- et les conditions
15 de vie actuelles de plusieurs collectivités autochtones
16 font la démonstration, font état de nombreux effets des
17 politiques d'assimilation et des politiques colonialistes
18 et parmi ces effets, ben on trouve des traumatismes
19 intergénérationnels provoqués notamment par les
20 pensionnats. Je referai pas l'histoire ici.

21 On a certaines communautés qui, quand on
22 regarde les taux de pauvreté, ben voilà, sur-classe.
23 Quand on regarde le surpeuplement des logements, le manque
24 de service sociaux préventifs accessibles, le manque de
25 services spécialisés, la discrimination systémique, tout

1 ça on reconnaît que c'est un ensemble de phénomènes
2 sociaux qui puise ses sources dans l'histoire colonialiste
3 et assimilatrice du Canada.

4 Et je pense que l'assassinat ou la
5 disparition des femmes constitue un des chemins
6 d'aboutissement de telles conditions de vie. Quand on a
7 la chance d'y échapper, probablement qu'une des réponses
8 sociales que l'on adresse le plus souvent quand on n'est
9 pas assassinée ou disparue comme femme autochtone c'est
10 l'incarcération.

11 Donc c'est en ce sens-là que la
12 surincarcération des Autochtones est directement liée aux
13 conditions de vie actuelles de plusieurs personnes
14 d'origine autochtone au Canada.

15 **Me BERNARD JACOB:** Je comprends. On va
16 revenir sur l'acétate précédente, si vous me le permettez.

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

18 **Me BERNARD JACOB:** Ce sont vos intérêts de
19 recherche. Pouvez-vous expliquer un peu votre trajectoire
20 en commençant du début?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, voilà. En fait,
22 l'idée de poser ça c'était pas nécessairement de mettre en
23 lumière ou de faire un « exposure » sur mes qualités de
24 recherches mais plutôt vous montrer un peu la logique à
25 partir de laquelle j'ai choisi de présenter les faits

1 saillants que je vais mettre en lumière dans le cadre de
2 mon témoignage aujourd'hui.

3 Donc évidemment je vais puiser les faits
4 saillants de mon étude sur les trajectoires socio-
5 carcérales des femmes autochtones. Et suivant ma thèse de
6 doctorat, c'est un peu comme ma petite histoire, comment
7 se fait-il que je tourne à droite, que je tourne à gauche,
8 que je vais emprunter telle, telle thématique plutôt
9 qu'une autre.

10 Donc suivant mon étude sur les trajectoires
11 carcérales des femmes autochtones, évidemment ce qui m'est
12 venu en tête c'est d'aller explorer qu'en est-il pour les
13 hommes autochtones. Donc j'ai fait la même chose de ce
14 côté-là et ça m'a permis de me rendre compte que y avait
15 au début des années 2000 tout un déploiement de programmes
16 correctionnels. Donc y avait une série de mesures et de
17 services correctionnels qui était proposée en guise de
18 changement, qui constituait une voie de changement pour
19 répondre au problème de la surincarcération des
20 Autochtones au Canada.

21 Alors, j'ai dit ah, mais c'est génial. Je
22 vais aller essayer de fouiller un peu cette question de la
23 naissance... vous savez, depuis les années 2000, la
24 naissance des huit pavillons de ressourcement autochtone,
25 donc ces établissements carcéraux pour les détenus des

1 pénitenciers à sécurité minimale et médium.

2 Donc ça m'a permis aussi d'explorer toute
3 la logique de la spiritualité autochtone et en fait la
4 spiritualité autochtone comme ingrédient et je suis
5 arrivée à un moment vraiment charnière de l'histoire parce
6 que vous savez, quand on s'intéresse à l'histoire, à
7 l'intégration, comment est rentrée ou pénétrée la
8 spiritualité autochtone au sein des établissements
9 carcéraux, on se rend vite compte que d'abord la
10 spiritualité autochtone était dans les premières années
11 perçue comme des activités culturelles.

12 Donc ç'a été sur un pluralisme culturel
13 d'abord au Canada que la spiritualité est entrée dans les
14 établissements carcéraux.

15 Au fil de l'évolution des politiques
16 pénales et de la Charte des droits et des libertés, 1982
17 aussi la *Loi constitutionnelle*, ces programmes de
18 spiritualité-là deviennent un pluralisme... s'intègrent en
19 fait dans un pluralisme religieux. Donc on est passé
20 d'une petite activité culturelle à deux, trois heures par
21 semaine, à la pratique d'une religion que l'on appelait la
22 spiritualité autochtone, donc de plus en plus de place à
23 la spiritualité au sein des activités quotidiennes de
24 l'univers carcéral.

25 Jusqu'au début des années 2000 où la

1 spiritualité est devenue en raison des modifications
2 notamment des directives correctionnelles et de la *Loi sur*
3 *les services correctionnels* et la mise en liberté sous
4 condition, la spiritualité est passée d'un ingrédient
5 culturel, du pluralisme de la pratique religieuse à un
6 ingrédient thérapeutique.

7 Donc de plus en plus, l'histoire de la
8 spiritualité s'en est une de reconnaissance comme
9 ingrédient thérapeutique. Donc où on en est à ce jour,
10 évidemment on en est à des modèles un peu hybrides, donc
11 on met ensemble des ingrédients thérapeutiques blancs avec
12 la spiritualité autochtone et on essaie de former des...
13 de forger des programmes hybrides de thérapie pour les
14 détenus autochtones.

15 Donc on a assisté au cours des 15 dernières
16 années à la multiplication de ces programmes
17 correctionnels qui s'adressent spécifiquement aux
18 Autochtones. Donc quand on entre à l'intérieur des murs
19 suivant un certain nombre de passages, voilà, ben on peut
20 décider de prendre la trajectoire de la spiritualité ou le
21 chemin rouge à l'intérieur de l'établissement carcéral.

22 Mais un moment donné, je suis à Waseskun et
23 puis tout ça prend des choses d'allure très quotidienne.
24 Je suis dans un cadre de porte et je discute avec un
25 détenu qui y séjourne.

1 Et puis après peut-être une demi-heure, je
2 vois que dans son cou il a plein de... il a plein de
3 balafres. En fait, il a un peu le cou comme un manche de
4 guitare, plein de cicatrices, et puis je lui dis, « Mais
5 qu'est-ce que t'as dans le cou? Est-ce que t'as eu un
6 accident et tout ça? » Il me dit, « Non, non. Tu sais,
7 moi je suis ici parce que... ben en fait, moi puis mon
8 épouse on a un grave problème de surconsommation de PCP et
9 quand on consomme, ben ma femme joue du couteau. Des fois
10 c'est moi, des fois c'est elle, voilà, et puis... ».

11 Fait que je l'ai regardé pis j'ai dit,
12 « Mais c'est toi qui est ici. » « Ouais, mais t'sais, on
13 a six enfants. T'sais, chus pas pour envoyer ma femme
14 faire de la prison quand même. »

15 Alors c'est quelque chose j'ai été... j'ai
16 été mise en rapport avec une des nombreuses formes de
17 masculinité. J'ai dit, « Wow, très intéressant ». Y a
18 quelque chose qui se cache derrière l'incarcération des
19 Autochtones qui touche essentiellement en tout cas une
20 bonne partie de la vie de ces gens-là et c'est la
21 problématique de la violence familiale et conjugale.

22 Alors voilà, j'ai exploré pendant les 10
23 dernières années la problématique de la violence conjugale
24 en contexte autochtone. D'abord c'était une première
25 étude où certains partenaires autochtones m'avaient confié

1 le mandat d'examiner, de faire un état des lieux et des
2 interventions entourant la violence envers les femmes
3 autochtones.

4 Et j'ai pas compris vraiment pourquoi
5 certaines organisations autochtones me mandataient d'aller
6 voir la violence envers les femmes autochtones parce que
7 toute ma vie et mes rencontres avec les Autochtones m'ont
8 toujours conduite à envisager la violence conjugale de
9 manière multidirectionnelle.

10 D'ailleurs, pendant... à de nombreuses
11 reprises, on m'a demandé parle pas de violence conjugale.
12 En contexte autochtone, on parle de violence familiale.
13 Alors au début, ben pourquoi vous dites ça? Mais parce
14 que c'est pas juste la violence envers les femmes, parfois
15 c'est la violence envers les hommes. C'est la violence
16 envers les aînés. C'est la violence envers... tout le
17 monde est concerné ici.

18 Donc ç'a m'a amené à changer aussi ma
19 terminologie si je voulais mieux rendre compte de la
20 réalité des gens auxquels je m'intéressais. Donc
21 évidemment, mon passage au niveau de la violence conjugale
22 chez les femmes... envers les femmes autochtones, ben m'a
23 conduit assez rapidement à imaginer.

24 Mais je me suis dit, « Mais la voix des
25 hommes, qui va écouter la voix des hommes autochtones? »

1 parce qu'ils sont des... ils constituent pour moi des
2 acteurs qui participent au développement des événements.
3 Oui, ils sont plus souvent incarcérés et est-ce qu'on a
4 affaire à un modèle vraiment classique ou traditionnel ou,
5 bon, les hommes se lèvent et puis sans aucune raison
6 frappent leur épouse? Comment les dynamiques de violence
7 conjugale s'installent et tout ça?

8 Donc je suis allée voir 39 hommes
9 autochtones du Québec pour essayer d'aller voir comment
10 ils percevaient... et c'est voulu. En fait, si vous
11 examinez le titre de ma recherche, l'avant-dernière, 2014-
12 2017, le titre de ma recherche je l'ai intitulé
13 « Expérience de violence familiale et conjugale vécue par
14 les hommes autochtones ».

15 Les quelques premières fois où j'ai dit le
16 titre de ma recherche, les gens me reprenaient pis
17 disaient, « Ouais, mais quand tu parles d'expérience de
18 violence, c'est-tu comme agresseur ou... » mais j'ai dit,
19 « Mais je le sais pas. » Je vais pas avoir les réponses
20 avant d'aller voir la conclusion, ce n'est pas une
21 position saine, ça! Je ne fais pas du lobby, moi, je fais
22 de la recherche! [Rires] Alors, laissez-moi découvrir!

23 Et j'ai découvert effectivement, donc,
24 énormément de dynamiques de violence, si on a affaire à
25 des dynamiques extrêmement diversifiées. Et pour une

1 Et dernièrement, voilà, je m'intéresse à
2 travailler, je fais des petits contrats actuellement pour
3 le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique du
4 Québec, notamment, je travaille avec le Cree Government et
5 aussi la Société Makievik pour produire des profils
6 correctionnels dédiés à des nations en particulier, qui
7 veulent voir un certain nombre d'éléments et mieux
8 comprendre les enjeux correctionnels qui touchent leur
9 nation proprement dite.

10 Donc, me voilà, devant vous, aujourd'hui.

11 **Me BERNARD JACOB:** Concernant le terme ALC,
12 c'est l'abréviation de quoi? ALC de l'établissement de
13 Port-Cartier?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Un agent de libération
15 conditionnelle, donc des agents de programmes. Et l'hiver
16 dernier, j'ai accepté - j'espère que c'est vraiment le
17 début de quelque chose pour moi, parce que j'ai vraiment
18 beaucoup aimé, en fait, l'établissement de Port-Cartier,
19 qui est un établissement de protection, vous savez, au
20 Québec, donc un super-max, qui m'a demandé d'aller... parce
21 que le personnel et ça, ça serait sans doute l'un des
22 enjeux, l'un des éléments qu'on abordera aujourd'hui, mais
23 leur personnel avait eu, par le passé, toutes sortes de
24 formations culturelles autochtones, mais ils en étaient
25 insatisfaits.

1 Insatisfaits pourquoi? Parce qu'ils
2 n'arrivaient pas à utiliser les éléments de cette
3 formation culturelle à leur travail quotidien. « Qu'est-ce
4 que ça veut dire, dans mon travail, moi? Tous les Power
5 Point... moi, je veux bien... c'est parce que j'ai eu deux ou
6 trois formations puis oui, on me montre toujours la carte
7 du Québec pour me dire où sont situées les nations puis la
8 famille des Algonquiens versus la famille des Iroquois,
9 mais moi, mon rapport prédécisionnel ou mon rapport pré-
10 sentenciel ou dans mon plan d'intervention, ça veut dire
11 quoi? »

12 Donc, on avait vraiment un manque
13 d'intégration de la formation des intervenants au plan de
14 leurs activités. Je me suis dit : hum! Alors, en toute
15 alliée, j'ai invité Mme Guay de la Maison Communautaire
16 Missinak et on a monté une formation de quatre jours où, à
17 la fois, moi, je donne des savoirs sur les politiques
18 correctionnelles, l'histoire de la justice pénale qui
19 s'adresse aux autochtones et Pénélope porte plutôt le côté
20 de la spiritualité, le sens que ça prend, pour leur
21 montrer que... voilà, participer aussi à briser les préjugés
22 ou les préconceptions à l'effet, notamment, que la sauge,
23 voilà, c'est un show de boucane, qu'on a entendu, donc
24 voilà. Donc, c'est de tous travailler, ensemble, à
25 déconstruire les préconceptions entourant l'utilisation de

1 certains outils de guérison autochtones. Voilà. C'est moi
2 qu'on va appeler avocat, bientôt - celui qui parle
3 toujours! [Rires]

4 **Me BERNARD JACOB:** [Rires] Il y avait un
5 autre terme, on en reparlera! Certaines études affirment
6 que le racisme et la discrimination... à ces dates
7 suivantes, s'il vous plaît... vous n'avez pas travaillé sur
8 le programme de la Sûreté du Québec?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** À Val d'or?

10 **Me BERNARD JACOB:** Non, concernant... oui,
11 le programme à Val d'Or, la Sûreté du Québec pour le...

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

13 **Me BERNARD JACOB:** Ça vous... On va beaucoup
14 parler des femmes autochtones au système pénal, on va
15 aller aux deux dernières. Certaines études affirment que...
16 celle-ci, que le racisme et la discrimination...

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien ça, je pense que
18 c'est un point d'introduction. Vous savez, on est en 2018,
19 dans le cadre d'une enquête nationale sur les femmes
20 autochtones assassinées et disparues, mais je réitère et
21 je rappelle, j'insuffle encore le fait que plusieurs
22 commissions d'enquête avant moi, depuis 1974 à peu près
23 qu'on connaît des commissions d'enquête relatives à la
24 justice ; je pense à la première en Alberta, notamment.

25 **Donc, on a eu plusieurs commissions**

1 provinciales, on a eu des commissions nationales ; la plus
2 grande, la Commission royale. Et il est clair que l'on
3 reconnaît que le racisme et la discrimination vécus ici
4 par les femmes autochtones seraient en partie responsables
5 de leur surreprésentation, mais aussi de l'état actuel et
6 des conditions de vie de celles-ci. Donc, je ne vous
7 apprends rien.

8 Ce que je veux vous dire d'entrée de jeu,
9 c'est que je veux peut-être poser les jalons où je me
10 situe, moi, dans ce spectre-là. Donc, pour moi, il est
11 clair que le système de justice pénal et le droit -parce
12 que j'ai déjeuné avec M. Jacob ce matin et je lui
13 rappelais que le droit était un outil colonial, qu'on ne
14 veuille ou qu'on ne le veuille pas. Et je lui disais :
15 « Voilà, vous savez, quand, suivant les Français, les
16 Britanniques ont imposé le *common law*... » et puis bon, on
17 revoyait nos cours de droit.

18 Puis pour moi, le droit est un outil
19 colonialiste qui s'est imposé et pour, dans les pouvoirs
20 exécutifs du droit, c'est l'appareil, l'une des
21 institutions exécutives du droit, notamment le droit
22 correctionnel et pénal, c'est le système de justice pénal
23 qui est là pour appliquer ces règles-là qu'on a imposées
24 et qui demeurent toujours étrangères aux autochtones au
25 moment où on se parle.

1 Donc, c'est pour ça que je résume assez
2 brièvement à mes étudiants, souvent, dans le cadre de mon
3 cours « Justice et minorités autochtones », je leur dis :
4 « Vous savez, ça fait depuis la colonisation qu'on essaie
5 de rentrer un cercle dans un carré. » Et on se demande,
6 après toutes ces années, comment ça se fait que ça ne
7 marche pas! Mais, parce que c'est peut-être
8 inconciliable, donc c'est un système qui ne tient toujours
9 pas compte de la langue, des valeurs, des besoins et des
10 conceptions différentes des modes de régulation des
11 différends et des conflits.

12 Cette semaine, j'enseignais justement à mes
13 étudiants, j'ai dit : « Vous savez que... probablement que
14 vous pensez tous et toutes que c'était le chaos avant
15 l'arrivée des Blancs puis que les Indiens s'arrachaient à
16 la face à coups de je ne sais pas trop quoi? Mais non!
17 Mais non! »

18 Et je prends, dans le cadre de ce cours-là,
19 un exemple entre autres et je leur dis : le meurtre.
20 Prenez le meurtre, un acte très grave. Évidemment, le
21 meurtre, voilà, la plupart du temps, amenez le coupable,
22 évidemment, il y avait toutes sortes de mécanismes de
23 régulation qui s'assuraient que le conseil des sages et
24 tout ça, un conseil des aînés, accuse la personne. Et
25 parfois, ça entraînait la mort de la personne, mais on

1 avait aussi, on tenait compte du fait ou du contexte dans
2 lequel, si c'était une mort qui était survenue notamment
3 dans un contexte de chasse, on excusait aussi et on avait
4 toute une politique de dédommagement.

5 Il y a des récits historiques très
6 intéressants où on demandait parfois à certaines personnes
7 qui avaient commis des homicides d'aller occuper le rôle
8 de chef dans la famille. Ils disaient : « Voilà, tu as
9 enlevé le chasseur de telle famille, tu vas aller le
10 remplacer, ça sera ça, ta peine. » On a eu l'utilisation
11 aussi des colonies pénales. Donc, on avait des mécanismes
12 antérieurs à la colonisation pour réguler.

13 Par exemple, l'introduction par effraction;
14 vous savez, ce crime où quelqu'un pénètre dans un lieu
15 privé? On sait très bien, chez les Micmacs, que
16 l'introduction par effraction pour un motif de survie
17 était excusée. Donc, si vous vous introduisiez dans un
18 camp ou dans des tipis dans un camp micmac pour y prendre
19 des vêtements et de la nourriture, on était exemptés. Et
20 on avait aussi toutes sortes de pénalités sous forme de
21 dédommagement, de médiation, de réparation, qui
22 permettaient de réguler.

23 Mais tous ces mécanismes-là de régulation
24 des différends ont été remplacés par l'arrivée des Euro-
25 Canadiens, qui sont arrivés. Et ça, on a des traces, on a

1 de belles traces dans la Commission royale, notamment, qui
2 nous montre des bouts de documents originaux, qui nous
3 montraient bien comment on est arrivés ici avec une espèce
4 d'idéologie impérialiste où, voilà, on n'avait qu'un seul
5 dieu, mais aussi qu'un seul droit et notre droit était
6 juste et égal et voilà, on avait trouvé cette fine ligne
7 de la moralité entre le bien et le mal et tout ça s'est
8 imposé aux autochtones.

9 Et depuis ce temps, vous savez, parce que
10 c'est l'une des questions qui m'a longtemps assaillie :
11 comment se fait-il qu'après 60 ans, on en est toujours
12 encore, parce que j'imagine qu'au final de la présente
13 commission ou encore de toutes les commissions, on
14 retrouve toujours cette fameuse recommandation. Je ne sais
15 pas si c'est moi qui rêve, mais à chaque rapport final, je
16 retrouve la recommandation suivante en matière de
17 justice : sensibiliser et informer les acteurs de... voilà,
18 sur les questions autochtones. Sensibiliser les
19 autochtones à l'appareil et au processus de justice.
20 Former les intervenants correctionnels... c'est toujours la
21 même chose! Comment se fait-il qu'on a toujours cette même
22 recommandation-là? Pourquoi?

23 Ça veut dire que ça ne fonctionne pas! Vous
24 savez, on a des repères linguistiques importants. Nos
25 repères linguistiques sont intrinsèquement liés à notre

1 perception du monde qui nous entoure. S'il y a des
2 concepts dans notre langue qui n'existent pas ou dans
3 notre vision du monde qui n'existent pas, ça ne fera
4 jamais du sens pour nous.

5 Alors, il y a quelque chose qui se cache
6 là-dedans et il me semble qui porte à réflexion. La notion
7 de culpabilité ; vous savez, l'un des éléments essentiels
8 de l'appareil de justice pénal est son caractère
9 antagoniste, l'un contre l'autre.

10 **Me BERNARD JACOB:** La Reine contre...

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Les arrêts, qui
12 prennent forme notamment dans les arrêts de la Cour
13 suprême, voilà : Brassard contre la Reine, Jacob contre la
14 Reine. Mais juste ça, ça nous montre comment on est en
15 opposition dans notre système de justice. Vous prenez,
16 fermez vos yeux et je vous dis : imaginez qu'on est dans
17 une salle de Cour, Monsieur Jacob et nous sommes l'un en
18 face de l'autre. Puis vu que... vous représentez l'État ou
19 vous représentez la défense?

20 **Me BERNARD JACOB:** Habituellement, je
21 représente toujours la défense.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, voilà. Quand on
23 fait le choix de nos avocats, qu'est-ce qu'on pense en
24 premier? Hum, quel est le meilleur qui va me permettre... le
25 but de passer dans la justice, c'est d'arriver à s'en

1 sortir.

2 Et les autochtones n'ont jamais compris ça.
3 Donc, on se demande pourquoi les autochtones, notamment,
4 l'un des faits saillants qui ressort de nombreuses
5 recherches : comment se fait-il que les autochtones sont
6 plus nombreux à plaider coupables? Parce qu'ils ne
7 comprennent pas, dans leur vision : quand tu as fait
8 quelque chose, tu le dis, tout simplement! C'est quoi,
9 l'idée de mentir?

10 Donc, quand un avocat leur dit : « Mais
11 non, ne vous inculpez pas! » C'est un droit! Dans une
12 société de droit comme la nôtre, nous avons tous le droit
13 de ne pas s'auto-inculper. Mais ce droit-là ne trouve pas
14 de fondement ou de valeur dans l'univers de nombreux
15 autochtones : « Qu'est-ce que ça veut dire? Ça veut dire
16 qu'il faut que je mente? Et la justice accepte que l'on
17 mente [Rires], quelque part! » Parce que l'idée derrière
18 ça, c'est que si j'ai M. Jacob, voilà, qui me fait une
19 belle plaidoirie puis que je lui dis : « Voilà, je vais
20 vous payer plus cher si vous m'aidez à m'en sortir »,
21 c'est complètement étranger aux manières de réguler des
22 différends et des conflits chez les autochtones.

23 Alors, ils jouent le jeu et ils se laissent
24 porter par un système dont ils ne saisissent pas du tout
25 les mécanismes internes. Et ça, c'est quelque chose qui se

1 perpétue dans le temps et qu'ils n'ont jamais... c'est quoi,
2 être de connivence? Le témoignage... combien de témoignages
3 les autochtones retirent-ils? Parce que le témoignage
4 antagoniste, parler contre l'autre dans une logique de... Et
5 les femmes que je rencontre, comme les hommes: « Non, je
6 ne peux pas envisager, franchement, accuser ou faire le
7 rôle du méchant loup, pas du tout! »

8 Donc, tous ces rôles-là qu'ils sont amenés
9 à jouer dans l'appareil de justice, notamment au niveau de
10 l'appareil judiciaire, ils ne saisissent pas. Donc, c'est
11 pour ça qu'on réitère cette condition-là puis j'espère
12 qu'avant de mourir, on va faire autre chose ou penser à
13 autre chose.

14 Et c'est dans ce sens-là que je dis que
15 depuis la colonisation que l'on tente d'imposer un système
16 de justice à des gens... et là, il faut faire attention
17 parce qu'on pourrait voir en moi quelqu'un qui tente ou
18 qui se dirige uniquement vers la gouvernance juridique -
19 non, pas du tout. Je vais surprendre bien des gens sans
20 doute, mais je suis assez... je vous dirais, au plan
21 idéologique, parce que c'est important, personne n'est
22 neutre, dans la vie, okay?

23 Et ça, j'ai compris que moi non plus, je
24 n'étais pas neutre, même comme scientifique; j'essaie
25 d'avoir une position neutre, au début de mes recherches,

1 mais je sais que je suis contaminée et que je suis
2 construite de telle ou telle façon.

3 Cela dit, je suis quelqu'un qui envisage le
4 rapport entre les autochtones et l'appareil de justice
5 pénal comme plutôt... quelqu'un qui fait la promotion du
6 pluralisme juridique. Permettons à des nations qui étaient
7 là avant nous et qui sont fondatrices du Canada de pouvoir
8 aller du côté de la justice réparatrice, de la médiation,
9 de leur système de justice traditionnel ou encore, du
10 système de justice Blanc. Parce que l'ensemble des études
11 qui a ont été réalisées, chaque fois qu'on est allés dans
12 une communauté autochtone où on leur a demandé : « Est-ce
13 que vous êtes à l'aise avec le système de justice Blanc?
14 Voudriez-vous le vôtre ou voudriez-vous quelque chose
15 d'autre? », je vous dirais que les résultats sont assez
16 éloquents en ce sens. C'est à peu près un tiers, un tiers,
17 un tiers ; donc, il y a des gens, des autochtones, qui
18 sont tout à fait à l'aise dans l'appareil de justice
19 pénal, qui y ont recours. Il y en a d'autres qui sont un
20 peu dans un état d'aculturation, ils ne savent pas trop si
21 on devrait utiliser ce qu'on avait avant, mais c'est vrai
22 que des fois, il y a des choses dans le système Blanc qui
23 nous plaisent, qu'on ne voudrait pas... des fois, ils se
24 situent entre les deux. Et d'autres qui voudraient
25 réaffirmer certains modes de régulation traditionnels.

1 Pourquoi n'avons-nous pas un système de
2 droit où les individus seraient libres, justement, de
3 choisir : moi, de quelle manière j'ai envie de régler mon
4 différend ou mon conflit avec mon épouse, ma femme,
5 quelqu'un de ma communauté? Est-ce que j'ai envie d'aller
6 sous le tipi, par exemple, en parler ou je veux quelqu'un
7 de l'extérieur?

8 Donc ça, ça serait déjà, je pense, un très
9 grand pas vers l'amélioration du système actuel.

10 **Me BERNARD JACOB:** Prochain acétate.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, le prochain
12 acétate? Peut-être pour vous exposer quels sont les grands
13 faits saillants qu'on a depuis la fin des années 1990,
14 donc on ne fera pas l'histoire non plus. Donc, on a un
15 problème endémique; ce que je conçois par un phénomène
16 endémique, c'est un phénomène qui s'élargit et qui croît
17 d'année en année, malgré toutes les modifications, les
18 changements au niveau des politiques correctionnelles, des
19 services, de la transformation du Code criminel, de
20 l'amélioration et des changements dans la *Loi sur les*
21 *services correctionnels et la mise en liberté sous*
22 *condition*, malgré la création de huit pavillons de
23 ressourcement autochtones, les taux d'incarcération
24 disproportionnés des autochtones continuent et continuent
25 de croître.

1 Donc, en 1999, proprement dit chez les
2 femmes, il y avait 351 femmes qui purgeaient une peine
3 fédérale au Canada. En fait, parmi ces 351 femmes, 81
4 d'entre elles étaient d'origine autochtone, surtout dans
5 les Prairies.

6 On a des cas assez pathétiques : si on
7 entre un peu dans le détail, les femmes autochtones
8 incarcérées sont plus nombreuses aussi à être soumises au
9 protocole de gestion. Qu'est-ce que le protocole de
10 gestion? C'est le Super-Max. Ce sont des conditions de
11 détention super maximales.

12 Je n'ai qu'à penser... vous connaissez sans
13 doute Serena Nicotine, qui a fait les manchettes; une
14 femme autochtone qui a commis un homicide, donc qui a été
15 impliquée dans divers... qu'on n'était pas capable de gérer,
16 littéralement. Et Mme Nicotine, voilà, aujourd'hui, ça
17 fait 12 ans qu'elle est incarcérée dans un pénitencier à
18 sécurité maximale, 23 heures sur 24 dans sa cellule. Et on
19 sait que cette femme est aux prises avec le syndrome
20 alcolofœtal. Est-ce que c'est la place, dans une cellule
21 de ségrégation, pour une femme qui présente des problèmes
22 de santé mentale graves? Elle a été jugée comme
23 délinquante dangereuse. ... On en a d'autres, aussi. En
24 2001, les femmes autochtones comptaient pour près du quart
25 de la population des pénitenciers au Canada. C'est

1 énormément de femmes. Le quart, ça veut dire 25%.

2 Les tendances historiques de la
3 criminalisation des femmes et des hommes sont d'un ratio
4 de 90% des hommes et 10% des femmes. Seul les femmes
5 autochtones brisent ce ratio de 90:10.

6 Et c'est la même chose au Québec, en ce
7 moment. 2014-2015, les femmes autochtones, 38%,
8 constituaient 38% des admissions de femmes en détention
9 dans les établissements provinciaux et territoriaux, et
10 37% des délinquantes sur responsabilités fédérales. Donc,
11 ça montre le caractère endémique du phénomène.

12 Entre 2000 et 2001, le taux de
13 représentation des femmes autochtones est passé de 18% à
14 37%.

15 Au niveau du Québec, maintenant. Donc, je
16 vous ai préparé l'acétate suivant, c'est uniquement sous
17 forme de représentation graphique pour vous montrer un
18 peu, voilà, les admissions d'adultes en détention après
19 condamnation d'origines autochtones.

20 Donc on voit le Québec, une, deux, trois,
21 quatre, cinq, le cinquième petit regroupement de
22 réglettes. Donc, le Québec évidemment c'est « *too few to*
23 *count.* » C'est toujours ce... traitement-là, cette
24 réponse sociale que l'on a adressée aux Québécois.

25 Donc, « *it's too few to count, you know.*

1 On va aller du côté où les choses sont plus graves, mais
2 vous autres, quand même, tu sais. » Et ça été la même
3 chose pour les autochtones, et voilà, et pour les femmes
4 dans l'appareil de justice pénale.

5 Donc la dernière colonne complètement à
6 droite, c'est le nombre total des admissions après
7 condamnation. Donc on voit que Territoires du Nord-Ouest,
8 évidemment, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba,
9 on a des taux d'admission après condamnation extrêmement
10 élevés des femmes et des hommes autochtones.

11 Au niveau, maintenant, du Québec.
12 Évidemment, comme je le disais, on a moins de
13 surreprésentations carcérales...

14 **Me BERNARD JACOB** : Prochain acétate, s'il
15 vous plait. Il est-tu mort?

16 **DRE RENÉE BRASSARD** : ... Qu'ailleurs au
17 Canada pour toutes sortes de raisons, à mon avis. Des
18 hypothèses qui demeurent à être validées, mais que je ne
19 serais pas surprise qu'elles le soient, parce que pourquoi
20 on a moins de surreprésentations carcérales des femmes
21 autochtones au Québec?

22 D'abord, une particularité de la
23 disposition géographique des réserves et des collectivités
24 autochtones au Québec.

25 Si vous examinez la carte du Québec, qui

1 est ici, on voit que les communautés autochtones se
2 situent en marge du territoire du Québec.

3 Et puis, bien, vous savez, la même chose
4 qu'au Canada; le Québec dans le sud est développé, mais le
5 nord on n'a pas... les Inuits, ils sont tous seuls, ils
6 sont demeurés invisibles, même encore aujourd'hui, OK?

7 Donc, ça amène son lot de défis, je vous
8 dirais, et d'enjeux, parce que notamment en terme de
9 développement des services. On sait très bien, par
10 exemple, qu'une planche de bois qui coûte 5 dollars à
11 Montréal, bien, va coûter 50-60\$ dans le nord.

12 Alors ça multiplie énormément les coûts, et
13 l'accès aux services, bien voilà, est menacé pour ces
14 raisons-là.

15 Donc, bien entendu, personne ne sera
16 épargné du système de justice pénale, mais c'est une
17 première particularité du Québec. Deuxième particularité,
18 on a la composante Inuit, donc les Inuits qui sont
19 vraiment au nord du nord du nord du nord, qu'il fallait
20 rejoindre, hein?

21 Ce n'est qu'à partir de 1974 qu'au Québec
22 on a institué ce qu'on appelle les Cours itinérantes sous
23 une valeur très noble; celle de donner accès à la justice,
24 parce qu'avant les gens, les Inuits qui étaient aux prises
25 avec des problèmes judiciaires, devaient comparaître dans

1 le sud.

2 Donc, pour un accès à l'égalité, donc
3 l'accès à la justice, on a développé la Cour itinérante.
4 Et c'est une des recherches à laquelle je vais
5 m'intéresser dans les années à venir, parce que je veux
6 montrer comment depuis le premier jour de l'institution
7 des Cours itinérantes au Québec, bien, voilà, avant, on y
8 allait que quelques jours par mois, donc le bras du pénal
9 ne gérait que les causes les plus graves, probablement.
10 Pis on laissait tomber le reste, parce qu'on n'avait pas
11 le temps de gérer tout ça, OK?

12 Donc, et petit à petit, on a institué,
13 toujours sous le, c'est toujours sous une valeur noble,
14 hein? Celle de l'accès à la justice. On est passé d'une
15 Cour itinérante qui allait là que quelque jours par mois,
16 à quelques semaines par mois, à quelques, beaucoup plus de
17 semaines par année. Jusqu'à aujourd'hui, pouvoir compter
18 sur des palais de justice qui opèrent à temps plein dans
19 certaines collectivités autochtones.

20 Donc, ce que je veux démontrer dans une
21 recherche, c'est que sous le jour, en donnant accès à la
22 justice aux villages Inuits, on a aussi contribué à une
23 plus grande capacité de criminaliser les Inuits (rires),
24 « *crime as an industry* », OK? N'oublions pas ça, ça fait
25 vivre du monde.

1 Donc, bien voilà. Là, maintenant, les
2 palais de justice, ils sont là, sont bien implantés, alors
3 là, on peut vraiment bien criminaliser tout le monde et
4 personne... pas un poisson va échapper notre filet de la
5 justice pénale.

6 Et c'est exactement ça, on a les impacts ou
7 les effets de ce système-là, parce que j'ai été impliquée,
8 moi-même, en 2011 dans le profil correctionnel des Inuits
9 et des autochtones, et des Premières Nations au Québec.
10 Ça été moi qui a été la première au Québec, c'est
11 incroyable, en 2011, à produire la première photo.

12 Ça fait depuis 1967 qu'on sait, Mylène
13 Jaccoud qui a dirigé sa thèse, a fait son mémoire de
14 maîtrise sur la surreprésentation des femmes en 1982.

15 Alors, voilà, c'était pas un sujet ou un
16 objet d'intérêt, parce que « *it was too few to count.* »
17 On avait d'autres problèmes à régler que celui de la
18 surreprésentation des autochtones.

19 Donc, en 2011, on a déjà avisé les
20 instances ministérielles, on leur a dit : « Écoutez, c'est
21 incroyable : entre 2006-2011, on a fait des bonds de 18%
22 dans l'incarcération. » Vite, vite, vite, vite, vite, le
23 but n'est pas d'atteindre les taux de l'ouest ou les
24 provinces des prairies. Qu'est-ce qu'on a l'œuvre, qui
25 permet au taux de réagir à la hausse?

1 Donc, on a dit : « Oui, oui, oui, mais on
2 incarcère très peu. » Il y a encore ce présupposé-là ou
3 cette conception qu'on incarcère encore trop peu. Mais je
4 leur dis : « Mais plus ça va, plus on incarcère. Est-ce
5 qu'on va attendre d'avoir... »

6 Donc, on a vraiment, pour moi, une occasion
7 historique de désamorcer ou de cesser certains processus à
8 l'œuvre.

9 Donc, un, il faudrait les identifier
10 correctement, et deux-- pis je vous en parlerais peut-être
11 aujourd'hui, si on a le temps-- de quels sont les
12 mécanisme à l'œuvre? Parce que depuis l'insertion ou le
13 changement du Code Criminel 718 (E), Madame la Commissaire
14 en chef, et aussi les transformations des articles 80 à 84
15 de la Loi sur les services correctionnels et la mise en
16 liberté sous condition, voilà...

17 Je suis partie, là. Voilà.

18 Avec tous les changements des politiques
19 correctionnelles qui sont survenues, voilà, j'ai perdu mon
20 idée, là.

21 **Me BERNARD JACOB** : Avec toutes les
22 politiques correctionnelles qui sont apparues...

23 **DRE RENÉE BRASSARD** : Monsieur Jacob,
24 c'est de votre faute.

25 **Me BERNARD JACOB** : On a augmenté le

1 taux d'incarcération, c'est pas la solution. Là, on va
2 passer à la prochaine acétate, je pense la réponse est là.

3 **DRE RENÉE BRASSARD** : Voilà, non, pas
4 du tout. Voilà, voilà, voilà.

5 Donc, on a vu avec toutes les
6 modifications, un moment donné, on a prévenu la
7 magistrature canadienne, on a dit : « Écoutez, les Juges.
8 Faites attention, particulièrement lorsque vous avez un
9 autochtone devant vous. Voilà ce que nous dit 718 :
10 prenez en compte le fait que son histoire est peut-être
11 pas rose. Alors si vous le voulez, avant de l'envoyer en
12 prison, essayons autre chose. »

13 Alors évidemment, ça pris quelques
14 années, mais un moment donné, les juges se sont mis aussi
15 à exécuter 718 de manière un petit peu plus, de manière
16 attentionnée.

17 Et on voit très bien depuis le début
18 des, depuis 2010, un... une transformation, on a de plus
19 en plus recours aux peines, aux mesures sententielles, aux
20 peines communautaires. Donc les travaux communautaires,
21 les sursis.

22 Les sursis que j'aimerais dire étaient
23 beaucoup réhabilitatifs avant l'arrêt de la Cour Suprême
24 Proulx, qui a contribué largement à multiplier les
25 conditions sécuritaires des sursis.

1 Donc, on a rendu le sursis,
2 l'emprisonnement avec sursis, c'est vous savez
3 l'emprisonnement dans la collectivité, mais on commence
4 avec un couvre-feu 24-7, et puis un moment donné, il y a
5 un élargissement, mais on est comme en situation de
6 contrainte à domicile. Donc, on a toutes sortes de
7 conditions à respecter.

8 **Me BERNARD JACOB** : Pouvez-vous donner des
9 exemples de conditions qui sont pas adaptées au... ?

10 **DRE RENÉE BRASSARD** : Par exemple, un
11 couvre-feu, on doit rentrer à telle heure, avant 21h00.
12 On a
13 pas consommer, ne pas être en contact avec telle personne
14 impliquée dans des infractions et tout ça. Donc... mais on
15 a multiplié les conditions de contrôle, donc on a contrôlé
16 plus le monde puis on les a aidé moins. O.k.

17 Donc, ce faisant... et les conditions... et ça
18 c'est quelque chose aussi qui vaudrait la peine de
19 s'intéresser, c'est toute la question... parce que vous
20 savez à peu près le tiers des autochtones qui revient dans
21 l'appareil de justice pénal en situation de récidive le
22 sont pour...

23 **Me BERNARD JACOB**: Bris de conditions.

24 **Dre RENÉE BRASSARD**: ...bris de conditions.

25 Donc y a quelque chose qui se cache derrière les... la

1 question des conditions, et moi je le sais ce qui se cache
2 derrière les conditions. C'est que quand on examine les
3 dossiers correctionnels des autochtones, ben notamment la
4 condition de ne pas être en contact avec la victime par
5 exemple, qui est une condition assez noble encore une
6 fois, mais qui est difficile à exercer en contexte de
7 communauté parce que c'est sûr qu'on va voir la famille de
8 notre victime, parce que ben c'est une famille importante
9 de la collectivité, donc inévitablement on... c'est plus
10 facile d'être en contravention avec nos conditions. Même
11 chose pour la consommation d'alcool, à la limite imposons
12 une thérapie plutôt que de mettre une interdiction de
13 boire. Vous savez, on aurait plus de chance à la limite.
14 Mais toutes ces conditions-là font en sorte que il est
15 impossible... c'est que les conditions de libération
16 conditionnelle notamment, ne tiennent pas compte des
17 réalités des contextes autochtones.

18 Donc, les autochtones se ramassent en
19 situation de bris de conditions, donc retour... rebelote, on
20 retourne devant la Cour et puis là on n'est plus
21 susceptible. Donc on a transformé les peines carcérales
22 vers les peines communautaires, on a fait un mouvement de
23 déviation, mais en bout de ligne on n'a pas de résultat
24 parce que la plupart des gens reviennent dans le système
25 en bris. Donc on n'a pas favorisé absolument, on n'a pas

1 sorti les gens du système.

2 Quand on regarde aussi au niveau des femmes
3 autochtones, les femmes inuites sont de plus en plus
4 judiciarisées et elles le sont de plus en plus jeunes.
5 Donc, y a quelque chose là qui est très, très préoccupant.
6 Les femmes inuites ça frôlent le 30 pour cent actuellement
7 de la population correctionnelle féminine au Québec.
8 Donc, y a... au niveau des infractions, bien entendu
9 beaucoup d'ordre public, beaucoup de crimes contre la
10 personne.

11 Donc on voit, y a un gros 35 à 45 pour cent
12 de tous les crimes qui impliquent les autochtones qui
13 touchent la violence conjugale et familiale. C'est
14 toujours du voie de fait, c'est toujours des situations de
15 violence conjugale et familiale, y a quelque chose là qui...
16 c'est une conséquence. Pour moi la violence conjugale
17 c'est juste une conséquence de la misère et de la
18 souffrance et du manque d'espoir et l'effritement des
19 relations entre les gens qui s'aiment. Mais on va voir
20 aujourd'hui... en tout cas j'espère vous faire la
21 démonstration que on adresse encore une fois - même si
22 c'est un anglicisme « adresser » - mais on... nos réponses
23 sociales en matière de violence conjugale ne répondent pas
24 aux besoins de plusieurs autochtones. On va voir comment
25 on va y répondre aujourd'hui.

1 **Me BERNARD JACOB:** Prochaine acétate.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc évidemment c'est
3 des conclusions... et je termine mon acétate... cette acétate-
4 là en disant que ce sont des connaissances et des faits
5 saillants que l'on connaît depuis plus de 30 ans,
6 notamment celle du lien entre la... mais en fait, pas le
7 lien, la présence de la consommation d'alcool lors des
8 commissions d'infractions, mais ça c'est pas... on a souvent
9 fait le lien entre alcool/crime, c'est les premières
10 thèses en criminologie. Je vous dirais que c'est un
11 ingrédient... c'est pas tant un lien, mais c'est une
12 condition d'existence en fait pour soulager les conditions
13 de vie très fragilisées et vulnérables de certains
14 autochtones. Y a certains autochtones... vous savez mes
15 amis à qui de dis, « Vous ne buvez pas beaucoup, parce que
16 moi si je vivais dans vos conditions je serais
17 collectées. » Je vous le dis là, je serais... je le sais
18 pas comment ils font, je le sais pas comment ils font. On
19 est en 2018 quand même là.

20 Y a quelque chose aussi... un des enjeux sur
21 lequel on doit absolument je pense agir, c'est la question
22 de la logique actuarielle qui a envahi depuis 1996 le
23 système de justice pénale canadien. Donc, à un moment
24 donné dans l'histoire, o.k., y a un scientifique qui
25 s'appelle James Bonta qui a fait la démonstration que le

1 crime, donc la criminalité, est prédictive. On est
2 capable de prédire le crime, la re commission
3 d'infractions, la récidive. Wow! Quelle découverte.

4 Qu'est-ce qu'on a fait? On a inventé cet
5 outil qui s'appelle le LS/CMI qui est un « level »... blah
6 blah blah, voilà, de contrôle. C'est un outil de gestion
7 du risque... un outil actuariel de gestion du risque de
8 récidive que l'on applique... que l'on a appliqué au cours
9 des... certainement des 20 dernières années aux autochtones.

10 Je vais essayer de vous expliquer assez
11 brièvement et de manière très vulgarisée qu'est-ce que cet
12 outil-là. Cet outil est fondé, est basé sur ce qu'on
13 appelle du « cluster analysis », o.k. On prend tous les
14 récidivistes canadiens puis on les met ensemble, puis on
15 dit, « Voilà les récidivistes canadiens. » Et puis on
16 essaie de dégager à partir de ce groupe de récidivistes
17 des... qu'est-ce qu'ils ont en commun. Ah! Ah! Quatre-
18 vingt-dix (90) pour cent sont des hommes. Donc, quand
19 t'es un homme, plus un, o.k., donc t'as un risque. Mais
20 là vu que c'est 90 on va mettre plus trois quand même
21 parce que les hommes récidivent plus parce que... voilà.
22 Mais ils sont plus dans l'appareil de justice pénale, je
23 l'ai dit, c'était 90/10, alors voilà. Si t'es un homme,
24 t'as trois; si t'es une femme, t'as un. O.k., parce que
25 les femmes sont gentilles et voilà.

1 Après on continue cet exercice-là, on se
2 rencontre que bien voilà... donc y a des facteurs. Y a deux
3 séries de facteurs, des facteurs statiques, donc des
4 facteurs qui ne changent pas, le genre, la religion, en
5 fait qui bougent très peu dans une vie; et puis y a des
6 facteurs que l'on dit dynamiques, des facteurs sur
7 lesquels on peut agir.

8 Quels sont ces facteurs de risques? Alors
9 on retourne à notre groupe puis on dit, « Qu'est-ce qu'ils
10 ont? » Donc voilà, essentiellement c'est des hommes âgés
11 de 30-35 ans, o.k., qui récidivent. Donc si vous êtes âgé
12 entre 30-35 ans, vous avez plus deux; si vous avez 58 ans,
13 ben là allez-vous arrêter à un moment donné, prendre votre
14 retraite, à 58 ans être criminel, franchement. On a moins
15 de chance alors parce qu'on est moins fort, on a moins
16 d'énergie pour la criminalité, on est fatigué, donc ça
17 c'est plus un, o.k., donc plus on vieillit, moins on a de
18 risques.

19 Et puis après ça les facteurs dynamiques
20 sont de l'ordre... et écoutez-moi bien, c'est très
21 important, Madame la commissaire en chef, sans emploi...
22 avec emploi, pas de chance de récidive; sans emploi, plus
23 trois chances. O.k. Monoparentale, cinq chances. Et
24 puis là on y va comme ça. Tous les facteurs de
25 vulnérabilité autochtone, chômage, promiscuité, logement.

1 Si vous avez pas de logement, plus huit là. Écoutez, vous
2 allez être dans rue, dans rue ça vous expose aux occasions
3 de criminalité.

4 Donc tout ça fait en sorte, o.k., et quand
5 je vous qui a des mécanismes à l'œuvre... on n'irait pas
6 vous savez en 2018 jusqu'à dire que autochtone égale 49.
7 Ça serait « politically incorrect », hein? Mais tout
8 laisse croire que tous les facteurs les autochtones les
9 cumulent tous. Alors les autochtones à qui on soumet
10 cette grille-là, score élevé, élevé, élevé, trois... jusqu'à
11 trois fois, deux fois plus que les non-autochtones.
12 Évidemment, ça prend pas un cours d'université pour savoir
13 que ben, c'est sûr tsé, c'est certain, c'est la population
14 la plus vulnérable. Donc si vous prenez des facteurs de
15 vulnérabilité pis que vous accolez des nombres, ben c'est
16 certain qui vont scorer davantage.

17 Qu'est-ce que ça fait ça « scorer
18 davantage »? Qu'est-ce que ça fait quand on est un homme,
19 une femme inuite pis que au final là on a plus 48?
20 Qu'est-ce que ça fait? Quel impact que ça a dans la vie
21 des gens?

22 Ben à plus 48, madame, vous allez
23 directement dans un établissement à sécurité maximale,
24 parce que le maximum c'est 40 et plus, médium c'est entre
25 30, voyez-vous. Donc plus on baisse... et le but de notre

1 passage dans l'enceinte carcérale c'est de réduire notre
2 cote de risque et montrer qu'on a un risque de moins en
3 moins grand. Comment on arrive à baisser notre cote? Par
4 exemple, au départ je pars avec un plus 48, bon ben là on
5 m'offre un petit programme... de gestion de la colère, il
6 vaut six points. Wow! Si je le prends, je tombe tout de
7 suite à 42, ça vaut le coup! Je vais y aller de même. »

8 Mais quand on part à 48, on est dans un
9 établissement, donc c'est paradoxal, parce que quand on
10 est un autochtone, on a 48 au point de départ, donc on est
11 incarcéré dans un établissement maximal, lieu où il n'y a
12 pas de programme. Alors, la cote de sécurité des
13 autochtones les empêche de la baisser parce qu'ils ne
14 participent pas aux programmes. Donc ça, c'est un paradoxe
15 incroyable! [Rires]

16 Donc, ce n'est que le temps... le temps va
17 faire baisser les choses puis un moment donné, il va se
18 calmer puis il va comprendre. Donc, on fait des petites
19 entrevues cliniques qui permettent de baisser la cote de
20 sécurité... ça prend énormément de temps. Donc, un moment
21 donné, quand tu aboutis dans un médium, bien là, tu peux
22 commencer. Donc, ça retarde le processus de transformation
23 d'un bon nombre d'autochtones.

24 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce que ça a un
25 impact aussi sur la libération conditionnelle?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument! Parce que
2 plus on prend de temps à baisser cette cote-là, pour
3 obtenir la libération conditionnelle, donc les
4 commissaires à la libération conditionnelle vont juger :
5 est-ce qu'il s'agit d'un risque... La question essentielle
6 que les commissaires en libération conditionnelle, qui
7 octroie ou non la libération des gens, lorsqu'ils sont en
8 détention, ils se posent la même question à tout coup :
9 est-ce que ce risque-là qui est devant moi [Rires] est
10 assumable socialement? Si je le laisse sortir, est-ce que
11 je protège la société? Voyez-vous, c'est cette question-
12 là.

13 Donc, évidemment, les autochtones n'ont
14 souvent pas la libération conditionnelle et sont plus
15 nombreux à faire le deux tiers et le trois tiers de leur
16 peine.

17 **Me BERNARD JACOB:** Parce que la grille les
18 piège en partant.

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, le mécanisme de
20 libération conditionnelle, depuis sa création, qui a été
21 mis en place pour favoriser le processus de réinsertion...
22 le but de la libération conditionnelle, c'est que, un, on
23 reconnaît que l'incarcération écarte le monde de la
24 réinsertion sociale. Deux, que l'on veut alléger le plus
25 possible ou ne pas indument punir quelqu'un au point d'en

1 faire un individu institutionnalisé, donc diminuer encore
2 plus ses chances de se réinsérer. On a institué le
3 mécanisme de libération conditionnelle pour permettre aux
4 gens de reprendre contact avec les espaces d'intégration
5 sociaux reconnus, tels que la famille, le travail, les
6 amis les loisirs et de se trouver des grappins de
7 réinsertion.

8 Mais là, si on empêche les gens de le
9 faire, ça retarde ce processus-là, ça retarde grandement
10 ce processus-là. Donc, il ne faut pas se surprendre que
11 des gens qui passent soit leur vie en prison ou encore, on
12 le verra, hyperinstitutionnalisés, restent pris dans ces
13 mailles de système là la vie durant, quoi.

14 Donc, évidemment, ce sont des populations
15 qui ont un passé incroyable. Vous savez, mes travaux à
16 tout le moins sont éloquents; on ne se ramasse pas dans le
17 système de justice pénal pour rien. Quand on arrive aux
18 portes d'une prison, dans la vie, c'est que les choses ne
19 vont pas bien.

20 Et souvent, ce sont des histoires d'abus,
21 d'abus, d'abus et d'abus, de toutes parts ; d'abus, la
22 violence communale, la violence communautaire, la violence
23 des instances de pouvoir qui gèrent ces communautés-là,
24 des exemples... non, c'est de l'abus de toutes parts. Et ce
25 sont de multiples viols et ce sont des personnes

1 meurtries, hommes et femmes.

2 Écoutez, j'ai quand même... vous avez pu
3 voir, Madame la commissaire en chef, j'ai quand même
4 14 ans de criminologie dans le corps, plus trois ans en
5 intervention délinquance; si je vous disais que lors de ma
6 dernière étude réalisée auprès de 39 hommes autochtones,
7 tout au plus, je vous aurais dit, seulement à deux ou
8 trois reprises : « Oh, Madame la juge, on a quelqu'un de
9 violent devant nous. » Les 36 autres, ce sont des
10 personnes abîmées, meurtries - tout sauf violentes. Ce
11 sont des gens qui en sont arrivés, oui, à tuer parfois
12 [petit rire gêné] leur conjointe, mais qui n'ont aucune
13 dynamique de violence, que c'est événementiel, qu'on sait
14 très bien que l'homicide dans une situation de contexte
15 conjugal a très peu de chances d'être réitéré, qu'on n'a
16 pas de récurrence ou que la récurrence est quasiment nulle
17 lorsqu'on a affaire à un homicide à l'intérieur des
18 familles. Donc, c'est une succession d'enquêtes qui en
19 viennent toujours au même constat en ce qui a trait à la
20 correctionnalisation des autochtones. Lorsque j'ai réalisé
21 mon étude sur les trajectoires carcérales des femmes
22 autochtones...

23 **Me BERNARD JACOB:** Prochain acétate, s'il
24 vous plaît.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** ... elles se sont

1 constituées essentiellement en deux groupes. Donc, on
2 avait des femmes peu institutionnalisées dans un premier
3 temps et dont l'expérience d'incarcération survient à
4 l'âge adulte. Donc, on a des femmes dont l'incarcération
5 est peut-être plus momentanée ; je me souviens entre
6 autres, c'est vraiment intéressant, une femme qui avait
7 été accusée de négligence criminelle parce qu'elle avait...
8 mais vous voyez, ce n'est pas un dessein et les gens qui
9 sont en droit, je fais référence à l'*actus reus* et au *mens*
10 *rea*, mais il n'y avait aucunement de *mens rea* là-dedans et
11 la femme a été incarcérée parce qu'elle avait échappé de
12 l'eau bouillante sur sa petite fille de trois ans.

13 Et elle a voulu appliquer une médecine... je
14 ne sais pas, probablement dans ma transmission de la
15 médecine, il y a quelque chose qui a heurté, mais elle a
16 appliqué du beurre chaud sur des brûlures. Ça fait que ça
17 a empiré et puis bon, on l'a accusée, voilà, de négligence
18 criminelle causant des blessures et tout ça. Et elle a été
19 incarcérée puis elle m'a dit : « C'est épouvantable, j'ai
20 perdu ma fille, je suis en prison, ma fille est placée
21 dans une famille. » Elle avait commencé à boire, donc elle
22 était là, en milieu carcéral puis elle avait juste hâte de
23 sortir pour pouvoir vivre sa peine intensément. Puis là,
24 je lui parlais : « Oui, mais la peine intensément, comment
25 tu vas... » « Crisse! La première chose que je fais, c'est

1 que je m'en vais me souler la face! » Donc, voyez-vous,
2 l'utilisation de l'alcool ou des drogues pour moins
3 sentir, pour arrêter de souffrir momentanément, voilà! Et
4 effectivement, c'est fait dans ce contexte-là et elle
5 s'est fait arrêter et incarcérer et tout ça. Donc, on a
6 plein d'histoires comme ça.

7 On a un autre groupe qui est beaucoup plus
8 fragilisé et ici, j'ai rencontré des femmes plutôt avec
9 une histoire de prise en charge. Donc, ce sont des femmes
10 qui, souvent, ont été placées très tôt dans leur enfance ;
11 d'abord, elles naissent dans des conditions marginales,
12 avec des parents qui ont des... on voit, non pas la
13 transmission, mais le phénomène intergénérationnel des
14 problématiques sociales - je n'aime pas le terme
15 « transmission » parce qu'il n'y a pas un parent qui
16 voudrait transmettre ce qui ne va pas bien dans sa vie,
17 voyons donc! Ça, je n'aime pas le terme « transmission »,
18 du tout. Donc, il y a une poursuite ou un maintien
19 intergénérationnel de certaines conditions que l'on vit.

20 Et chez ces femmes-là, chez ce groupe de
21 femmes là plus institutionnalisés, l'usage ou l'utilisation
22 des institutions blanches agit de manière très tôt dans
23 leur vie. Donc, ce sont des enfants qui, souvent, naissent
24 de parents où il y a déjà des dynamiques de violence
25 familiale et conjugale, l'alcool est très présent. Ils

1 demande : « Mais comment on part de tel village puis on
2 aboutit à tel parc à Montréal? Raconte-moi ça! » Je ne
3 vois pas l'avion qui s'est déposé dans le parc, là!
4 Raconte-moi, ... Moi, je veux te suivre. »

5 Et pis, elle dit : « Mais c'est incroyable,
6 tu sais, je suis arrivée, mais j'avais pas beaucoup
7 d'argent parce que le billet d'avion n'avait coûté très
8 cher. Alors, je suis arrivé avec 10\$ à l'aéroport. » Pis
9 là, elle dit : « Bien, tu sais, 10\$, tu fais pas beaucoup
10 de taxi avec ça, tu sais. »

11 Et puis, là, elle dit : « Un moment donné,
12 il s'est mis à faire tard pis à faire un peu noir, à la
13 pénombre. » Et puis elle me dit : « Bien, il y a un
14 chauffeur de taxi qui m'a dit : « je t'amène en ville
15 contre un blow job. » »

16 Fait qu'elle dit : « Bien, moi, je voulais
17 garder mon 10\$ parce que je savais que j'allais avoir
18 faim, un moment donné, tu sais. » Et puis, elle se rend
19 avec trois blow jobs. Le trajet, elle le fait, pis ça lui
20 coûte trois blow jobs pour se ramasser au parc.

21 Là, où elle savait qu'à tout de moins le
22 seul endroit à Montréal où elle allait revoir des
23 consœurs Inuits, c'était là, tu sais. Et puis,
24 évidemment, elle aboutie dans ce parc-là, et sa vie à
25 Montréal commence là.

1 Je suis ici, aujourd'hui, en train de vous
2 parler de justice et de criminalisation. C'est sûr que ça
3 pas pris deux semaines qu'on a commencé à lui faire faire
4 des mitaines de cuir. Donc, on a exploité ses
5 connaissances en matière de couture.

6 Pis un moment donné, on a exploité son
7 corps, pis on a dit que : « Bien, des 10\$, tu pourrais en
8 avoir bien plus que ça des 10\$, si tu voulais. »

9 Fait que là, elle est entrée dans des
10 réseaux, justement, de prostitution, voilà, des bonhommes
11 qui se passent des femmes. De toute façon, c'est des
12 femmes qui sont considérées, au plan socialement,
13 complètement invisibilisé, vous savez.

14 Elles sont visibles, quelques fois par mois
15 quand on passe là pis on les ramasse toutes ou qu'on a un
16 petit 2 000\$ de contraventions à faire. On sait très bien
17 comment ça fonctionne, mais sans plus d'importance.

18 Bien voilà, elle avait été récupérée par un
19 réseau de prostitution, et puis, bien voilà, tu sais. Au
20 moment où je l'ai rencontré, elle était en milieu
21 carcéral, et après trois viols, elle a décidé de se
22 défendre et elle a été accusée de voies de faits graves.
23 Et puis, elle en était là, dans ce processus.

24 Mais une sentence, en fait, permet une
25 autre sentence. Et je m'intéressais beaucoup chez

1 particulièrement les femmes institutionnalisées, bien
2 entendu : dans quelles conditions de vie ces femmes
3 sortent-elles de prison?

4 Moi, je voulais avoir une photo, là, à
5 15h22, quand elle sort, là. Elle s'en va où? Elle a
6 quoi? Est-ce qu'elle a des adresses? Est-ce qu'elle a
7 des vêtements pour demain? Est-ce qu'elle a une petite
8 culotte à remplacer? L'essentiel, je suis pas dans, je
9 suis pas dans l'excessif, là, je suis pas elle a une job à
10 40\$ de l'heure, je suis pas là-dedans. Est-ce qu'elle a
11 un lieu de chute?

12 Et quand c'est votre *pimp* qui vient vous
13 chercher à la prison... Donc, pour de nombreuses femmes
14 autochtones, bien, c'est le *pimp* qui vient chercher les
15 filles après la détention.

16 Donc, on... ça s'arrête là la mesure de
17 surveillance. Une fois que la grille tombe, bien, voilà,
18 elle est libre, et puis. Donc rebelote, rebelote,
19 rebelote, et tout ça, bien, fait en sorte, que, bien,
20 voilà.

21 Ça fait en sorte que des femmes se
22 ramassent dans des réseaux de prostitution, dans des
23 réseaux illicites de drogue, des lieux, des chemins blancs
24 qui conduisent vers l'assassinat et la disparition. C'est
25 à ça dont on a affaire.

1 Une bonne partie de ces femmes-là, on le
2 sait très bien, que ce sont des femmes à très grande, qui
3 ont une très grande vulnérabilité, qui se ramassent dans
4 les mains de meurtriers comme Pickton.

5 Et Pickton, l'histoire de Pickton est très
6 intéressante. Pickton allait commettre le 50^e meurtres au
7 moment où il a été arrêté, et il a été accusé, je pense,
8 de 27 ou de 28 seulement. Donc, il en manque encore 22.

9 Pis combien de Pickton existe-t-il qu'on
10 n'a pas arrêté, encore?

11 **Me BERNARD JACOB** : Prochain acétate. Ah
12 oui...

13 **DRE RENÉE BRASSARD** : Je vous ai dit que
14 parmi les situations où les conditions de vie qui
15 conduisent certaines femmes à avoir, à être en contact
16 avec l'appareil de justice pénale, il y a certainement de
17 la violence conjugale et familiale, qui est quelque chose
18 de, c'est une empreinte pour moi de l'état de souffrance
19 qui se transpose dans nos relations avec les nôtres, avec
20 nos frères et nos sœurs.

21 Et là, je vous ai préparé quelque chose qui
22 va durer que deux acétates, mais qui, je pense, va
23 contribuer à une meilleure conscientisation collective de
24 comment nous, comme blancs, on lit, on définit, on perçoit
25 un problème social, OK? Selon des principes, des

1 paramètres, et ce que les autochtones nous disent
2 concernant cette même problématique sociale. Et qu'on
3 entend, qu'on lit, qu'on lit, qu'on lit depuis 20-30 ans,
4 mais qu'on n'écoute jamais.

5 Et là, j'ai choisi le cas de figure,
6 évidemment, qui touche une de mes spécialités, la question
7 de la violence familiale et conjugale.

8 Au niveau de la définition blanche ou
9 étatique, voilà comment on définit la violence conjugale,
10 en contexte blanc :

11 « La violence conjugale se caractérise
12 par une séries d'actes répétitifs, qui se produisent
13 généralement selon une courbe ascendante. »

14 Donc, un petit coup de poing, trois coups
15 de poing, cinq coups de poing, jusqu'à moment donné en
16 arriver jusqu'à, voilà.

17 « La violence conjugale procède, chez la personne qui
18 commet l'agression-- donc, déjà là, on a nécessairement
19 quelqu'un qui commet l'agression, OK?-- Selon un cycle--
20 OK, le cycle de la violence que tout intervenante ou
21 intervenant ici connaît très bien.-- Un cycle définit par
22 des phases, OK?, qui suivent le mouvement suivant :
23 tension, la tension monte, agression,
24 déresponsabilisation, rémission, réconciliation, lune de
25 miel, et rebelote, on continue. »

1 D'accord? C'est bon, ça fait autochtone un
2 peu, le cercle, OK? Mais regardez bien.

3 « À ces phases correspondent chez la
4 victime-- donc il y a le monde des agresseurs et il y a le
5 monde des victimes, deux mondes opposés.-- Dans le monde
6 de la victime, voilà, ce cercle-là, donc ces mêmes phases,
7 pour la victime, veulent dire : peur, colère, sentiment,
8 qu'elle est responsable de la violence, et espoir que la
9 situation va s'améliorer. »

10 Donc, il y aurait un cercle de la violence
11 pour l'agresseur, mais aussi pour la victime. La victime
12 pardonne : « Ah oui, c'est vrai, t'as pas fait exprès. »
13 Peur : « Je le dis-tu, je le dis pas? »

14 Donc, ce même cercle-là, il existe deux
15 cercles, en fin de compte. Pourtant, on nous présente
16 toujours le cercle de l'agresseur, OK?, la plupart du
17 temps.

18 Et on nous indique, aussi, que :

19 « La violence familiale et conjugale
20 ne résulte pas d'une perte de contrôle de quelqu'un.
21 Donc, il n'y a pas d'excuse à cela, mais au contraire,
22 constitue un moyen choisi, donc on décide sciemment et
23 consciemment de frapper l'autre, c'est ça qu'on dit, OK?
24 Donc, libre arbitre, pour dominer l'autre personne et
25 affirmer son pouvoir sur elle. »

1 Essentiellement, ça correspond à peu près à
2 la définition à laquelle on référerait en matière de
3 violence.

4 Voilà quand on lit sur la violence
5 familiale chez les autochtones ce que les scientifiques
6 internationaux et nationaux nous disent.

7 Ils disent : « Attention, attention, on
8 n'est pas d'accord à utiliser « la violence conjugale »,
9 mais on parlerait plutôt, nous, de « violence
10 familiale ». »

11 « Ah, pourquoi? »

12 « Bien, tout simplement parce que la notion
13 de violence familiale désigne le problème de manière
14 parfaite et permet de contextualiser et de le mettre en
15 contexte avec d'autres formes de violence que l'on vit au
16 sein de nos familles. »

17 Donc, ce qu'ils nous disent, les
18 autochtones, c'est que c'est pas juste deux personnes qui
19 sont concernées; un agresseur et une victime.

20 « Non, nous, c'est un agresseur et une
21 victime. »

22 OK. L'appellation de violence familiale
23 renvois aussi directement à l'histoire de colonisation.
24 Donc, il y a rien de culturel là-dedans, c'est pas parce
25 qu'on est plus violent qu'une autre culture, c'est pas

1 parce que ç'a un lien. Ça, là, c'est une conséquence
2 directe avec l'effritement de nos communautés, pis c'est
3 pour ça qu'on se ramasse dans cet état-là.

4 Et j'anime personnellement des semaines de
5 guérison avec les hommes autochtones, et c'est une des
6 premières phrases, des premières phases des plans de
7 traitement que l'on adresse à cette clientèle-là. On
8 resitue la violence familiale et conjugale de la vie de
9 ces hommes dans son histoire.

10 Et on demande aux hommes : « Comment on en
11 est, comment on es-tu arrivé à vivre de la violence dans
12 ta vie? On va examiner, on va dérouler un peu le fil des
13 évènements, et on va essayer de voir historiquement
14 comment ta communauté, d'abord, a été affligé par la
15 violence, et comment toi, cette violence est rentrée sous
16 le portail pour atteindre ton univers familial? »

17 Donc, elle renvoie directement à l'histoire
18 de colonisation des autochtones, qui ont sans cesse été
19 aux prises avec des politiques gouvernementales visant
20 explicitement la désintégration des familles et des
21 collectivités. ...et des collectivités. Donc, la violence
22 conjugale et familiale serait une conséquence de
23 l'histoire de violence. Il y a des traces dans cette
24 histoire de colonisation là que l'on voit aujourd'hui dans
25 les dynamiques de violence conjugale qui concernent les

1 Autochtones, deux éléments, notamment :

2 Le silence. On dit toujours que les femmes
3 ne parlent pas, que les femmes autochtones parlent moins,
4 que les femmes autochtones ne dévoilent pas, ne dénoncent
5 pas. Quand on relit le processus de colonisation des
6 Autochtones, on se rend assez vite compte que non
7 seulement c'est une histoire d'assimilation, d'oppression,
8 mais c'est une histoire où, collectivement, on a imposé le
9 silence aux Autochtones.

10 Le silence est historique aussi chez les
11 Autochtones et je me souviendrai toute ma vie d'une des
12 femmes qui m'a dit : « Moi, à chaque fois que j'ai vécu
13 quelque chose dans ma vie, Renée, on m'a toujours dit la
14 même affaire : 'Farme ta crisse de gueule.' » Ça fait
15 qu'elle dit : « J'ai appris. Moi, c'est ça que j'ai appris
16 dans la vie : 'Farme-la. Dis pas ça, ça va briser ça. Dis
17 pas ça.' » Donc, ce sont des gens qui... dont le silence est
18 intégré à toutes les problématiques, même celles qu'ils
19 vivent aujourd'hui.

20 Donc...

21 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme)** : Pourquoi
22 on leur enseigne ça?

23 **D^{re} RENÉE BRASSARD** : Ben, parce que ça... ben,
24 voilà, ça... ça... pourquoi on leur enseigne ça? Vous êtes
25 l'étudiant tannant là de derrière la classe.

1 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme)** : Oui.

2 **D^{re} RENÉE BRASSARD** : Non.

3 Mais... mais parce que ça a servi, ç'a
4 permis... ç'a permis... c'est une histoire... les pensionnats,
5 pensez-vous que y'avaient le droit de parole? Non. On leur
6 coupait les cheveux, on les lavait avec de l'eau de Javel,
7 ça fait que c'est une histoire de silence qui... qui... qu'on
8 pourrait trouver place... d'ailleurs, y'a un beau projet sur
9 le silence des Autochtones à faire. Mais je suis en train
10 d'avoir des idées aussi de recherche, mais... Donc, voilà,
11 ç'a servi puis une chance qu'ils ont été silencieux, on
12 serait peut-être pas là, vous et moi.

13 Donc aussi, ce que les Autochtones vont
14 nous dire, c'est que la violence dans les milieux
15 autochtones peut être perçue comme l'expression d'un mal-
16 vivre. C'est pas de la violence, c'est du désespoir. C'est
17 pas de la violence au sens des Blancs, c'est du mal-être.
18 « Je suis écoeuré. Je sais pas quoi faire. Je veux sortir
19 de cela », qui a entraîné la perte de repères sociaux, de
20 rôle : « J'ai pas de sens comme homme. Je fais quoi? Je
21 passe mes journées à attendre pis à dépendre des fonds de
22 l'État. Ma vie ne fait plus de sens à vivre de honte, à
23 vivre de douleur et d'impuissance. » Donc, c'est très
24 intéressant, je trouve, ce point de vue.

25 C'est le temps de prendre une pause?

1 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Could we
2 take a 5-minute break, please?

3 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (homme):** OK. Cinq
4 minutes.

5 --- Upon recessing at 10:05

6 --- Upon resuming at 10:24

7 **Me BERNARD JACOB:** Madame la commissaire en
8 chef, d'entrée de jeu j'ai oublié quelques... une étape
9 importante eu égard au curriculum vitae de Mme Brassard
10 déposé sous la cote E-35. J'aimerais que soit reconnu le
11 statut d'experte au docteur Renée Brassard de l'Université
12 Laval, experte en criminologie relativement au parcours
13 carcéral des femmes autochtones.

14 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** For my
15 own translation, you wish to qualify this witness to give
16 opinion evidence?

17 **Me BERNARD JACOB:** That's it.

18 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** OK. Then,
19 could we have the parameters or the areas again, please?

20 **Me BERNARD JACOB:** Experte en criminologie
21 sur le système de justice de pénale et les femmes
22 autochtones.

23 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Merci.

24 OK. Yes.

25 **Me BERNARD JACOB:** Thanks a lot.

1 OK. Oui.

2 **MS. SUZAN FRASER:** Excusez-moi.

3 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Yes?

4 **MS. SUZAN FRASER:** In her evidence this
5 morning, Professor Brassard said that she -- her expertise
6 was in Criminology and Offender Intervention, and I think
7 that the second part is as important as the first and I
8 wonder if the qualification could include that, Madam
9 Commissioner.

10 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Offender
11 Intervention as well?

12 **MS. SUZAN FRASER:** Yes.

13 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**
14 Certainly.

15 **Me BERNARD JACOB:** Tout à fait. Merci.

16 **MS. SUZAN FRASER:** De rien.

17 **Me BERNARD JACOB:** Alors, le temps qui nous
18 était imparti étant dépassé, avec la permission des
19 commissaires, j'aimerais attirer l'attention sur deux
20 autres acétates.

21 On va aller à la prochaine acétate, s'il
22 vous plait. OK.

23 Alors, on voit ici les principes directeurs
24 en matière de violence conjugale et familiale. Donc, on a
25 les notions étatiques et ce que les Autochtones en disent.

1 Pouvez-vous continuer...

2 **D^{re} RENÉE BRASSARD:** Je vais terminer...

3 **Me BERNARD JACOB:** Oui.

4 **D^{re} RENÉE BRASSARD:** Je prends acte. Voilà.

5 Donc, dans un premier temps, j'ai fait
6 référence aux éléments de définition de la problématique
7 de la violence familiale et conjugale. Maintenant, si on
8 examine les prémisses, si on veut, ou les principes qui
9 gouvernent en fait toute la structure et la nature des
10 réponses sociales que l'on adresse à cette problématique-
11 là, donc, du côté étatique, on considère, bien entendu, et
12 c'est nécessaire - et ici, je ne pose pas en fait les
13 principes directeurs étatiques, je ne m'oppose pas à ces
14 principes-là, je ne fais que contraster, Madame la
15 commissaire en chef -, donc :

16 « La violence conjugale au Canada est
17 reconnue comme étant un acte criminel. La violence
18 conjugale est un moyen choisi pour dominer une autre
19 personne. La sécurité et la protection des femmes victimes
20 et des enfants sont la priorité et les agresseurs sont
21 responsables de leurs comportements violents. »

22 Ce que nous disent les Autochtones à cet
23 effet :

24 « La violence conjugale est un
25 symptôme d'un déséquilibre, d'une souffrance, le résultat

1 d'une perte de pouvoir. Le bien-être et la guérison des
2 femmes autochtones est indissociable de celui de leurs
3 enfants, de leur couple, de leur famille, et de leur
4 collectivité. Il faut travailler ensemble vers la
5 recherche de solutions qui visent un mieux-être collectif.

6 » L'intervention ou encore la nature
7 des réponses sociales doit permettre de recréer un
8 équilibre entre les rôles de chacun à l'intérieur de la
9 famille et de la collectivité et non pas participer de la
10 division des membres. »

11 **Me BERNARD JACOB:** Et ce qui amène à
12 l'acétate suivante : « Les stratégies, les moyens mis en
13 œuvre ».

14 **D^{re} RENÉE BRASSARD:** Donc, je vais passer
15 cette acétate-là parce que vous pourrez y référer si vous
16 avez envie d'examiner quelles sont les principales
17 stratégies mises en œuvre par les répondants autochtones
18 pour gérer la situation de violence conjugale qui les
19 assaille. Je voudrais tout de suite aller, étant donné que
20 le temps passe, aller aux réponses sociales, en fait
21 l'acétate juste après pour contraster une fois qu'on a
22 montré comment on définit ces...

23 **Me BERNARD JACOB:** L'acétate après, s'il
24 vous plait.

25 **D^{re} RENÉE BRASSARD:** ...manières différentes...

1 **Me BERNARD JACOB:** Non, après. L'après
2 l'après. Oui. Merci.

3 **D^{re} RENÉE BRASSARD:** Donc, une fois qu'on
4 définit d'une manière différente et qu'on conçoit
5 différemment, OK, que les prémisses entourant la violence
6 conjugale, voilà maintenant comment on y répond, quelles
7 sont les réponses sociales que l'on adresse à la violence
8 familiale et conjugale en contexte autochtone. Et là, je
9 pense que, encore une fois, il y a lieu de contraster ce
10 que les Autochtones nous disent versus ce qu'on a mis en
11 place au cours des 30, 40 dernières années.

12 Donc, en matière de violence conjugale,
13 tout le monde sait que, essentiellement, on a mis en place
14 des milieux sécuritaires que l'on nomme des maisons
15 d'hébergement pour les femmes, voilà, donc qui permettent
16 de... de séjourner, voilà, de manière temporaire pour vivre
17 ce moment de crise. On a la judiciarisation des hommes.
18 Donc, les femmes dans les maisons d'hébergement, les
19 hommes en prison, et pour protéger les enfants, ben, il
20 faut avoir aussi un système protectionnel de l'enfance.
21 Donc, on intervient en protection de l'enfance, on retire
22 les enfants qui proviennent de familles où il y a de la
23 violence familiale. Donc, on intervient en silos où chacun
24 des acteurs a sa réponse sociale.

25 Ce que les Autochtones vont nous dire

1 qu'ils aimeraient développer plutôt, parce que les
2 Autochtones, ils voient : « Oui mais... », comme y'a des
3 femmes par exemple autochtones qui vont me dire dans mes
4 recherches : « Oui, mais nous, on est tannées d'aller en
5 maisons d'hébergement. Pourquoi c'est pas les hommes qui y
6 vont? C'est toujours nous qui déménageons. C'est toujours
7 nous qui payons. » Au niveau des hommes, les hommes
8 disent : « Oui, mais c'est toujours moi qui va en
9 détention. Elle aussi de fois c'est de sa faute. » Donc,
10 pourquoi que c'est... pourquoi c'est pas tout le monde? Et
11 puis les enfants, les pauvres enfants quand ils peuvent le
12 dire ils vont dire, « Mais oui, mais c'est pourquoi moi je
13 suis obligé de changer de milieu pis que je peux pas
14 rester avec la kokum par exemple ou la famille? Pourquoi
15 tout ça se produit? »

16 Les autochtones vont... nous demandent de
17 privilégier la cellule familiale, de préserver et de pas
18 mettre les acteurs les uns contre les autres, mais de
19 travailler les problématiques avec les familles, tous les
20 membres de la famille, donc plutôt que de favoriser
21 automatiquement ou uniquement la rupture conjugale.

22 Et là ici je m'attaque à quelque chose de
23 très important, la notion de rupture conjugale est souvent
24 un évènement ou un facteur associé au succès, à la
25 réussite, « On s'en est sorti parce que on a rompu le lien

1 relationnel. » Mais dans le cas des trajectoires de
2 violence familiale et conjugale des femmes autochtones que
3 j'ai vu jusqu'à ce jour, ben c'est... ça ne rompt pas la
4 dynamique de violence, on ne fait que changer de
5 partenaire. Donc, on a une relation violente avec un
6 partenaire et puis quelques années après voilà, on a un
7 autre partenaire qui... la même chose recommence, la même
8 chose recommence. Donc, la rupture conjugale n'est pas un
9 facteur de succès ou un facteur unique qui contribue à la
10 sortie de la violence, c'est est un parmi bien d'autres.
11 O.k. Donc, c'est des gens qui ne favoriseront que très
12 peu la rupture conjugale ou encore la séparation des
13 membres de la famille.

14 Il faut opter aussi pour une approche
15 globale de guérison de tous. Ce qu'on nous dit ici c'est,
16 « Quand vous envoyez par exemple les hommes en prison, un,
17 la prison ne permet pas de guérir, la prison stigmatise,
18 la prison punie, mais la prison ne redresse... » Surtout
19 les prisons, parce que les sentences sont plus courtes,
20 donc on a très peu de programmes. Les provinces sont
21 très... ont beaucoup moins de moyens au niveau des prisons
22 provinciales que fédérales, donc souvent il faut aller aux
23 pénitenciers pour accéder aux services d'un psychiatre ou
24 d'un psychologue, aux prisons on a très peu de ces
25 mécanismes-là.

1 Donc, les autochtones vont nous dire ceci,
2 « Favorisons des mesures qui permettent la guérison et la
3 résolution du problème de la violence familiale. » Donc,
4 ça sert à rien de tenter de guérir ou de sortir un seul
5 individu de la dynamique de la violence, ça change rien
6 sur le... la dynamique familiale de violence. Donc, ce
7 n'est pas en guérissant ou en redressant ou en
8 transformant une seule personne et de la remettre en
9 collectivité, qu'on arrive à infléchir ou à changer le
10 cour des tendances qui sont à l'œuvre.

11 Ils veulent aussi que nous favorisons dans
12 certains cas, lorsque c'est possible, la régulation
13 sociale communautaire que l'on adresse pas
14 systématiquement des... les cas de violence conjugale à la
15 machine pénale. Y a des choses qu'on peut régler à
16 l'intérieur des collectivités, la médiation, que l'on
17 soutienne aussi les outils de guérison autochtone.

18 Je pense actuellement à un groupe d'hommes
19 qui évoluent présentement à Uashat Mak Maliotenam qui a de
20 la difficulté à être soutenu financièrement pour
21 développer ses activités. Je pense à un autre groupe
22 d'hommes qui ont connu des problèmes avec la violence qui
23 se sont regroupés à Chisasibi chez les Cris. Il faut
24 absolument mettre à profit... d'abord reconnaître les outils
25 autochtones, non seulement les reconnaître mais les

1 valoriser et les soutenir aussi dans leur expression, de
2 manière à ce qu'ils puissent contribuer à guérir les gens
3 des collectivités.

4 Donc on nous demande de penser pas toujours
5 à la judiciarisation. On ne dit pas... c'est pas une
6 question de... d'avoir une idéologie abolitionniste là, mais
7 dire, « Ben peut-être conserver le rapport... le lien
8 judiciaire, mais dans les cas de gravité extrême par
9 exemple. Mais quand on le peut, essayer de faire autre
10 chose. » Donc encore une fois une logique de pluralisme
11 s'impose il me semble.

12 Donc on a aussi la favorisation. Pourquoi
13 y a pas de ressources familiales au Canada, des centres
14 de... en tout cas, pas plus parce que j'en connais des
15 centres de guérison quand même, mais qu'on a n'a pas des
16 centres de guérison où chaque membre de la famille peut
17 discuter ensemble de la violence familiale dans cette
18 famille. Pourquoi on envoie les femmes d'un côté et les
19 hommes de l'autre et les enfants d'un autre côté?
20 Pourquoi on... les familles auraient intérêt à en parler de
21 la violence, à trouver des solutions familiales de manière
22 à ce que cette violence-là puisse disparaître de
23 l'ensemble de l'univers de la famille, plutôt que de punir
24 un seul membre.

25 Et d'ailleurs, ça c'est une composante sur

1 laquelle je vais attirer votre attention. Lorsqu'on
2 examine les éléments clés des dynamiques de violence
3 conjugale chez les autochtones et quand on les met en
4 contexte avec certaines conditions de vie, je vous dirais
5 qu'à peu près dans le tiers des cas des évènements on a
6 affaire à des gens qui nous disent, « Quand c'est survenu
7 j'étais en 'blackout'. » Le « blacked out » est très
8 intéressant, parce que une scientifique comme moi va se
9 demander o.k., « blacked out », comment on a construit le
10 fait pénal? Si la personne est « blackout », elle s'en
11 souvient pas. Et que l'autre elle a perdu connaissance au
12 pied de l'escalier, comment on arrive à faire survivre ce
13 crime-là dans l'appareil de justice pénale?

14 En d'autres termes, comment on arrive à
15 construire un crime si y a un des partis qui s'en souvient
16 pas pis que l'autre était... était inconsciente? Qui va
17 nous dire qui a commencé et qui... donc, y a toute une boîte
18 noire où quand je m'approche des répondants pour leur
19 demander, « Racontez-moi comment ça s'est passé », et ils
20 me disent, « Ben voilà, moi... non, j'étais vraiment en
21 'blackout', je me souviens plus. Écoute, je me suis
22 réveillée deux jours après, imagine toi donc. On m'a dit...
23 c'est là qu'on m'a appris que j'avais fait ça, que j'avais
24 fait ça, que... je sais pas si c'est vrai moi, mais on m'a
25 dit que c'était ça. » Donc... et comment on construit ce

1 fait-là? C'est quand même incroyable.

2 Et les hommes me disent souvent, « Non,
3 quand ça se passe là on essaie pas de démêler rien.
4 Renée, j'ai déjà les poignets ensemble avant même que la
5 police rentre, parce que je sais que à partir du moment où
6 la police rentre chez nous, ils cherchent le gars. » Pis
7 y dit, « C'est pas moi qui a commencé, mais je... c'est
8 comme ça. »

9 Donc, y a aussi une institutionnalisation
10 genrée en matière de violence familiale et conjugale. On
11 a des acteurs, des intervenants qui agissent selon une
12 seule dynamique, nécessairement que c'est l'homme qui
13 commence et que c'est la femme qui est victime. Et la...
14 mes données empiriques et probantes me montrent que non,
15 non, non, le statut d'agresseur et de victime évolue,
16 n'est pas figé.

17 On a des couples autochtones par exemple
18 qui vont commencer une relation où l'homme est agresseur,
19 ça suit une courbe ascendante, et à un moment donné la
20 femme autochtone se fâche et décide que c'en est terminé.
21 Et on voit parfois au Canada notamment, que les femmes
22 autochtones sont surreprésentées dans le cas des homicides
23 conjugals (sic). Donc y a une espèce de réaction pour
24 toutes les traumatismes liés à la violence souvent, une
25 réaction démesurée conviendront-on, mais c'est comme si y

1 a un arrêt, y a un arrêt d'acceptation de cette violence-
2 là.

3 Donc... et parfois c'est en terme de gravité.
4 Des fois l'homme autochtone va agresser sa femme jusqu'à
5 temps par exemple qui arrive une espèce de perte de
6 contrôle, « Oh non, on avait des chicanes, mais là écoute
7 à perdu connaissance. » Donc, quand les effets de la
8 violence sont incontrôlés, l'homme va lever les mains, il
9 va avoir peur, y va dire, « Ah non, je me rends pas là
10 parce que moi j'ai un cousin qui a tué... qui a tué sa
11 femme. Ah non, non, non. » Là, ah, c'est parfois la
12 femme qui devient l'agresseur. Intéressant.

13 Donc, le rôle de victime et d'agresseur
14 peut changer à l'intérieur d'une même relation ou encore
15 d'une relation à une autre, intra relationnelle ou inter
16 relationnelle. Donc, les individus bougent, tantôt ils
17 disent les femmes... les femmes autochtones me disent
18 parfois, « Non, là c'est moi, là c'est moi qui est... là
19 j'étais... non, là c'est moi qui est fâchée, qui est en
20 colère. » Et y a des femmes... y a des femmes et des
21 hommes... évidemment on a de tout, de tout, et je veux
22 vraiment apporter votre attention sur la notion de
23 « blackout » qui est très présente.

24 **Me BERNARD JACOB:** Alors, en conclusion,
25 Madame Brassard, quelles seraient vos recommandations que

1 vous auriez à faire?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est la pire des
3 questions qu'on peut se faire poser, parce que y a
4 tellement de recommandations. Vous savez, j'ai... je suis
5 loin d'avoir cette prétention-là de... j'essaie de
6 contribuer, mais Dieu sait comment changer les choses...
7 voilà. Enfin, je pense... sincèrement, qu'une hémorragie,
8 lorsqu'on fait intervenir la justice. Je pense que d'ici
9 50 ans, je ne serai probablement pas là pour le voir, mais
10 dans 50 ans, nous allons nous excuser d'avoir appliqué
11 l'appareil de justice pénal comme outil colonial de la
12 même manière que nous venons de le faire pour les
13 pensionnats.

14 Pourquoi? Parce que ce n'est qu'une autre
15 une autre institution blanche qui a été imposée aux
16 autochtones sans leur consentement. Je ne sais pas combien
17 encore d'années ça va prendre, de vies brisées, de vies
18 carcérales, pour réaliser que nous poursuivons le dégât.

19 Donc, il faut travailler avec eux, il faut
20 travailler ensemble, parce que je crois vraiment en
21 l'alliance, moi. Je n'aimerais pas que... je ne suis pas
22 très friande des séparations, des oppositions et tout ça ;
23 je pense qu'on a besoin des capacités, de
24 l'accompagnement, des forces de chaque être humain pour,
25 ensemble, évoluer sur un terrain meilleur.

1 Je pense qu'à la fois, que ce soit au
2 niveau politique, au niveau institutionnel,
3 organisationnel, vous savez, on doit mettre en place tout,
4 tout ce que nous pouvons pour tenter de redresser. À tout
5 le moins, si on n'est pas capables de redresser puis qu'on
6 n'a pas d'idées comment faire, cesser [Rires] de faire des
7 choses! Donc, déjà juste d'arrêter... je ne suis pas dans la
8 créativité [Rires], juste cesser de faire des choses,
9 bien, ça permettrait peut-être un espèce de moratoire pour
10 pouvoir mieux penser, parce que quand on est dans
11 l'action, on ne fait qu'appliquer les valeurs derrière les
12 systèmes.

13 Et je vous dirais ceci : ça fait, en
14 matière de justice pénale, ça fait maintenant, Madame la
15 commissaire en chef, 50 ans que l'on transforme, que l'on
16 adapte, que l'on culturalise le système de justice pénale.
17 Rien de tout ça n'a fait que ménager les effets de
18 l'application du système de justice chez les autochtones.
19 On essaie de réduire -et je pense que la Commission royale
20 d'enquête l'a très bien vu, il y a plus de deux décennies
21 maintenant -que l'imposition du système de justice produit
22 des effets qui, de plus en plus, deviennent irréparables.

23 Donc, la voie de l'aculturalisation n'en
24 est pas une qui va changer ; elle ne vient que ménager,
25 que soulager les effets d'un système qui s'impose. Mais je

1 sais que derrière tout ça, il y a de l'espoir aussi, parce
2 que je ne suis pas prête à dire que tout ce qui a été fait
3 est vain et tout ça... ce n'est pas vrai. On a de beaux
4 exemples de juges autochtones, de juges de paix
5 autochtones qui ont accès, qui ont droit aussi...

6 C'est une prise de pouvoir, aussi, vous
7 savez, quand on a ajouté, mais c'est l'objet aussi de mon
8 article *Painting the Present Red* : ce n'est pas parce que
9 nous peignons une prison en rouge et que nous remplaçons
10 les barreaux des cellules par des capteurs de rêves que
11 les gens ne sont pas incarcérés. Pour que les gens cessent
12 de vivre cette incarcération-là, il faut arrêter, il faut
13 s'interroger non pas sur la manière d'exprimer la justice,
14 mais les logiques internes à cette justice-là.

15 Une prison autochtone, qu'elle soit
16 autochtone, une police autochtone reste une police. Et ce
17 n'est pas le fait d'habiller des autochtones en policiers
18 qui va changer quelque chose si la police autochtone
19 applique la *Loi sur la police*, si l'agent correctionnel
20 applique la *Loi sur les services correctionnels*. C'est
21 faux de prétendre que parce que l'on peinture les choses
22 en rouge, elles vont changer les choses, voilà.

23 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Madame la
24 commissaire en chef, j'aimerais déposer l'exhibit O sous
25 la cote que vous allez bien vouloir lui donner, bien

1 entendu! [Rires] Ça va être la présentation.

2 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** C'est...
3 PowerPoint is exhibit 36, please.

4 **--- Exhibit 36 :**

5 Powerpoint de Renée Brassard a)
6 "Aboriginal Women and the Criminal
7 Justice System" version anglaise (19
8 slides) b) « Les femmes autochtones et
9 le système de justice pénale » French
10 version (19 diapositives)

11 **Me BERNARD JACOB:** 36? Merci beaucoup! Je
12 vais aller vous voir à la fin pour le dépôt des autres
13 pièces, Madame la commissaire en chef, si cela vous
14 combien bien entendu.

15 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:**
16 Certainly.

17 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Alors, cross-
18 examination? As-tu la cédule?

19 Okay. Alors, les parties ayant qualité
20 d'agir pourront se rendre à la salle Dufferin pour la
21 répartition du temps. Combien de temps de pause, Madame la
22 commissaire, pour régler ça? Vous avez besoin de combien
23 de temps, Me Thomas?

24 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** So, we
25 stop for 15 minutes? Okay, 15 minutes, please.

1 **Me BERNARD JACOB:** Merci, Madame la
2 commissaire, merci Monsieur et Mesdames les commissaires.
3 En pause, on répartit le temps de l'interrogatoire.

4 **PAUSE**

5 **Me BERNARD JACOB:** Alors, on est prêts à
6 recommencer. Pas de liste?

7 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Okay,
8 one more minute. I've been informed by our lead
9 Commission counsel that they need a few more minutes to
10 organize the list for cross-examination as well as
11 calculate the time. So, we will use the few minutes to
12 mark exhibits.

13 **Me BERNARD JACOB:** Can I ask one more
14 question? Avez-vous vu, dans vos recherches, des cas de
15 racisme systémique à l'égard de la communauté autochtone?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Concernant le racisme
17 systémique, c'est une expression, c'est une thématique qui
18 est à l'agenda actuellement.

19 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Yes.
20 Perhaps I wasn't clear. Just so that parties know what
21 documents are properly before us for cross-examination,
22 we'll take the next few minutes to mark exhibits on the
23 record.

24 **Me BERNARD JACOB:** Okay. Exhibit B. Tab B,
25 *L'expérience de l'enfermement carcéral des femmes*

1 *autochtones au Québec* will be the exhibit...

2 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** That's
3 exhibit 37, please.

4 **--- Exhibit 37:**

5 « L'expérience de l'enfermement
6 carcéral des femmes autochtones au
7 Quebec » Renée Brassard, *Revue femmes*
8 *et droit/Canadian Journal of Women and*
9 *the Law*, Volume 17 (pp. 311-340)

10 **Me BERNARD JACOB:** 37. Tab C.

11 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Just
12 before we go further, I'm assuming that these documents
13 are going in by consent. If there are any objections,
14 would you please stop us in the middle of the process,
15 please? Go ahead.

16 **Me BERNARD JACOB:** Tab C... non, Tab C,
17 *Diversity of roles.*

18 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 38,
19 please.

20 **--- Exhibit 38 :**

21 "Diversity of Roles Played by
22 Aboriginal Men in Domestic Violence in
23 Quebec," Ellington, Brassard &
24 Montminy, *International Journal of*
25 *Men's Health*, Vol. 14, No. 3, Fall

1 2015, (pp. 287-300)

2 **Me BERNARD JACOB:** Thank you. Tab D : Pour
3 une meilleure compréhension des particularités de la
4 violence familiale vécue par les femmes autochtones du
5 Canada.

6 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 39,
7 please.

8 **--- Exhibit 39 :**

9 « Pour une meilleure compréhension des
10 particularités de la violence
11 familiale vécue par les femmes
12 autochtones au Canada » Montminy,
13 Brassard, Jaccoud, Harper,
14 Bousquet & Leroux, Nouvelles
15 pratiques sociales, Volume 23, numéro
16 1, automne 2010 (pp. 53-66)

17 **Me BERNARD JACOB:** Merci. Tab E :
18 *Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic*
19 *Violence.*

20 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Can we
21 have the full title?

22 **Me BERNARD JACOB:** Okay. *Against*
23 *Aboriginal Women Living in Remote Communities in the*
24 *Province of Quebec.*

25 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Thank

1 you. That's 39, please.

2 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** Sorry, I
3 am correcting that : 40.

4 **Me BERNARD JACOB:** 49? Okay.

5 **--- Exhibit 40:**

6 "Application of Intersectional
7 Analysis to Data on Domestic Violence
8 Against Aboriginal Women Living in
9 Remote Communities in the Province of
10 Quebec," Brassard, Montminy, Bergeron
11 & Sosa-Sanchez, *Aboriginal Policy
12 Studies* Vol. 4, no. 1, 2015 (pp. 3-23)

13 **Me BERNARD JACOB:** Tab F, *Painting the
14 Prison Red - Constructing and Experiencing Aboriginal
15 Identities in Prisons.*

16 **CHIEF COMMISSIONNER MARION BULLER:** 41,
17 please.

18 **--- Exhibit 41 :**

19 "Painting the Prison 'Red':
20 Constructing and Experiencing
21 Aboriginal Identities
22 in Prison," Martel & Brassard, *British
23 Journal of Social Work* (2006) advance
24 access copy published October 31, 2006
25 (pp. 1-22)

1 Bernard Chéné (68 pages)

2 **MR. BERNARD JACOB:** At Tab I, « Analyse de
3 l'expérience de la violence conjugale et familiale
4 d'hommes autochtones au Québec ».

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
6 four (44), please.

7 --- Exhibit 44:

8 « Analyse de l'expérience de la
9 violence conjugale et familiale
10 d'hommes autochtones au Québec »
11 Centre de recherche interdisciplinaire
12 sur la violence familiale et la
13 violence faite aux femmes, auteures :
14 Renée Brassard, Myriam Spielvogel &
15 Lyse Montminy, March 2017 (163 pages)

16 **Me BERNARD JACOB:** Tab J, « La violence
17 conjugale familiale et les femmes autochtones : état des
18 lieux et des interventions ».

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
20 five (45).

21 --- Exhibit 45:

22 « La violence conjugale/familiale et
23 les femmes autochtones : un état des
24 lieux et des interventions »
25 chercheuses principales : Lyse

1 Montminy et Renée Brassard, mai 2017
2 (151 pages)

3 **Me BERNARD JACOB:** Tab K, « Savoirs
4 criminologiques et autochtonie ».

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
6 six (46), please.

7 --- Exhibit 46:

8 « Savoirs criminologiques et
9 autochtonie » Mylène Jacquod et Renée
10 Brassard, *Médecine et Hygiène* «
11 Déviance et Société », 2008/4 Vol. 32
12 (pp. 395-409)

13 **Me BERNARD JACOB:** Tab L, « Sortir de la
14 violence de sa vie sans sortir de l'autochtonie :
15 l'importance de mieux comprendre les besoins des femmes
16 autochtones en milieux urbains ».

17 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
18 seven (47), please.

19 --- Exhibit 47:

20 « Sortir la violence de sa vie, sans
21 sortir de l'autochtonie : l'importance
22 de mieux comprendre les besoins des
23 femmes autochtones en milieu urbain »
24 Catherine Flynn, Geneviève Lessard,
25 Lyse Montmony et Renée Brassard,

1 *alterstice : Revue Internationale de*
2 *la Recherche Interculturelle*, Vol. 3
3 no. 2, 2013 (pp. 38-50)

4 **Me BERNARD JACOB:** Tab M, « L'expérience et
5 les effets de l'enfermement carcéral des femmes
6 autochtones au Québec ».

7 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
8 eight (48), please.

9 **--- Exhibit 48:**

10 Thèse de doctorat de Renée Brassard
11 « L'expérience et les effets de
12 l'enfermement carcéral des femmes
13 autochtones au Québec » février 2005
14 (258 pages)

15 **MR. BERNARD JACOB:** Okay, that's it, that's
16 all.

17 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** I have
18 N.

19 **MR. BERNARD JACOB:** N?

20 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** N.

21 **MR. BERNARD JACOB:** Oh, sorry, it's my
22 mistake. "When two Worlds Collide: Aboriginal Risk
23 Management in Canadian Corrections".

24 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Forty-
25 nine (49), please.

1 --- Exhibit 49:

2 « When Two Worlds Collide: Aboriginal
3 Risk Management in Canadian
4 Corrections » Joane Martel, Renée
5 Brassard et Mylène Jaccoud, *The*
6 *British Journal of Criminology* Vol.
7 51, 2011 (pp. 235-255)

8 **MR. BERNARD JACOB:** Thank you.

9 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** It does
10 look like we have time for more questions for this witness
11 before cross-examination.

12 **Me BERNARD JACOB:** O.k. Dans vos
13 recherches au cours des dernières années, avez-vous des
14 exemples de racisme systémique qui serait présent dans le
15 système de justice canadien?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. En fait, quand
17 on... au-delà de l'expression du racisme et de la
18 discrimination systémique, il faut pouvoir identifier des
19 mécanismes à l'œuvre ou des exemples, il me semble, pour
20 faire de la lumière sur comment prend forme ce racisme
21 systémique ou encore cette discrimination systémique.

22 Et à ce sujet, je vous inviterais à peut-
23 être réfléchir sur certains principes clés qui gouvernent
24 le système de justice allochtone au Canada, notamment
25 celui... le principe - je pense que tout le monde en

1 conviendra - le principe d'équité. Qu'est-ce que
2 l'équité? L'équité c'est le traitement équitable... en
3 fait, c'est le fait de traiter de la même manière tous les
4 canadiens et les canadiennes. C'est un principe qui fait
5 partie des fondements de la logique et du droit canadien.

6 Madame la commissaire en chef, à cet égard
7 je vous réfèrerais à une... à un arrêt de la Cour suprême de
8 2018, le cas de *Ewert c. le Canada* qui nous dit ceci,
9 c'est... peut-être pour vous mettre en contexte, une des
10 nations autochtones a porté au regard des tribunaux jusque
11 à la Cour suprême le fait que l'utilisation d'outils
12 cliniques psychopathiques dans le cas d'autochtones était
13 préjudiciable et discriminatoire.

14 La décision de la Cour suprême conclue
15 ceci :
16 « La décision mentionne notamment qu'en continuant de se
17 fier aux outils contestés sans s'assurer de leur validité
18 à l'endroit des délinquants autochtones, le Service
19 correctionnel du Canada a manqué à son obligation qui lui
20 incombait suivant le paragraphe 24.1 de la *Loi sur les*
21 *services correctionnels et la mise en liberté sous*
22 *condition* de veiller dans la mesure du possible à ce que
23 les renseignements qu'ils utilisent concernant les
24 délinquants autochtones soient exacts et complets. Pour
25 que le système correctionnel fonctionne de manière

1 équitable et efficace, il faut justement cesser de
2 présumer que tous les délinquants canadiens peuvent être
3 traités équitablement en étant traités de la même manière.
4 Ces outils désavantagent systématiquement les délinquants
5 autochtones et en omettant de prendre des mesures pour
6 faire en sorte qu'ils génèrent des renseignements
7 exacts. » (Tel que lu)

8 Je pense que le... la décision *Ewert c. le*
9 *Canada* nous indique là que l'utilisation des outils
10 cliniques... dans ce cas-ci il s'agit d'un outil de
11 psychopathie, mais si les autochtones avaient les reins
12 suffisamment solides pour mener notamment le LS\CMI et
13 d'autres outils de classement et de gestion
14 délinquentielle, je pense que le... on peut penser que
15 certaines autres décisions pourraient leur être
16 favorables.

17 Une autre question qui... un autre principe
18 qui gouverne la justice blanche appliquée en contexte
19 autochtone est certainement celui de l'objectivité. Vous
20 savez, quand on a... quand on travaille au tribunal on a à
21 faire état dans la nomenclature des faits, des faits
22 objectifs du niveau de gravité objectif. Donc, nous
23 croyons dans notre système qu'il existe un niveau objectif
24 de gravité.

25 Ce que l'on se rencontre dans plusieurs cas

1 qui sont révélés... qui sont portés au tribunal c'est
2 notamment le fait que il faudrait il me semble-t-il... ce
3 critère de gravité objective vient à certains égards
4 discriminer les autochtones.

5 Je vous donne un exemple très clair. On
6 sait très bien que quelqu'un qui vit dans un village
7 inuit, par exemple qui pratique la chasse et la pêche, ben
8 voilà, vous allez convenir avec moi que ce qui est
9 disponible lors de l'évènement conflictuel, ben y a plus
10 de chance d'avoir un... une hache par exemple ou... parce que...
11 et voilà il bûche, et voilà y est dans le bois. Donc on
12 peut pas prendre la hache comme quelque chose d'objectif,
13 vous comprenez, et bien quelque chose de contextuel. Moi
14 qui vit à Québec dans un quatrième étage, je vais vous
15 dire je n'ai pas de hache, alors ça vient de clore... y a
16 aucune probabilité que moi je commette une infraction avec
17 une hache parce que j'en ai pas de hache. Mais quand on
18 est en contexte par exemple autochtone, ben là y a des
19 éléments qui contribuent à fournir dans la logique du
20 droit canadien des éléments pris objectivement comme étant
21 des facteurs d'aggravation ou encore des facteurs de
22 gravité objective. O.k.

23 Donc, la question aussi de... des règles de
24 preuve. On sait très bien... on a plusieurs exemples à cet
25 effet et même cette règle-là, les règles de preuve et de

1 procédure nous permettent très bien de voir que dans le
2 cas des autochtones bon nombre - et je pense que vous
3 aurez été soumises à beaucoup d'autres exemples... beaucoup
4 d'autres exemples au cours de cette Commission - il y a
5 des catégories d'infractions, notamment les disparitions,
6 les homicides ou encore l'agression sexuelle, on le voit
7 avec les nombreux cas qui sortent dans les médias, on voit
8 que les règles de preuve actuelles sont telles qu'elles ne
9 permettent pas à des faits comme l'agression sexuelle de
10 subsister dans l'appareil de justice pénale. Le niveau de
11 démonstration qu'exige les règles de preuve ne permette
12 pas à plusieurs victimes de faire reconnaître leur
13 agression sexuelle.

14 Donc, on est là devant un système qui dans
15 le cas des autochtones font en sorte que les cas de...
16 notamment de violence sexuelle, n'aboutissent pas parce
17 que... et de disparition et tout ça, parce que on n'a pas de
18 contrôle justement ou on n'est pas capable de faire la
19 démonstration hors de tout doute raisonnable. Donc le
20 critère hors de tout doute raisonnable dans une logique de
21 droit allochtone, ben voilà, fait en sorte de ventiler
22 beaucoup de causes autochtones et voilà.

23 Et les questions de conditions de
24 surveillance aussi j'en ai parlé dans ma présentation,
25 hein, la nature des bris, donc la nature des conditions de

1 surveillance dans des cas de libération conditionnelle,
2 ben voilà, ne sont pas contextualisée à tous les
3 contrevenants autochtones qui vivent ou résident en
4 collectivité autochtone et qui devient extrêmement
5 difficile de répondre positivement. Donc voilà, ce serait
6 ça ma réponse.

7 Donc voilà une série d'exemples qui est au
8 sein même de... des principes du droit qui s'appliquent et
9 qui s'imposent aux autochtones nous permet de voir très
10 bien que ces mêmes principes-là dans une volonté de
11 traitement équitable discriminent malheureusement les
12 autochtones.

13 **Me BERNARD JACOB:** Alors nous serions
14 prêts, monsieur et mesdames les commissaires à aller au
15 contre-interrogatoire. Le premier intervenant sera le
16 Treaty Alliance Northern Ontario Nishnawbe Aski Nation,
17 Grand Council Treaty #3, represented by Mrs. Krystyn
18 Ordyniec. She will have 10 minutes. Thank you.

19 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. KRISTYN ORDYNIEC:**

20 **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Good morning, Chief
21 Commissioner, Commissioners. My name is Krystyn Ordyniec,
22 and I represent Northern Treaty Alliance, which is Grand
23 Council Treaty 3 as well as Nishnawbe Aski Nation. I'd
24 like to start by saying that I am thankful once again for
25 being welcomed onto the traditional territory, thankful

1 for the prayers this morning, thankful for the sacred
2 items in the room.

3 Professor Brassard, I am going to apologize
4 if I say anything that I took out of context due to the
5 translation. Your C.V. is very impressive. You have
6 conducted a lot of research, and I wonder, given that this
7 Inquiry is based on a trauma-informed process, what
8 particularly you incorporate in your research when dealing
9 with such traumatic and difficult experiences for the
10 women that participate in your studies?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben en fait, la
12 question des traumatismes est un élément de contexte
13 socio-historique je vous dirais de niveau incontournable.
14 Je pense qu'on ne peut pas saisir et ça fait partie aussi
15 sans doute des dérives intellectuelles et des types de
16 lectures qui existent au sein de certaines études qui
17 prendraient pas acte de ces traumatismes-là.

18 Je vais vous donner un exemple très clair.
19 Un moment donné, vous savez comme chercheur, j'ai écouté
20 toutes sortes de récits, ben voilà, pis je suis curieuse.
21 Ça adonne que je suis curieuse. Alors j'aime beaucoup les
22 détails et tout ça.

23 Et un moment donné, je me suis dit, mais
24 c'est incroyable parce que parfois que ce soit à travers
25 les événements de violence en contexte familial ou encore

1 de commission d'infraction, y a une espèce de force de
2 gravité objective là, si je reprends le terme que j'ai dit
3 tout à l'heure, ça explose. C'est explosif.

4 Et je pense que ça illustre très bien un
5 exemple qui tient compte des traumatismes socio-
6 historiques chez les Autochtones et que si cet élément de
7 traumatisme intergénérationnel et historique n'est pas
8 pris en compte et qu'on ne fait qu'une seule lecture
9 objective des événements, ben voilà, on risque de perdre
10 une richesse et de surinterpréter peut-être les événements
11 de violence si on n'en tient pas compte.

12 Donc pour moi, la question du traumatisme
13 socio-historique et je vous dirais des multiples
14 traumatismes quand on agit de manière individuelle est un
15 incontournable pour moi pour apprécier et lire ce que ces
16 gens-là nous racontent que ce soit en 2018 par exemple.

17 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Maître, stop
18 the time. La question, si vous me permettez là...

19 **Me BERNARD JACOB:** La question de... quels
20 sont les éléments de traumatisme dont vous tenez compte
21 lors de vos recherches? Qu'est-ce que vous reprenez comme
22 élément traumatisant qui peut avoir un impact sur la
23 violence familiale, conjugale? Est-ce que j'ai bien
24 compris?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous voulez parler de

1 la nature des traumatismes?

2 **Me BERNARD JACOB:** Oui.

3 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Qu'est-ce que
4 vous avez utilisé comme approche, si vous avez...

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je n'ai pas
6 travaillé dans des approches, par exemple, qui... vous
7 voulez dire un cadre d'interprétation là, dans le cadre
8 d'interprétation? Non, je... en criminologie, je vais
9 vous dire que les travaux qui sont basés, qui se font sur
10 les travaux théoriques notamment de l'ordre du traumatisme
11 sont très liés à la psychologie. Je vous dirais à la
12 cognition et tout ça.

13 Donc on a une tradition en criminologie qui
14 s'appelle la psychocriminologie qui tient compte mais je
15 vais vous dire que dans mon domaine de recherche, la
16 criminologie, ces études-là malheureusement tiennent...
17 lorsqu'elles tiennent compte... lorsque certains travaux
18 criminologiques sont produits sous l'égide des thèses qui
19 reposent sur le traumatisme, elles le sont surtout dans
20 une logique très positivistes de la psychopathie par
21 exemple. Donc c'est toute la question de « criminal
22 mind » par exemple, donc c'est très aliénant je vous
23 dirais, donc voilà.

24 **MS. KRYSZYN ORDYNIEC:** Thank you for that
25 answer. I guess what I'm trying to get at, is there any

1 care for participants in your studies after they have
2 discussed these traumatic experiences? Is there any after
3 care? Is there any counselling sessions?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.
5 C'est un des... oui, absolument, madame. C'est un des
6 critères éthiques je vais... je veux dire c'est un des
7 critères éthiques que lorsque l'on fait revivre aux
8 participants, particulièrement dans mes recherches, des
9 traumas, des expériences douloureuses, on s'assure
10 toujours qu'ils aient de disponibles des services
11 d'intervention.

12 C'est pas rare de faire des entrevues avec
13 justement, voilà, des intervenants qui puissent les
14 accompagner et s'assurer que l'on ne réveille pas quelque
15 chose et puis après on s'en va avec les données uniquement
16 dans une logique de collecte de données-là.

17 On est particulièrement sensible et je vous
18 dirais que la politique des trois Conseils, la politique
19 éthique qui gouverne l'ensemble des institutions
20 universitaires et de recherches au Canada exige que de
21 telles mesures soient mises en place. Donc c'est quelque
22 chose d'incontournable pour nous.

23 **MS. KRISTYN ORDYNIEC:** Thank you. One of
24 the things we heard at -- I believe it was the last
25 hearing in Québec City, was that Indigenous women say that

1 they're tired of being studied and that we have the
2 solutions and institutions know these solutions. Does any
3 of your research focus specifically on solutions or have
4 you -- are you able to share what women are telling you
5 through your research that they want to see?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, madame. Je vous
7 dirais que, en fait, y a deux parties à votre question.

8 Dans un premier temps sur l'affirmation à
9 l'effet qu'elles sont fatiguées d'être étudiées, ce que
10 j'entends c'est qu'elles sont fatiguées d'être étudiées et
11 que des gens s'approprient des savoirs collectifs et des
12 savoirs culturels pour les utiliser uniquement à leurs
13 fins et au développement d'une logique carriériste. C'est
14 à cette fatigue-là à laquelle on s'adresse.

15 Je pense que, effectivement, y a des
16 recherches fatigantes. Y a des recherches qui fatiguent
17 plus que d'autres et je dis toujours à mes partenaires
18 autochtones, ben là je pense que je peux vous aider à ce
19 niveau-là sans prétendre. Voyez-vous, en étant toute,
20 toute humble, y a des recherches qui sont utiles pis y a
21 des recherches qui contribuent ou participent de la
22 marginalisation et de l'exclusion et du maintien de
23 certaines préconceptions.

24 Et mon but quand je fais de la recherche
25 dans ma relation de partenariat avec les collectivités

1 autochtones, je m'assure toujours qu'ils comprennent au-
2 delà des objectifs et des paragraphes ou encore des
3 nomenclatures universitaires qui comprennent vraiment les
4 fondements et les valeurs de cette recherche-là. Et je
5 pense que ça devrait être un incontournable.

6 Donc oui, elles sont fatiguées que l'on
7 parte avec des savoirs qui n'ont aucune retombée dans leur
8 collectivité, qui se font d'une manière non respectueuse,
9 et qu'ils ne puissent aussi conserver les données qui
10 peuvent leur permettre.

11 Donc je pense que de plus en plus les
12 chercheurs ou les académiciens sont tenus de produire des
13 recherches qui tiennent compte de ces considérations-là et
14 on doit démontrer la plus-value ou les retombées
15 communautaires ou collectives de nos recherches. Sinon,
16 ben voilà, on n'a pas les financements et sans
17 financement, ben voilà, la recherche a peu de chance de se
18 voir produite.

19 Sur la question maintenant, la deuxième
20 partie de votre question à l'effet que nous avons les
21 solutions, je vous dirais que c'est pas homogène ça. Moi
22 j'entends de tout, de tout, et je me méfie toujours des
23 amalgames ou des idées généralistes qui généralisent le
24 point de vue ou qui essentialisent l'ensemble des nations
25 autochtones.

1 On est un Canada où y a près de 600
2 collectivités. Même au sein d'une nation, on sait très
3 bien qu'il y a toutes sortes de visions et de rapports
4 avec les choses. Donc il faut cesser de mettre tout le
5 monde dans un même bain, o.k., et plutôt composer avec la
6 diversité des rapports et des nations.

7 Donc concernant nous avons les solutions,
8 vous avez raison pour une partie d'entre eux et c'est vrai
9 que les solutions qu'ils connaissent ou qu'ils ont, ils
10 aimeraient d'abord que celles-ci soient mieux reconnues,
11 mieux financées et mieux soutenues aussi par des
12 initiatives étatiques.

13 Mais y en a d'autres aussi des nations qui...
14 je prends... moi je trouve que un des exemples au Québec... je
15 vais parler pour le Québec parce que j'ai pas la même
16 vision... j'ai pas la chance de me promener à travers le
17 Canada, c'est... et de faire l'ensemble des collectivités,
18 mais y a d'autres nations pour qui... ben voilà, ils ne les
19 ont pas les solutions et ils veulent travailler en
20 alliance avec nous, avec les non-autochtones. Y en a
21 aussi... pis y en a qui veulent faire ça seuls, pis y en a
22 qui veulent faire... qui sont pas prêts encore aux
23 solutions, qui sont encore en train de penser des
24 traumatismes par exemple sociohistorique, qui sont en
25 train dans un... qui sont... qui ont entamé le processus de

1 guérison, mais qui voient que les conséquences sont
2 nombreuses.

3 Donc, y a toutes sortes d'autochtones et de
4 nations, donc... mais à tout le moins pour ceux qui ont... qui
5 prétendent avoir des solutions, donnons leur la chance de
6 pouvoir les exprimer en toute gouvernance. Je pense que
7 c'est la meilleure des choses, pis peut-être qui pourront
8 insuffler aussi... ben voilà des courants ou des vents qui
9 auraient grandement avantage à inspirer nos modes à nous
10 aussi chez les autochtones, nos manières de faire. Et je
11 pense que j'ai toujours cru que on pouvait... on pouvait à
12 bien des égards s'inspirer de solutions autochtones et que
13 ça humaniserait un petit peu... davantage notre société
14 canadienne.

15 **Me BERNARD JACOB:** Merci beaucoup.

16 **MS. KRYSYTN ORDYNIEC:** Merci.

17 **Me BERNARD JACOB:** The next will be MMYJ
18 Coalition of Manitoba, represented by Mrs. Catherine Dunn.

19 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. CATHERINE DUNN:**

20 **MS. CATHERINE DUNN:** Professor Brassard,
21 you would agree that your research proves conclusively
22 that the criminal justice system in Canada is racist?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

24 **MS. CATHERINE DUNN:** Is discriminatory?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

1 **MS. CATHERINE DUNN:** And, is ineffective as
2 far as dealing with crime and Indigenous people?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

4 **MS. CATHERINE DUNN:** You would agree that
5 for thousands of years, Indigenous people themselves
6 worked together to deal with situations that became out of
7 balance in their communities, and they did not need a
8 western justice system to resolve the problems in their
9 communities, they knew how to deal with it?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

11 **MS. CATHERINE DUNN:** And, the way they
12 dealt with it was not to put men, and women and children
13 into silos of systems, but they worked together as
14 families, as communities, with their own ideas and their
15 own ways dealing with problems in society, to work it out,
16 is that fair?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

18 **MS. CATHERINE DUNN:** And, for hundreds of
19 years, colonial justice, which you have referred to as
20 white justice, is that fair?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

22 **MS. CATHERINE DUNN:** For hundreds of years,
23 white justice has attempted to change the balance
24 successfully of how Indigenous people have treated one
25 another, including in criminal justice ways?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

2 **MS. CATHERINE DUNN:** And, what has happened
3 as a result of white justice, or western justice or
4 colonial justice, however you want to frame it, is that
5 over time, more, and more and more Indigenous people, male
6 or female, are being incarcerated in this country?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **MS. CATHERINE DUNN:** And, because of that,
9 what we have in 2018 is we have no Indian residential
10 school, but we do have a criminal justice system, a child
11 welfare system that replaces Indian residential school
12 system.

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

14 **MS. CATHERINE DUNN:** And, what that does is
15 create and continue intergenerational trauma over and over
16 again, in the same way that the Indian residential system
17 did.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Tout à fait. Comme je
19 l'ai dit, dans probablement 25-30 ans nous nous excuserons
20 d'avoir appliqué ces institutions de manière massive
21 envers les autochtones.

22 **MS. CATHERINE DUNN:** Why do we have to wait
23 for 20 or 30 years? Is there any criminological reason
24 why we cannot address the new silo of Indian residential
25 systems today?

1 **Me BERNARD JACOB:** Avec profond respect, je
2 pense qu'on est au-delà de la compétence du tribunal... pas
3 du tribunal, de l'expert de commenter des raisons pour
4 lesquelles on ne peut pas à ce stade-ci. C'est des...

5 **MS. CATHERINE DUNN:** I will rephrase the
6 question.

7 **Me BERNARD JACOB:** Okay.

8 **MS. CATHERINE DUNN:** Is it not true that
9 Indigenous people know how to heal themselves, they do not
10 need the western colonial system that continues today to
11 help them do it?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Un oui franc et
13 généralisant serait inopportun ici, je vous dirais. Je
14 m'explique. Oui, y en a qui savent, pis y en a qui sont à
15 l'heure et qui sont prêts à exprimer tout ça. Y en a
16 d'autres qui sont pris sous le joug de systèmes
17 colonialistes qui s'imposent et qui perpétuent les
18 traumatismes. Donc, oui, malheureusement ceux-là cet
19 « empowerment » là qui leur faudrait pour mettre en place,
20 n'est pas évident parce que ils sont plus dans la gestion
21 de la survie ou encore des urgences ou des traumatismes.
22 Y en a d'autres qui ont un peu la tête sous l'eau... sur
23 l'eau, qui ont sorti un peu et qui sont... qui ont des
24 capacités. Mais au moins, oui, on pourrait le faire tout
25 de suite pour ces communautés-là. Pour d'autres

1 communautés, il faudrait à tout le moins les accompagner
2 vers cela.

3 Je milite toujours pour l'autonomisation et
4 la pleine gouvernance des collectivités s'ils le veulent.
5 Pis y en a d'autres peut-être qui nous diront que y a des
6 éléments de notre système de justice, aussi colonial,
7 qu'ils adopteraient, o.k. Certains vont y voir une
8 aliénation et voilà, une assimilation, mais on ne refera
9 pas l'histoire.

10 Et je suis tout à fait d'avis avec vous que
11 pourquoi ne pas agir maintenant. Mon souhait... sachez
12 qu'en venant ici j'aimerais bien que les choses changent
13 plus rapidement qu'elles ne... qu'elles ne changent
14 actuellement, mais y a d'autres... y a d'autres contingences
15 ou y a d'autres enjeux je pense derrière tout ça.
16 Évidemment mes propos portent sur le système, le rapport
17 qu'entretient les autochtones, et plus particulièrement
18 les femmes avec l'appareil de justice pénale, mais on
19 pourrait faire le même exercice de manière plus
20 généraliste en disant, « Oui, effectivement, vous avez
21 tout à fait raison, c'est une série d'institutions qui
22 perpétue, qui maintient en fait dans le même rapport les
23 autochtones avec la société canadienne ou encore le
24 politique. »

25 Donc on a... peu importe, c'est oui, on a pus

1 de pensionnats, oui maintenant c'est des centres jeunesse,
2 oui maintenant c'est des pénitenciers et des prisons,
3 tantôt ça sera peut-être les institutions de santé mentale
4 parce que y en a qui y échapperont pas. Donc oui, c'est
5 une succession d'institutions blanches qui participent du
6 maintien postcolonial des mêmes mécanismes que l'on a
7 connu au plan historique. Et que oui, on aimerait bien y
8 mettre fin, mais... moi je peux bien faire vous savez des
9 travaux et tout ça, mais je suis bien petite dans ce
10 Canada et je dois être très humble. Mais oui, je milite
11 pour ça et je pense que plus on sera nombreux à tenter de...
12 d'aller vers le même... vers la même voie, ben plus y a de
13 l'espoir et y a de l'espoir vers le changement.

14 **MS. CATHERINE DUNN:** The answers in your
15 area of research have been known for 30 years; is that
16 correct?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Depuis très... depuis
18 très longtemps, mais je dérange, je dérange. Moi aussi je
19 suis parfois... ben voilà, des choses qui dérangent vous
20 savez, et que on n'est pas invité à certaines tables parce
21 que ben voilà, on sait où les gens se situent et c'est
22 purement politique, je suis pas exempte de tout ça.

23 **MS. CATHERINE DUNN:** You have expressed, as
24 many witnesses here have expressed throughout these
25 hearings and other hearings that there have been many

1 inquiries and there have been many ---

2 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. CATHERINE DUNN:** --- occasions where
4 those recommendations haven't been acted on; is that fair?

5 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui, Madame.

6 **MS. CATHERINE DUNN:** And, is one of the
7 factors that will cause something to happen, in your view,
8 a political will?

9 **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument.

10 **MS. CATHERINE DUNN:** Those are my
11 questions. Thank you.

12 **Me BERNARD JACOB:** Alors je vais appeler
13 Assembly of First Nations, represented by Mrs. Julie
14 McGregor. She will have 10 minutes.

15 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JULIE MCGREGOR:**

16 **MS. JULIE MCGREGOR:** Good morning
17 Commissioners and good morning panel member. My name is
18 Julie McGregor, and I represent the Assembly of First
19 Nations, and I would like to start this morning by
20 acknowledging the territory I'm in and the sacred objects
21 in the room as well.

22 Professor Brassard, you mentioned in your
23 evidence that Indigenous people come from violent
24 communities, violent situations where murders and rapes
25 occur; is that correct?

1 **DRE RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

2 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, is that a -- is
3 that a generalization? Are you saying that all First
4 Nations are violent and ---

5 **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument pas.
6 Absolument pas. Absolument pas. Je dis que les données
7 officielles correctionnelles au Canada indiquent une
8 surreprésentation des autochtones dans des cas
9 d'homicides, dans des contextes intrafamiliaux et encore
10 dans les cas d'agressions sexuelles.

11 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, you're not saying,
12 to clarify, you're not saying that all Indigenous First
13 Nations communities across Canada are violent where rapes
14 and murders occur?

15 **DRE RENÉE BRASSARD:** Jamais je ne dirai
16 cela.

17 **MS. JULIE MCGREGOR:** In your evidence, you
18 also discussed how the voices of Indigenous women are
19 silent or have been silenced; is that correct?

20 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

21 **MS. JULIE MCGREGOR:** Again, is that a --
22 again, is that a generalization? You're saying that all
23 Indigenous women are silenced?

24 **DRE RENÉE BRASSARD:** Non, je me méfie
25 toujours des généralisations, vous savez, et chaque

1 recherche est une photo et je suis tout à fait consciente
2 que cette photo là c'est un moment d'arrêt par rapport à
3 un objet de recherche qui bouge constamment et qui se
4 transforme. Donc, je n'irai pas dire ça, à généraliser
5 encore. Aucune des mes données ne nous conduisent à la
6 généralisation.

7 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, you're changing
8 your evidence now and you're saying that not all
9 Indigenous women are silenced; is that correct?

10 **DRE RENÉE BRASSARD:** Absolument pas. Je
11 n'ai jamais dit que toutes les femmes autochtones devaient
12 se taire ou se taisent ou étaient silencieuses.

13 **MS. JULIE MCGREGOR:** You just did.

14 **DRE RENÉE BRASSARD:** Je dis que le silence,
15 je dis que le silence, fait partie de nombreux témoignages
16 de femmes que j'ai rencontrées qui constituent des
17 échantillons.

18 **MS. JULIE MCGREGOR:** I'll move on. Would
19 you agree with me that making generalizations without
20 context about the root causes of these circumstances only
21 serves to promote stereotypes about Indigenous people, and
22 specifically, Indigenous women?

23 **DRE RENÉE BRASSARD:** Effectivement.

24 **MS. JULIE MCGREGOR:** Would you agree with
25 me that promoting stereotypes about Indigenous women only

1 serves to endanger their lives, and it promotes the
2 situation that leads to violence against Indigenous women?

3 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui.

4 **MS. JULIE MCGREGOR:** Thank you, Professor.
5 I just wanted to continue on, and I want to make sure that
6 what I was hearing was correct and that I wasn't somehow
7 misunderstanding the translation.

8 In your evidence, towards the end of your
9 evidence, you talked about how you can't dress up
10 Indigenous people in police officer uniforms and then
11 expect them to apply the same law and there are to be
12 different outcomes; is that correct?

13 **DRE RENÉE BRASSARD:** Voilà.

14 **MS. JULIE MCGREGOR:** So, in the Inquiry
15 hearings on Monday, we actually had Indigenous -- we had a
16 panel on Indigenous police officers, and we heard about
17 how there is a lack of funding for Indigenous police
18 officers, and we heard how communities need, actually, and
19 in fact, northern communities need to have more Indigenous
20 policing and to have control over policing in their
21 communities because of some of the historical
22 relationships that communities or First Nations have had
23 with the police. So, how do you reconcile what your
24 statement is with that?

25 **DRE RENÉE BRASSARD:** En fait, ce que je

1 mentionne, et je le rementionnerais volontiers, c'est que
2 ne pense pas que la voie policière ou encore la voie
3 judiciaire soit la seule voie pour réguler et gérer des
4 conflits dans des collectivités, mais, je consente tout à
5 fait que dans certaines communautés, il y a un manque
6 d'effectifs et qu'il y a un manque de financement, mais,
7 je pense que si on regarde tous les changements au niveau
8 politique en matière de politique correctionnelle, la
9 politique des policiers des Premières Nations n'a pas
10 permis non plus, de faire en sorte qu'on ait moins de
11 criminalisation des autochtones au Canada.

12 **MS. JULIE MCGREGOR:** And, what are you
13 basing that on? What are you basing that statement on?

14 **DRE RENÉE BRASSARD** Sur les taux de
15 surreprésentation carcéraux, par exemple, le nombre
16 d'événements qui ne cessent de grandir, les données
17 officielles.

18 **MS. JULIE MCGREGOR:** Are you looking at
19 stats that are specific to First Nations communities and
20 to First Nations communities that have First Nations
21 policing in them?

22 **DRE RENÉE BRASSARD:** Oui, je pense qu'il
23 existe des données qui montrent très bien que le nombre de
24 taux déclarés d'infractions, voilà, ne cesse d'augmenter.
25 Ce que je dis ici, je veux juste vraiment être claire,

1 parce que c'est loin de moi de prétendre que la police ou
2 la justice soit la solution à tous les maux, et --- Je
3 peux comprendre aussi que le fait que les Premières
4 Nations prennent, en fait, nomment des autochtones en tant
5 que policiers, en tant qu'intervenants correctionnels, en
6 tant que juges par exemple, puisse constituer parfois une
7 prise de pouvoir pour les Nations, mais ce que je dis
8 c'est que quand je regarde les taux d'incarcération, ça ne
9 permet pas de diminuer. C'est juste ça que je dis, je
10 n'invalide absolument pas, je dis que c'est peut-être
11 nécessaire mais c'est insuffisant, pour modifier les
12 choses.

13 **MS. JULIE MCGREGOR:** You then -- you moved
14 on from that by saying, "that's why I entitled my article,
15 Painting the Prison 'Red'," and the "red" in the article
16 has quotations marks on it. What do you mean "red"? What
17 are you referring to when you talk about "red"?

18 **DRE RENÉE BRASSARD:** Je veux dire des
19 aménagements culturels qui concernent les contrevenants
20 autochtones, la couleur. C'est l'utilisation d'une couleur
21 symbolique et je pense le cercle des quatre couleurs: le
22 peuple blanc, le peuple noir, le peuple jaune et le peuple
23 rouge. Mais voilà, j'ai fait une analogie symbolique pour
24 montrer que même si on remplace les acteurs dans un
25 système qui discrimine et qui «racise» les autochtones, on

1 poursuit tout de même parce qu'on se s'attaque pas aux
2 logiques internes des institutions et des systèmes qui
3 agissent.

4 **MS. JULIE MCGREGOR:** And, also, I want to
5 make sure that I heard this correctly and that I wasn't
6 misinterpreting the translation. You stated that in the
7 context of, again, the silencing of the Indigenous women's
8 voices, you said that it's -- that it was good or that if
9 the Indigenous women's voices weren't silenced, we
10 wouldn't be here. So, are you saying that if Indigenous
11 people or Indigenous women were not silenced, non-
12 Indigenous people wouldn't be here on this land? Is that
13 what you're saying?

14 **DRE RENÉE BRASSARD:** Non, non, non, c'est
15 pas ça que j'ai dit du tout. Je dis que dans les nombreux
16 témoignages que j'ai fait, les nombreuses entrevues que
17 j'ai réalisé auprès de femmes autochtones et d'hommes
18 autochtones, je ne généralise pas, c'est sûr que j'ai
19 rencontré, ce ne sont pas des autochtones, je ne
20 généralise pas, c'est ceux que j'ai rencontrés. Ce ne
21 sont pas des analyses statistiques où j'infère des
22 principes généralistes, ce ne sont que des
23 échantillonnages représentatifs, voilà, de l'ensemble de
24 mes recherches. Mes recherches sont loin de prétendre
25 généraliser ou encore unifier ou essentialiser mes

1 conclusions à l'ensemble des nations. Je dis que la
2 question du silence est très présent dans les... est très
3 présente dans les... dans les discours, les gens me le
4 disent. Et moi je ne suis qu'une porte-voix, o.k.

5 Et j'ai plusieurs exemples pour parler du
6 silence. Y en a pour qui le silence... ben voilà, ça
7 s'inscrit dans un processus, voilà qui a guidé l'ensemble
8 du processus développemental des personnes, tsé, depuis
9 qui sont toutes jeunes qu'on leur permet pas de s'exprimer
10 sous toutes sortes de formes. Y a pour d'autres femmes
11 silencieuses que c'est... le silence est produit par des
12 systèmes qui s'imposent, qui ne leur ont jamais permis de
13 prendre la voix. Et c'est ça que je veux mettre en
14 lumière, que dans tout ça y a un ingrédient parfois de
15 silence qui fait en sorte qui contribue à maintenir des
16 conditions qui participent du maintien de certaines
17 conditions de vie. Mais loin de moi de généraliser et de
18 dire qu'elles sont « mute » ou ben que un serait pas
19 présent sans l'autre et tout ça, ce n'est pas ça que j'ai
20 dit.

21 **Me BERNARD JACOB:** Alors le temps...

22 **MS. JULIE MCGREGOR:** Thank you, professor,
23 my time is up and I guess I have to be silent right now.
24 Thank you.

25 **Me BERNARD JACOB:** Alors...

1 Dre RENÉE BRASSARD: Le temps.

2 Me BERNARD JACOB: ...le prochain ca va
3 être monsieur Roy Stewart de NunatuKavut Community Council
4 Incorporated.

5 --- CROSS-EXAMINATION BY MR. ROY STEWART:

6 MR. ROY STEWART: Good morning, everyone.
7 Before I start, I just wanted to first give thanks to our
8 elder for being here this morning -- every morning for
9 lighting the qulliq. I feel, sort of, ignorant not
10 acknowledging you first, each time I am at the podium, so
11 again I just want to say thank you.

12 Professor Brassard, my first question is in
13 relation to Exhibit 40, which is the paper titled,
14 Application of Intersectional Analysis to Data on Domestic
15 Violence on Aboriginal Women Living in Remote Communities
16 in the Province of Quebec. Page 4 of this paper
17 references the rates of domestic violence as being higher
18 among Aboriginal women living in Aboriginal communities
19 than among those living off-reserve. I am assuming off-
20 reserve is in reference to an Indian Act reserve; that is
21 correct?

22 Dre RENÉE BRASSARD: Oui. Oui.

23 MR. ROY STEWART: Now, I am not suggesting
24 it was your intent, but upon my first reading of this, it
25 could be interpreted as saying that Aboriginal communities

1 exist only on reserve and this is where domestic violence
2 rates are higher. However, I do assume that you are aware
3 that Inuit peoples do not live on reserve because earlier
4 referenced how Inuit women are more criminalized in Quebec
5 than others. And so, I am just curious, what research
6 have you done on Inuit communities, on Inuit women
7 specifically?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait voilà, c'est...
9 ce sont des villages inuits. Oui, mais je suis pas allée
10 dans le nord, mes recherches qui portaient sur les
11 témoignages des femmes inuites du nord québécois
12 essentiellement, je les ai rencontrées lorsqu'elles
13 étaient de passage en milieu urbain pour des soins
14 notamment de santé, pour des services d'éducation ou
15 encore d'autres services là qui... où elles devaient
16 descendre dans le sud.

17 **MR. ROY STEWART:** Okay. So, no direct
18 research on Inuit communities?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

20 **MR. ROY STEWART:** In the same paper -- on
21 the same page, it states that the tendency of researchers
22 to date assumes that factors linked to domestic violence
23 are race, ethnicity, social class and gender, and you
24 explained, you know, something similar to that this
25 morning.

1 Now, the research you reference, which
2 takes this narrow view of these factors, link to
3 Indigenous domestic violence, is this Indigenous or non-
4 Indigenous led research?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, c'est la
6 recherche qui a été faite à ce sujet à laquelle je réfère.

7 **MR. ROY STEWART:** And, that's in reference
8 to non-Indigenous led research?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MR. ROY STEWART:** Okay. Now, the first
11 speaker earlier, the first person you were discussing
12 with, Ms. Wawzonek, flagged a solution based approach to
13 research, and this is an approach that the Inuit of
14 NunatuKavut agree with. However, similar to what was
15 discussed before, these communities, you know, the women
16 specifically, they too are tired of being studied and
17 researched from an outsider's perspective, and are of the
18 view that unless it is the women of NunatuKavut
19 communities performing the research and data collection on
20 the women of NunatuKavut, then any research is going to be
21 adequate and likely flawed. Is that something you would
22 agree with?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne suis pas
24 d'accord avec une telle affirmation. Je pense qu'encore
25 là il y a toutes sortes de rapports à la recherche et...

1 voilà, je n'entrerais pas là-dedans parce que c'est pas
2 quelque chose je trouve qui est constructif dans la mesure
3 où il ne faut pas être noir pour aimer les noirs, pour
4 faire de la recherche sur les noirs pis être... non. Je
5 pense que ça c'est un rapport, on doit le reconnaître, le
6 respecter.

7 Il y a certaines nations et collectivités
8 autochtones qui aimeraient faire de la recherche à partir
9 des gens de leurs collectivités, et je me dois comme être
10 humain, o.k., de respecter ce mode opératoire. Mais aussi
11 il faut respecter qu'il y a des autochtones aussi au
12 Canada qui veulent faire des recherches avec des blancs
13 dans une optique d'alliance, ça aussi. Et je pense que ça
14 n'invalide absolument pas les conditions ou les résultats
15 des recherches qui sont produites dans d'autres contextes.

16 Je pense que la seule chose que je
17 disqualifierais, monsieur, c'est une recherche faite par
18 quelqu'un de l'extérieur qui ne respecte pas les volontés
19 des personnes auprès de qui il réalise les recherches. Je
20 vous dirais que c'est à peu près ça qui transgresserait
21 mes valeurs assurément. Mais si c'est une volonté et si
22 moi, en toi qu'allochtone, je peux contribuer en toute
23 alliée et en toute alliance à faire... à briser les
24 silences, à mettre des choses en lumière, à faire...
25 pourquoi pas... pourquoi je ne le ferais pas? Donc je

1 n'entrerais pas là-dedans dans ces divisions, je pense que
2 l'histoire du Canada est fondée sur ces divisions-là et
3 moi j'aime pas participer à ça.

4 Et Dieu merci, tous mes partenaires
5 autochtones veulent travailler avec moi et consentent que
6 je fais de la recherche étiq ue qui tienne compte de leur
7 réalité, que je ne me sauve pas avec les données, que j'ai
8 une préoccupation pour retourner les données dans leurs
9 collectivités qu'ils puissent s'en servir. Et à chaque
10 recherche je peux vous dire que je dis ceci à mes
11 partenaires autochtones, « Si je peux vous être utile
12 parce que ma place moi l'essence de ma place je la place
13 dans une université ou encore à des contacts avec des
14 politiques, si je peux vous aider à quelque chose, servez-
15 vous de moi. » Et c'est dans cette logique-là et dans
16 cette étiq ue que je fais la recherche.

17 Et je me suis même privée... je vais vous
18 dire... je vais vous donner un exemple très, très, très
19 concret, il y a des moments dans ma vie vous savez avec le
20 genre d'objet de recherche que j'ai, si vous pensez que ça
21 c'est l'ensemble de mes résultats de recherche, on se
22 trompe. Tout ce que vous voyez ici qui vous est présenté
23 ce matin, constitue à peu près 25 pour cent de mes
24 résultats de recherche. Pourquoi? Parce que j'ai
25 toujours considéré avec un très grand respect qu'il y a

1 des choses qui ne se publient pas pis qu'on ne doit pas
2 dire. Et ça ça m'aura coûté le prix que ça m'a coûté, je
3 serai peut-être moins rayonnante que j'aurais pu l'être,
4 ça ne me dérange pas. Je l'ai jamais... je n'ai jamais
5 transgressé mes valeurs... ..au nom de la carrière, des
6 promotions ou encore de la publication scientifique. Je
7 respecte toujours les humains derrière tout ça et, le plus
8 que possible, je fais valider mes publications par les
9 partenaires qui travaillent avec moi, et, bien entendu,
10 ces partenaires-là, et on le voit très bien, ça ne veut
11 pas dire encore une fois que tout le monde est d'accord
12 avec ces mêmes partenaires, absolument pas. Et ça ne
13 produit pas non plus un discours hégémonique à l'effet
14 que, seule, Brassard, professeure Brassard a raison parce
15 qu'elle l'a fait avec des Autochtones, non, parce que les
16 points de vue autochtones sont tous aussi différenciés et
17 diversifiés que les points de vue allochtones.

18 **MR. ROY STEWART:** Thank you, Professor
19 Brassard. I don't feel like I'll gain anything by asking
20 anymore questions. Thanks.

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci. Merci.

22 **Me BERNARD JACOB:** Alors ---

23 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Excuse
24 me, I note the time. We are scheduled to stop for lunch.
25 So, we'll take a shorter than usual lunch break and

1 reconvene at 1:00, please.

2 --- Upon recessing at 12:08

3 --- Upon resuming at 1:07

4 **MS. NADINE GROS-LOUIS:** On va... avant de
5 continuer avec le contre-interrogatoire, on a demandé à
6 Pénélope ainsi qu'à Jenny, et je pense que y'aura Audrey
7 aussi, qui vont nous offrir un chant et quelques paroles
8 avant de continuer. Ce matin, on a eu une présentation
9 avec des questions qui ont peut-être déclenché des
10 émotions, des états d'âme chez des gens, donc on veut
11 juste s'assurer de remettre un peu l'ensemble de l'œuvre
12 de façon équilibrée et calme. Alors...

13 So, we will invite Pénélope and Jenny, and
14 I think that Audrey, too, is going to say a few words and
15 sing for us, just because this morning we had a
16 presentation, discussion, that might have triggered some
17 emotion, and we just want to ensure that we are pursuing
18 the day with a good mindset.

19 **MS. PÉNÉLOPE GUAY:** On va revenir à une
20 prière.

21 Quand qu'on est en déséquilibre, quand on a
22 besoin de s'ancrer, de revenir, des fois de loin, de
23 revenir dans nos ressentiments, de revenir dans la colère,
24 de revenir je ne sais où, c'est important une prière
25 justement pour avoir un équilibre dans le respect, de se

1 respecter, les humains. Malgré nos différences, c'est
2 important.

3 Si on veut un monde qui nous rassemble, si
4 on veut un monde dans la paix, si on veut un monde à
5 refaire, des fois il faut déconstruire pour construire.
6 Alors, j'appellerais les ancêtres, j'appellerais le monde
7 des esprits, nos mères, nos pères, nos sœurs, nos familles
8 à être ici avec nous pour nous aider pour voir clair, pour
9 nous éclairer dans notre cœur.

10 Continuons dans la paix. Continuons malgré
11 tout parce qu'on a déjà eu plein d'embûches dans notre
12 vie. On est capables encore de continuer à changer, avec
13 cette enquête-là, des choses.

14 On joue quoi?

15 On va faire un chant, on va faire un chant
16 pour se rappeler qui on est, c'est quoi notre travail,
17 notre responsabilité avec honneur, avec respect.

18 Je voulais juste vous dire que... avant que...
19 quand je siffle dans mon sifflet, c'est pas un sifflet que
20 je siffle comme ça, j'appelle le Créateur, c'est un
21 sifflet d'une patte d'aigle. On a vraiment besoin
22 d'essayer ça, d'un geste spirituel. <Murmures inaudibles>
23 (MUSICAL PRESENTATION)

24 **Mme NADINE GROS-LOUIS:** Merci, Kayata.
25 Merci d'être là avec nous.

1 **Me BERNARD JACOB:** Alors, avec la
2 permission des commissaires, j'appellerais Mrs. Jessica
3 Barlow du Manitoba Keewatinowi Okimakanak pour 10 minutes.

4 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JESSICA BARLOW:**

5 **MS. JESSICA BARLOW:** Good afternoon. I
6 would like to acknowledge the elders and the grandmothers,
7 singers, and sacred items in the room, the families and
8 the survivors, Commissioners, the Huron-Wendat for
9 welcoming us here. Thank you, Professor Brassard, for
10 your testimony earlier.

11 We've heard a lot in this Inquiry and
12 frequently about the importance of identity, and in your
13 article, *Painting the Prison 'Red'*, which is Exhibit 41
14 for the record, and I'll paraphrase, you speak about how
15 identity is internally driven, it's externally defined,
16 and it's subject to change and requires adjustments when
17 individuals encounter conditions in their lives and their
18 lived experience that directly or indirectly assails
19 perceptions of one's self. And, this could be through,
20 for example, racial prejudice or imprisonment.

21 And, additionally, you also state in that
22 article that imprisonment is largely based on the attempt
23 to regulate identity; is that correct?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument, oui.

25 **MS. JESSICA BARLOW:** And so, it becomes

1 exceedingly difficult to maintain or preserve one's
2 identity when overwhelmingly controlled or regulated by an
3 institution such as a prison; is that true?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui madame.

5 **MS. JESSICA BARLOW:** And, as recently as
6 yesterday, we heard Ms. Diane Sere say that as being an
7 Indigenous woman who was incarcerated, sometimes it's just
8 easier to say that you're Italian instead of identifying
9 as an Indigenous woman because of the treatment that
10 Indigenous women can face in the carceral system. Are you
11 familiar with that?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

13 **MS. JESSICA BARLOW:** And, I note that you
14 speak about this point at page 12 of *Painting the Prison*
15 'Red' under the section "Refusing Identity"; is that
16 correct?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

18 **MS. JESSICA BARLOW:** And, you say that
19 identity refusal is equivalent to the invisibilization of
20 one's self; is that correct?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

22 **MS. JESSICA BARLOW:** And, one of the
23 reasons you identify for this invisibilization is that
24 women do this to avoid or insulate themselves from the
25 multi-layered stigmatization in the carceral system. So,

1 because Indigenous women are frequently and
2 disproportionately incarcerated, they experience
3 disproportionate rates of segregation, and they are
4 assessed as high risk, and they are also less frequently
5 paroled; is that true?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

7 **MS. JESSICA BARLOW:** And so, these women
8 choose to recast themselves and distort their identity
9 because of that ---

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

11 **MS. JESSICA BARLOW:** --- as a factor. And,
12 you refer to this phenomenon as being emancipatory, and
13 that they dissociate from one's Indigenous identity; is
14 that correct?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

16 **MS. JESSICA BARLOW:** And, your article says
17 that women express this progressive loss of identity
18 resulting from a life path of intense
19 institutionalization, multiple identity disruptions, for
20 example, child protection placement, residential schools,
21 incarceration; is that true?

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

23 **MS. JESSICA BARLOW:** And, in your
24 experience, would you agree that this is an alarming and
25 an undignifying reality that Indigenous women feel that

1 they must emancipate or disassociate themselves from their
2 culture, their tradition and their identity in order to
3 receive equal, essential, respectful and human treatment
4 in Canadian institutions?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

6 **MS. JESSICA BARLOW:** And, would you agree
7 that all Indigenous people, so men, women, children,
8 LGBTQ2S and gender diverse individuals should be able to
9 self-identify without fear of this differential treatment?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

11 **MS. JESSICA BARLOW:** And so, given this,
12 would you agree or advocate for a recommendation that
13 there be a legally binding mechanism or mechanisms that's
14 designed by Indigenous people to protect the Indigenous
15 population inclusive of identity, people -- for Indigenous
16 people that may come into contact with these Canadian
17 systems or institutions if they are to persist?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

19 **MS. JESSICA BARLOW:** Would you also agree
20 with the recommendation that colonial institutions should
21 be held to account, and they should be held accountable,
22 by Indigenous communities in a culturally relevant way
23 where discrimination, rampant enduring discrimination, may
24 be present?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

1 **MS. JESSICA BARLOW:** And, would you also
2 agree that colonial systems should be dismantled, and they
3 should be replaced by Indigenous systems designed by
4 Indigenous people whereby Indigenous people are free to
5 self-identify and they would be welcome and they would be
6 accepted, and our women would not be silenced?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **MS. JESSICA BARLOW:** Those are my
9 questions. Thank you.

10 **Me BERNARD JACOB:** Alors, j'appellerais
11 Inuit Tapiriit Kanatami, Madame Elizabeth Zarpa, pour 10
12 minutes.

13 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. ELIZABETH ZARPA:**

14 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Hi. Good afternoon.
15 I want to say thank you for your testimony this morning,
16 thank you to the elder and thank you to everybody for
17 making it through two weeks of hearings.

18 So, Ms. Brassard, I wanted to understand a
19 little more with regards to the story that you provided in
20 relation to the Inuk woman who moved down south and
21 experienced a lot of difficulties, and at the moment you
22 met her, she was in there for defending herself because
23 she was raped. And, I assume that was in an urban
24 setting, where you connected with this woman?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

1 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. And, could you
2 please elaborate or explain whether you know of any Inuit-
3 specific transition programs or halfway houses available
4 in Quebec for Inuit women getting out of custody?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je sais qu'en
6 Terre Innu au Nunavik il y a une maison de transition qui
7 s'adresse aux hommes, plus particulièrement aux hommes
8 Inuits qui sont libérés des établissements de détention.
9 Je sais qu'à l'époque il y avait le Nunavik House à
10 Dorval, près du centre urbain de Montréal parce que... et
11 je sais que là il y a certains Inuits qui ont, à tout le
12 moins, un point de chute dans des milieux comme Montréal,
13 comme le Projet autochtone de Québec où ils peuvent avoir
14 hébergement. Donc, de moins en moins, je vous dirais que
15 des gens arrivent sans point de chute à Montréal. Donc,
16 c'est très important d'avoir ces espèces de services de
17 liaison qui permettent d'accompagner les gens qui arrivent
18 du nord, par exemple, au sein des milieux urbains.

19 **Me BERNARD JACOB:** On va arrêter le *time*.
20 C'est plus la question : est-ce qu'il y a des maisons de
21 transition pour les gens qui sont...

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, il y en a une
23 seulement dans le nord du Québec, une maison de transition
24 seulement.

25 **MS. ELIZABETH ZARPA:** And, would it be a

1 recommendation that more Inuit women specific transition
2 houses in urban settings, like Montreal or Quebec City, to
3 help ladies who are exiting custody to transition back
4 into life outside the walls of jail?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je serais un peu
6 mitigée parce qu'il y a certaines femmes Inuit, des femmes
7 autochtones aussi, qui... en fait, il y a des effets de la
8 structure et il y a aussi des femmes qui... je vous
9 explique. D'abord, quand une femme Inuit est incarcérée,
10 on sait très bien, elles sont de plus en plus nombreuses
11 et elles représentent un risque de récidive très élevé.
12 Donc, elles sont plus nombreuses à faire le deux-tiers de
13 leur peine. Donc, elles évitent un peu l'espace
14 transitionnel. Donc, souvent les femmes vont attendre au
15 trois-tiers de leur peine pour être libérées. Elle vont
16 préférer avoir la pleine liberté que d'avoir à résider
17 dans une *halfway house* les deux-tiers ou le tiers restant
18 de leur peine sous conditions.

19 Donc là, c'est encore une mécanisme
20 systémique qui fait en sorte que plusieurs détenus vont
21 nous dire « Ah non, je préfère faire le trois-tiers de ma
22 peine, comme ça après je serai complètement libre et je
23 serai libéré sans conditions. Donc, je pourrai, par
24 exemple, faire ce que je veux. » Donc, il y a ce premier
25 phénomène-là

1 Les maisons de transition aussi, on sait
2 que... bien voilà, encore faut-il y avoir accès. Donc, il
3 faut être libéré suffisamment tôt pour que cet espace de
4 transition en soit vraiment un, donc qu'on puisse passer
5 une certaine partie de notre peine, de notre sentence.

6 Et là, la maison de transition, bien, il y
7 en a deux types de maisons de transition. Il faut savoir
8 qu'il y a une maison de transition qu'on appelle des
9 centres résidentiels communautaires pour les détenus qui
10 sont incarcérés, qui reçoivent une sentence de deux ans
11 moins un jour. Donc, la plupart du temps, et c'est ce
12 qu'on voit notamment chez les femmes Inuit, elles sont
13 incarcérées pour de courtes sentences. Donc, elle
14 n'atteignent pas le niveau... elles n'ont pas accès à ces
15 maisons de transition ou un lieu transitionnel, je vous
16 dirais.

17 Donc, plutôt que de faire une maison de
18 transition qui serait plus ou moins fréquentée, je dirais
19 peut-être une maison ou un endroit où elles pourraient
20 travailler par exemple, sur des difficultés qu'elles
21 vivent, par exemple, pour essayer de redresser la situation
22 plutôt que d'utiliser l'incarcération lorsque c'est
23 possible, bien entendu.

24 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Thank you for
25 elaborating on that specifically, I appreciate that. I

1 wanted to ask you briefly whether you know anything about
2 the National Inuit Strategy on Research.

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne connais pas
4 la Stratégie inuit canadienne en matière de recherche.

5 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Just for
6 further clarification, Inuit Tapiriit Kanatami released a
7 National Inuit Strategy on Research in 2018, and so in
8 consultation with Inuit regions, any research that is done
9 using that strategy is useful in terms of how to interact
10 with Inuit populations in the future. So, I just wanted
11 to highlight that for you.

12 Also, in previous hearings, in Calgary, we
13 heard from a lady, her name is Nakuset, and she is the
14 executive director of the Native Women's Shelter in
15 Montreal, and she highlighted extensively the experience
16 of Indigenous populations within Montreal, which also
17 include Inuit and Inuit women, of being over policed. And
18 so, in your experience, both academically and
19 experientially working with different populations, and
20 Inuit specifically who are incarcerated, do you see the
21 experience of Inuit being over incarcerated within urban
22 settings?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.
24 Donc, les femmes inuit, je pense Montréal... je n'ai pas
25 fait l'ensemble des milieux urbains du Canada ou encore de

1 l'ouest pour couvrir les zones d'urbanisation des femmes
2 du Nunavut, mais concernant l'urbanisation des femmes
3 inuit au Québec, elles aboutissent... en fait, elles
4 migrent surtout vers Montréal parce que Montréal est une
5 mégapole multiculturelle où elles peuvent aussi protéger
6 une certaine identité et participer de leur
7 invisibilization

8 Cela dit, il y a quelque chose... en fait,
9 elles sont de plus en plus nombreuses à aboutir à Montréal
10 dans des zones assez concentrées et là on est en train,
11 effectivement, de déterminer des agglomérations où
12 plusieurs femmes inuit se rendent, malgré elles, plus
13 visibles et donc plus sujettes au contrôle des policiers,
14 évidemment.

15 Donc, oui, il y a un hyper contrôle et un
16 hyper contraventionnalisation. Vous savez, au même où se
17 tient cette Commission, il y a la Commission Viens aussi
18 au Québec qui est en cours en ce moment et qui analyse les
19 rapports qu'entretiennent les autochtones avec les divers
20 services publics. Et je pense que cette Commission-là
21 vous nous fournir beaucoup d'éclairage, non seulement sur
22 le rapport qu'entretiennent les familles inuit avec la
23 police dans les milieux urbains mais aussi dans les
24 villages du nord.

25 Donc, j'invite tout le monde à prendre

1 connaissance aussi de ces données-là pour le bien de la
2 Commission.

3 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Okay. Thank you.
4 And, I wanted to delve a little bit into the systematic
5 categorization of people into minimum, medium and maximum
6 correction facilities throughout Quebec.

7 And, from what I understand in the
8 translation of what you were saying is that, being born
9 Indigenous and then being placed in a correction centre,
10 you are automatically placed at a medium or maximum level?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, ce n'est pas ce
12 que j'ai dit. Le facteur... l'identité autochtone ne
13 constitue pas un facteur de risque de récidive auquel on
14 attribue une valeur de risque.

15 Ce que je dis c'est que les facteurs de
16 risque, certains de ces facteurs sont des facteurs
17 statiques et c'est ça la beauté. C'est quand on
18 s'intéresse à la question du racisme et la discrimination
19 systémique, voilà un bel exemple.

20 En fait, c'est qu'on érige des facteurs que
21 les récidivistes ont en commun et évidemment ces facteurs
22 sont très liés aux conditions de vulnérabilité et de
23 fragélisation, conditions au sein desquelles les groupes
24 autochtones, notamment les inuit scorent énormément élevé
25 en raison des taux de pauvreté, les taux de suicide. Et

1 donc ça, ça renforce dans cette grille-là la question du
2 risque de récidive. C'est ce que j'ai dit et ça c'est un
3 exemple épatant pour moi d'un outil qui en fait qui crée
4 le risque, qui produit le risque chez les populations
5 autochtones, notamment inuites.

6 **MS. ELIZABETH ZARPA:** And are you familiar
7 with the Gladue principle?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

9 **MS. ELIZABETH ZARPA:** And how does the
10 Gladue principle work into this grid system? Does it put
11 Indigenous people who are historically disadvantaged --
12 how does it intersect the Gladue principle along with the
13 grid? Does it allow Indigenous populations or people who
14 are going through the correction system, is the Gladue
15 principle used as a way to put them at higher risk?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Il faut vraiment bien
17 saisir la question des études sur le système... les
18 services correctionnels au Québec parce que c'est très
19 important ici. D'abord, on est que deux chercheurs dans
20 tout le Québec à s'intéresser aux questions
21 correctionnelles, o.k., et le rapport que les Autochtones
22 entretiennent avec l'appareil de justice pénal.

23 Se faisant, les données qui ont été
24 produites, aucune donnée n'existe au moment où je vous
25 parle sur combien de rapports Gladue on fait au Québec.

1 Est-ce qu'on le fait de manière systématique? Est-ce
2 qu'on le fait de manière sporadique? Donc on a aucune
3 idée de ces données-là. Donc c'est des données qui
4 demeurent un peu cachées si on veut dans les divers
5 ministères.

6 Ce qu'on sait des... ce que je sais des
7 derniers travaux que j'ai lus sur ces questions-là c'est
8 que non seulement dans le contexte québécois, les rapports
9 Gladue ne seraient pas utilisés systématiquement lorsqu'il
10 s'agit par exemple d'une personne aillant des démêlées
11 avec la justice d'origine inuite.

12 Et deuxièmement, ce que l'on défend aussi
13 ou ce que l'on dénonce c'est le fait aussi que quand ils
14 le sont, quand ils sont faits, les rapports Gladue sont
15 surtout faits par des sous-contractants d'origine
16 allochtone.

17 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Thank you.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc en ce sens,
19 les... en ce sens, je pense que les Inuits pourraient
20 davantage contribuer à la production de ces rapports-là
21 avec de la relève inuite pour les Inuits, pour et par les
22 Inuits, et qu'on devrait exiger la production de ces
23 rapports en tout temps lorsque c'est pertinent.

24 **MS. ELIZABETH ZARPA:** Thank you.

25 **Me BERNARD JACOB:** Alors prochain,

1 j'inviterais l'Assemblée des Chefs du Manitoba, Stacey
2 Soldier, pour 10 minutes.

3 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. STACEY SOLDIER:**

4 **MS. STACEY SOLDIER:** Good afternoon. My
5 name is Stacey Soldier, as he just said. I am
6 representing Assembly of Manitoba Chiefs today. I'm
7 Anishinaabekwe from Swan Lake First Nation. I'm the
8 daughter of Larry and Betty-Ann Soldier, also Swan Lake
9 First Nation.

10 I first want to give thanks to the Huron-
11 Wendat Nation for welcoming us again on to the territory.
12 Thank you to the Commissioners and the staff who have been
13 working so hard all day and all this week.

14 Thank you to the Elders present today for
15 your prayers and your kind words and your support and Chi
16 meegwetch to the survivors and families who are present
17 and who are watching and listening. As I said yesterday,
18 your strength continually inspires me. So thank you.

19 Professor Brassard, you would agree --
20 there's been discussion today about the silencing and
21 victimization of Indigenous women and you would agree that
22 this inquiry's premise is based on the tragedy of those
23 stolen sisters. Correct?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

25 **MS. STACEY SOLDIER:** Now, in reading your

1 research and the information that was provided, it is
2 quite limited -- or I don't want to say limited but it is
3 very specific with respect to Quebec women and Quebec
4 issues. Correct?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **MS. STACEY SOLDIER:** Okay. And please, I
7 apologize if I have taken any of your information out of
8 context as a result of the translation but I did want to
9 confirm with you, your research has not included Manitoba
10 or Manitoba women with the exception of perhaps the
11 Elizabeth Fry -- contact with women through Elizabeth Fry
12 in one of the studies. Do I have that correct?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

14 **MS. STACEY SOLDIER:** Okay. Are there any
15 plans to include women from Manitoba or any of the nations
16 in Manitoba in any future studies with respect to any of
17 these issues you've been studying?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, ça serait mon
19 intention. Je pense qu'on aurait avantage, on aurait tout
20 avantage pour le décroisement des données aussi parce
21 que loin de moi de vouloir être dogmatique par rapport aux
22 résultats que j'ai présentés aujourd'hui. Mais oui, plus
23 on travaillera ensemble à travers le Canada, plus on
24 pourra contraster aussi des réalités diversifiées,
25 multiples qui viendront contribuer aussi à reformater et à

1 voir plus clair. Et ça c'est un enjeu que vous touchez
2 qui est essentiel.

3 Un des mécanismes qui permet à certains
4 processus à l'œuvre et qui contribue au maintien de la
5 discrimination et du racisme c'est la méconnaissance.
6 C'est la non connaissance. C'est le fait que chacun
7 travaille dans son silo et tout ça et qu'on échange que
8 très peu. Effectivement, on aurait tout intérêt à
9 comparer nos données et à travailler ensemble.

10 **MS. STACEY SOLDIER:** Absolutely and just as
11 an aside, I can guarantee you that Manitoba women would
12 have much to say on these subjects.

13 In terms of Exhibit 41, the article -- your
14 research "Painting the prison red", one of the things I
15 want to draw your attention to is the -- there's a comment
16 with respect to the Canadian government espousing one
17 traditional vision of what Aboriginal culture is, a vision
18 that has been legally and discursively devised and
19 disseminated to Aboriginal peoples throughout the prisons.

20 Then you would agree with me and I think
21 you've agreed with other parties before -- I was going to
22 say the court but before the panel that Indigenous people
23 are not a homogenous group.

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument pas et je
25 vais poursuivre là-dessus. Non seulement il s'agit de

1 groupes hétérogènes, même cette hétérogénéité existe au
2 sein des nations mêmes parce que vous savez parfois pour
3 certaines nations, à tout le moins c'est le cas pour le
4 Québec, y a certaines nations qui sont de la Haute-Côte-
5 Nord, de la Basse-Côte-Nord et y a des très grandes
6 diversités aussi même au niveau des communautés.

7 Donc il faut pas non plus procéder par
8 agglomération en pensant que tous les Innus ou tous les
9 Inuits sont pareils. Non, y a encore des différences. Et
10 oui, vous touchez à quelque chose d'extrêmement important.
11 C'est certainement la question de l'essentialisme
12 autochtone ou l'essentialisme institutionnel concernant
13 l'identité autochtone.

14 On doit réduire... vous savez, pour un
15 système impérial et colonial, on doit réduire, mettre en
16 pots ou en boîtes la question autochtone pour la rendre
17 intelligible et penser la saisir dans toutes sa
18 complexité. Et pour un système comme la justice pénale,
19 la variété et la diversité on n'est pas beaucoup habitué
20 de composer avec ça.

21 Donc on réduit considérablement cette
22 diversité-là par des marqueurs identitaires tel que le
23 smudge par exemple à quelques grandes... et le système
24 participe grandement à l'essentialisation identitaire de
25 la diversité des peuples autochtones au Canada.

1 Native Women's Association of the Northwest Territories,
2 Ms. Caroline Wawzonek. Sorry.

3 **(LAUGHTER/RIRES)**

4 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Ça se passe depuis
5 toute la semaine déjà. Ça va.

6 **--- CROSS EXAMINATION BY MS. CAROLINE WAWZONEK:**

7 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Bon après-midi à
8 toutes et tous. Je remercie l'accueil qu'on a reçu de la
9 Huron-Wendate. Moi, je suis ici de la part des Femmes
10 autochtones des Territoires du Nord-Ouest, ça, c'est une
11 organisation qui représente les femmes autochtones partout
12 dans la région que dans le territoire politique qui
13 s'appelle les Territoires du Nord-Ouest.

14 Mon nom est Caroline Wawzonek. On parle
15 beaucoup de l'importance du langage, alors c'est pour ça
16 que je vais faire l'effort de vous parler en français.

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est gentil.

18 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Je vais te dire,
19 c'est la première fois dans plusieurs années que je fais
20 une interrogation en français. Alors, patientez avec moi,
21 s'il vous plait.

22 Vous avez parlé dans vos matériels, il y a
23 des... tu regardes les causes de la criminalisation et des
24 forces de colonisation, que ça impose des changements qui
25 incluent un changement dans les relations entre les hommes

1 et les femmes.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

3 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** C'est ça?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

5 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Est-ce que ça
6 inclut aussi un changement en tant que le politique que
7 les femmes... le contrôle de politique que les femmes en ont
8 dans nos communautés?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mmm... je suis pas
10 certaine de bien saisir.

11 **Me BERNARD JACOB:** Vous... essayez en
12 anglais, peut-être ça va être plus facile.

13 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Certainly. Has
14 there been -- does it include a change in the organization
15 of the political structure? Do women have access to
16 political power in their communities the same way?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une très bonne
18 question. Je saurais pas... j'ai pas exploré cet élément-là
19 en particulier.

20 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** C'est qu'une raison
21 je me demande... je demande ça, c'est est-ce qu'il y a une
22 imposition d'une culture européenne ou c'est les hommes
23 qui ont les freins (phon.) du pouvoir politique?

24 **Me BERNARD JACOB:** Est-ce qu'on essaie de
25 partir d'une société égalitaire, mais d'une société...

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous dirais que
2 oui. Si on regarde la structure des collectivités, mais
3 aussi des conseils de bande et tout ça, vous serez assez
4 d'accord pour dire que les femmes sont encore trop peu
5 nombreuses à occuper et à accéder aux sphères politiques
6 au plan du contrôle. Effectivement, oui.

7 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Est-ce que ça, ça
8 fait aussi une des raisons il y a une vulnérabilité dans
9 les femmes maintenant?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** J'ai aucune idée.

11 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** OK.Est-ce que vous
12 êtes d'accord que avant qu'on puisse changer le système
13 dans la communauté afin de délivrer un programme, est-ce
14 que ça doit inclure des femmes dans ce changement? Ça doit
15 être des femmes autochtones qui sont en charge ou qui sont
16 à la table, diriger le programme?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est plus complet...
18 c'est plus complexe que ça parce que on ne peut pas lire
19 uniquement à travers la lorgnette du pouvoir, vous savez.
20 Je prends un exemple à un niveau plus microsystemique, par
21 exemple. Évidemment, ce sont des femmes qui dirigent les
22 maisons d'hébergement, mais parfois c'est au-delà du
23 genre, vous savez?

24 Des fois, je demande à des femmes :

25 « Pourquoi vous utilisez pas la maison d'hébergement, qui

1 au sein de votre communauté, qui est... au sein duquel on a
2 des femmes? – Non, j'ai pas confiance en ces gens-là. »
3 Donc, c'est des gens, et ç'a rien à voir toujours avec le
4 genre. Donc, il faut attention à ça.

5 On a des collectivités parfois qui sont...
6 qui sont pas très grosses, donc qu'on connaît, et les
7 femmes, des fois, c'est sous d'autres vecteurs qui
8 permettent de comprendre pourquoi elles ne fréquentent pas
9 des maisons autochtones gérées par et pour des
10 Autochtones. On a de nombreuses Autochtones qui vont
11 préférer aller dans une maison autochtone, par exemple en
12 milieu urbain, hein?

13 Moi, je suis sur un conseil
14 d'administration d'une maison d'hébergement autochtone,
15 pour femmes autochtones en milieu urbain et on le voit
16 dans la clientèle, il y a certaines femmes qui veulent
17 aussi profiter de l'invisibilité du milieu urbain pour
18 sortir de la communauté, pour pas être en lien avec telle
19 ou telle personne parce qu'elles savent notamment... elles
20 veulent protéger la confidentialité des informations, donc
21 ce n'est pas uniquement à travers la lorgnette du pouvoir.
22 C'est beaucoup plus complexe que ça.

23 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Absolument. Une
24 autre chose que... à laquelle mes clients sont « épeurés » –
25 si je peux dire comme ça –, c'est que avant qu'ils

1 puissent se soumettre à un programme avec les personnes
2 qui leur ont fait mal...

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

4 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** ...comment est-ce
5 qu'ils vont faire ça dans un nouveau programme? Le fait
6 que ça se passe dans leur communauté, ça change pas le
7 fait qu'ils sont face à face avec quelqu'un qui leur a
8 fait mal.

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

10 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Alors, c'est pour
11 ça je te demande : est-ce que ça doit être des femmes
12 autochtones qui sont... qui font part de la création de ce
13 programme duquel vous parlez?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben, en général, je
15 vous dirais que ça, c'est un exemple d'un type de design.
16 Attention, loin de moi de prétendre et de dire que ce type
17 de design là devrait être généralisé à toutes les femmes.
18 Et je pense que tout ça se fait, et encore une fois je
19 reviens pour situer mon discours d'aujourd'hui, je suis
20 une convaincue du pluralisme. Donc, laissons les femmes,
21 notamment qui sont victimes de formes de violence, de
22 décider où du couloir, si on veut, ou du lieu ou des
23 manières dont elles ont envie et il faut effectivement
24 tenir compte des sentiments, des peurs, des peurs des
25 représailles et tout ça. Je pense que ça, c'est des

1 valeurs humaines avant tout.

2 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Très bien. Merci.

3 Alors, une autre question, c'est dans le
4 cadre d'un après-soins. Alors, s'il y a un programme comme
5 ça, est-ce que tu es d'accord qu'on doit aussi avoir des
6 supports pour un après-soins qui est suffisant?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. En fait, si je
8 comprends bien, non, il n'y a pas suffisamment de
9 services, OK, post- par exemple carcéral ou encore post-
10 hébergement pour les femmes en situation de violence
11 conjugale. Non, c'est... y'a pas assez d'accompagnement.
12 Donc, c'est comme... on est encore à l'ère des maisons
13 d'hébergement qui accueille des femmes selon des critères
14 x, y, z. Heureusement, plusieurs maisons d'hébergement
15 autochtones continuent de supporter les femmes au-delà du
16 délai prescrit, donc tout est fait avec... vous savez, la
17 notion du temps. Je pense que la deuxième personne qui a
18 parlé aujourd'hui en contre-interrogation, elle n'avait
19 plus le temps, t'sais? Ne serait-ce que une des choses
20 fondamentales qui serait certainement l'empreinte du
21 respect mutuel, c'est d'offrir le temps que tout le monde
22 désire avoir. Et c'est la même chose ici. Donc... voilà.

23 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Qu'est-ce qui se
24 passe ou qu'est-ce que c'est le résultat si les soutiens
25 comme ça ne sont pas suffisants?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais voilà, c'est le
2 retour à ce que l'on connaît, à ce que l'on... donc, il
3 faut... il faut absolument que toutes nos actions, que tout
4 ce que l'on écrit soit source d'espoir aussi. Donc, on
5 doit absolument développer des services, mais y'a beaucoup
6 à faire aussi. Ça aussi... je suis pas seule à décider, même
7 si on publie, même si d'autres publient, on est... on est
8 quand même au Canada, et bon nombre d'écrits l'on dit
9 avant moi, il faut absolument développer les services,
10 mais développer des services qui correspondent aux besoins
11 des gens.

12 Et là, je vais me faire sans doute très
13 marginale là, mais je le suis marginale et je l'assume
14 très bien, OK? Cela dit, moi, j'ai toujours fait de la
15 recherche pour donner la voix aux gens qui vivent eux-
16 mêmes les situations. Donc, même si parfois un est un
17 regroupement de représentants de quelque chose, de ci, de
18 ça, on est partie prenante d'une organisation, combien de
19 fois dans ma vie j'ai entendu aussi des femmes et des
20 hommes autochtones me dire : « Cette organisation-là ne me
21 représente en rien. » Alors moi, le type de recherche -
22 puis ça aussi, ça fait partie de mon éthique -, je donne
23 la voix aux gens qui sont directement concernés par les
24 phénomènes.

25 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** Et s'il n'y en a

1 pas une voix ou si tu n'as pas de soutien suffisant, est-
2 ce que ça augmente le risque que tu viens en contact avec
3 le système de justice?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument. Et ça, on
5 dirait que c'est un des mécanismes à l'œuvre. C'est en
6 maintenant un niveau de services dans une « danger zone »
7 qui permet de rester dans le couloir pour la reproduction
8 des phénomènes sociaux, et s'il y avait vraiment de réelle
9 volonté politique, on connaît les choses, on sait ce qu'on
10 a à faire.

11 **MS. CAROLINE WAWZONEK:** OK. Merci beaucoup.
12 Merci, (inintelligible).

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

14 **Me BERNARD JACOB:** Merci beaucoup.

15 Prochain, Independent First Nations,
16 Josephine De Whytell et/ou Daniel McCoy.

17 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:**

18 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Hi. Good
19 afternoon. Good afternoon to the elders. I'd like to say
20 a specific thank you to the elders today, and thank you to
21 the Commission and the witnesses.

22 So, my questions are on behalf of the
23 Independent First Nations. Professor Brassard, may I call
24 you Renée?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, absolument.

1 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je préfère, même.

3 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you. You
4 testified changing the justice system... to empower
5 Indigenous women to address criminogenic issues and
6 victimization through the colonial legal system or through
7 an equal Indigenous system, do I understand that
8 correctly?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. Moi, je suis
10 pas certaine d'avoir compris la traduction.

11 **Me BERNARD JACOB:** Can you repeat your
12 questions, please?

13 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Yes, certainly.
14 You testified that changing the justice system to empower
15 Indigenous women to address criminogenic issues and
16 victimization through the colonial legal system would
17 benefit if there was an equal Indigenous system. Do I
18 understand that correctly?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est pas ce que
20 j'ai dit ce matin. Je dis justement que j'ai pris
21 l'exemple de la décision de la Cour suprême, *Ewert*
22 (phon.), je pense...

23 **Me BERNARD JACOB:** Oui.

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** ...*Ewart* (phon.) en fait
25 qui montre expressément, c'est une des dernières décision

1 rendues par la Cour suprême, qui montre particulièrement
2 le fait de traiter équitablement tout le monde, y compris
3 les Autochtones, dont d'avoir le même traitement pour tout
4 le monde, l'État-Nation, quoi, le concept d'égalité. C'est
5 ça qui est discriminatoire justement au niveau des
6 Autochtones et qui ne tient pas compte de la particularité
7 historique et du contexte dans lequel nous sommes.

8 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And, is it your
9 experience that non-Indigenous Canada is open to
10 addressing these sorts of ideas and involving Indigenous
11 peoples in facilitating the changes that you're talking
12 about happening? Can you perhaps discuss some of the
13 barriers facing this position gaining traction?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Très bonne question.
15 Je vous dirais qu'encore une fois c'est assez diversifié,
16 c'est assez... y'a de la résistance. Y'a de la résistance.
17 J'ai vu toutes sortes de choses. Y'a de la résistance, y'a
18 de l'ouverture, y'a de la fermeture, y'a beaucoup
19 d'ignorance aussi. Je préférerais qu'il y ait un espace ou
20 en tout cas un système ou des réponses sociales pour les
21 Autochtones qui sont constitués ou institués par les
22 Autochtones. Alors, on pourrait certainement garantir une
23 compréhension mutuelle. Là, quand on essaie de... et je
24 pense que c'est... je sais pas... je... c'est pas de la mauvaise
25 intention, c'est surtout de l'ignorance. De l'ignorance.

1 Ça me rappelle justement l'hiver dernier
2 quand je suis allée former les agents de programmes
3 autochtones dans l'établissement de Port-Cartier, ç'a été
4 toute une belle expérience humaine parce que j'ai vu des
5 intervenants, y'en avait des très ouverts là-dedans, y'en
6 avait qui... voilà, et puis y'en avait des très fermés,
7 mais... mais, surtout, ce qui se dégagait de ça, c'était :
8 « Je le sais-tu, moi! Je le sais pas là, j'ai deux
9 Autochtones, par exemple, dans mon caseload. J'ai aucune
10 idée de... là, les Services correctionnels me demandent
11 d'appliquer une nouvelle politique, une nouvelle
12 directive... »

13 Vous savez, les gens sont très dans la
14 tâche quotidienne là, hein? Et puis... donc, ils sont dans
15 l'opérationnel, les intervenants. Ils sont comme dépourvus
16 de tout ça. Et puis j'ai entendu toutes sortes d'hérésie
17 en 2018 là que je vous parle, pas en 1960 là! Des
18 formations du Service correctionnel données sur des
19 écrans, vous savez, parce qu'on n'a plus d'argent pour que
20 les gens se déplacent et tout ça, alors on diffuse en Web
21 dans les établissements des formations avec des long
22 paragraphe, alors tous les intervenant me disent : « Hey!
23 On est trois heures dernière notre écran puis <bruit de
24 ronflement>, puis là on a une formation sur les
25 Autochtones, ah, mon Dieu! »

1 Mais c'est de ça dont il est question
2 encore, t'sais? C'est des gens qui ne connaissent pas les
3 cultures, qui ne connaissent pas l'histoire, qui ne
4 connaissent pas l'histoire de la justice pénale autochtone
5 non plus. Donc, ça fait en sorte de provoquer toutes
6 sortes de réactions, parfois de la résistance, parfois de...
7 voilà, de la non-recevabilité et je pense pas que... et je
8 pense pas que ce soit de bonnes manières de faire, qui
9 permettent de faire avancer les choses.

10 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci. Are you
11 aware of the demographics of most correctional workers,
12 police officers, child protection workers? Would you
13 agree that these industries tend to employ a lot of non-
14 Indigenous people?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** En territoire
16 autochtone ou encore dans les prisons?

17 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** In institutions.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est très variable.
19 Je vous dirais que moi, je suis un chercheur du Québec et
20 je sais que à ces... on a beaucoup moins de relève
21 autochtone au niveau des institutions correctionnelles que
22 dans l'Ouest canadien, par exemple. Je pense qu'on a un ou
23 deux juges au Québec seulement, autochtones. On a
24 quelques... quelques intervenants comme ça, mais la
25 situation est beaucoup moins développée que dans l'Ouest

1 là, vous savez.

2 Mais y'a une question de disposition
3 géographique des réserves aussi. On est en retard d'à peu
4 près 15, 20 ans sur l'urbanisation des Autochtones ici.
5 Avant qu'ils descendent vers des milieux urbains, ç'a pris
6 énormément de temps. Le phénomène d'urbanisation dans
7 l'Ouest a débuté dans les années 70, 80; ici, vous savez,
8 on commence là. On vient de constater que y'a des
9 Autochtones à Montréal, on dirait que c'est la grande
10 découverte de l'année 2018. Je vais vous dire que tous ces
11 phénomènes-là sont en branle, donc c'est pas comparable
12 non plus là avec ce qui se passe au niveau du
13 développement. Vous pensez... et là-dessus, je vais vous... je
14 vais vous donner un autre exemple. Alberta... le Native
15 Counselling Services of Alberta, c'est les initiateurs des
16 pavillons de ressourcement, c'est les initiateurs des
17 modifications des lois sur les services correctionnels et
18 la mise en liberté sous conditions, c'est eux qui sont à
19 l'origine. Je pense à M. Cardinal au Canada par exemple
20 qui ont fortement milité sur les progrès et les
21 modifications, mais c'est pas d'ici, au Québec que ça part
22 - ça, c'est... ça, c'est certain là.

23 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And so, if I was
24 to suggest to you that Canada gains rather a large
25 proportion of its GDP, gross domestic product, from the

1 public services, including those arranged to address
2 Indigenous criminogenic and child welfare factors, would
3 it be fair to say that non-Indigenous Canada is profiting
4 from the lack of implementation of recommendations
5 regarding Indigenous peoples' experience in the justice
6 system?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. On manque
8 des occasions, on manque des sources d'éclairage qui
9 viendraient aussi ébranler nos systèmes impérialistes. Et
10 on aurait beaucoup à gagner, je pense, de se rapprocher de
11 ces visions-là.

12 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Okay.

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais, cela dit,
14 j'ajouterais peut-être sur votre autre question qui vient
15 tout juste de me... puis je veux pas la laisser passer.
16 Concernant le nombre... le nombre d'intervenants ou
17 d'acteurs sociaux judiciaires d'origine autochtone versus...
18 versus les grandes différences au niveau pancanadien, cela
19 dit, encore une fois, je... c'est ce que les données me
20 permettent de dire, mais c'est pas parce que y'a plus
21 d'Autochtones dans l'Ouest ou tout ça, on voit les taux de
22 surreprésentation, sont plus importants dans l'Ouest
23 aussi.

24 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** In your view,
25 what would be needed to support the type of system that

1 was more designed by and for Indigenous people without
2 simply offloading the problem onto underfunded and under-
3 resourced Indigenous communities?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense... je pense
5 qu'il faut mieux reconnaître, reconnaître les peuples
6 autochtones. Là ici, on parle de système de justice, mais
7 c'est une question de reconnaissance politique et auquel
8 suivant la reconnaissance, il y aura aussi, ben, voilà, de
9 l'accompagnement dans la mise en place. Et je peux vous
10 dire que dans un Canada anglais en tant que Québécoise,
11 y'a pas personne au Canada qui devrait avoir plus
12 d'empathie pour une Nation qui veut s'autodéterminer et se
13 gouverner que les Québécois parce qu'on est dans cette
14 même quête-là d'identité et de reconnaissance. Voilà. À
15 l'intérieur d'un Canada qui, parfois, nous ressemble, nous
16 ressemble pas, qui nous impose aussi des systèmes au sein
17 desquels on voudrait que ces systèmes-là nous ressemblent
18 plus.

19 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you. I
20 think those are all my questions. Merci.

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Thank you.

22 **Me BERNARD JACOB:** J'appellerais Awo Taan
23 Healing Lodge Society, Darrin Blain, pour 10 minutes.

24 **--- CROSS-EXAMINATION BY MR. DARRIN BLAIN:**

25 **MR. DARRIN BLAIN:** Chief Commissioner

1 Buller, Commissioners, good afternoon. Elders and our
2 host nations, good afternoon. To the families of missing
3 and murdered Indigenous women, those that are here and
4 those that are watching online, good afternoon. To the
5 parties with standing, good afternoon. My name is Darrin
6 Blain, I am a lawyer from Calgary and I represent Awo Taan
7 Healing Lodge Society. Some people would call that a
8 women shelter, we call it a place of hope, and healing and
9 restoration.

10 I talked to Josie -- many of you met Josie
11 at the Calgary hearings, our Executive Director. She said
12 a woman showed up there yesterday with her nine kids. I
13 said, nine kids, Josie? Hm.

14 One of the most beautiful men I have ever
15 had the privilege of meeting was a guy that served 25
16 years for taking the life of another guy at a house party,
17 and they are both Indigenous. I was working at the band
18 office, and I sat him down and I said, hey, so-and-so,
19 what was the hardest part of 25 years in prison? And, he
20 said, you know what, Darrin, watching other people kill
21 each other. He said, it wasn't corrections, and it wasn't
22 the food and it wasn't the lack of programming, it was
23 having to watch inmates kill each other.

24 Professor Brassard, good afternoon. In
25 your studies, have you come across any statistics or

1 information as to women getting murdered in Canadian
2 prisons?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

4 **MR. DARRIN BLAIN:** At least not in Quebec;
5 correct?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

7 **MR. DARRIN BLAIN:** Voilà, thank you. And,
8 in your opening comments, you talked about that there has
9 to be a criminal law observatory in this great country of
10 ours and that we need to work upstream. And, quite
11 frankly, I love the idea, because this week we have been
12 talking about things at the end of the pipeline and it is
13 a suggestion, I think, of yours that we divert things
14 before they get into the pipeline and work upstream that
15 way. Is that what you were referring to?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

17 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. And, it is
18 also my understanding from your testimony today that
19 perhaps the intersection of Indigenous people and the
20 Canadian justice system is simply an impossibility, or I
21 have written down it is -- there is a possibility that
22 this whole exercise is impossible, that we ought to be
23 trying to do what you told Ms. Barlow just a few minutes
24 ago to dismantle the colonial systems and develop our own
25 as Indigenous people. Does that sound about right?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ça a du sens, oui.

2 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. You also
3 told another talented lawyer by the name of Ms. Ordyniec
4 this morning that we ought to look to First Nations,
5 Inuit, Métis people in this country to be the designers of
6 something new and something where we have the solutions,
7 we Indigenous folks have the solutions, and we need to
8 explore them and present them to the governments of this
9 country; is that correct?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

11 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. Many of you
12 who went to the Calgary hearings -- and I acknowledge,
13 ma'am, that you were not there -- that heard from a
14 firecracker of a witness called Nakuset. And, at one
15 point, she said I think one of the most important things
16 this Commission is going to hear. She said, we are the
17 experts; not the government, not the corrections people.
18 And, in her context, she was talking about the Montreal
19 police. She said, they need to be consulting us. We are
20 the experts.

21 And, I can tell you that I had a meeting
22 with Alberta's top judge two weeks ago, his name is Judge
23 Matchett, he looked at me square in the eyes and he said,
24 Darrin, our prisons are overflowing with Indigenous
25 people, what on earth shall we do? He was echoing what

1 the Supreme Court of Canada judge, Mr. Richard Wagner,
2 recently said when he said, our prisons are overflowing
3 with Indigenous people, what on earth are we to do?

4 So, I want to take the last few minutes
5 this afternoon of my time and talk about solutions. I
6 want to suggest a solution -- when I look at your
7 evidence, ma'am, and pick up all the golden nuggets along
8 the way that you left by way of evidence, I want to
9 suggest a solution to this issue of the intersection of
10 Indigenous people and the justice system, and I just want
11 you to indicate whether you would agree with something
12 like this.

13 I want to indicate that it is incumbent on
14 Indigenous governments, Indigenous governments, to develop
15 and propose dispute mechanisms for certain matters,
16 spousal abuse being one of them, and to work with federal
17 and provincial governments as to funding, implementation
18 and monitoring. Would you agree with that, ma'am?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

20 **MR. DARRIN BLAIN:** Thank you. We know that
21 there are already things happening in this country that
22 reflect that, such as the spousal court in Calgary; the
23 First Nations Court in British Columbia, to which the
24 Chief Commissioner is intimately familiar; the First
25 Nations Court in Calgary and the First Nations Court with

1 First Nation prosecutors, First Nation judges, First
2 Nation court clerks, First Nation defence lawyers. You
3 walk in there and it's like you have walked into a section
4 of heaven. And, the people that walk in there, they feel
5 that and they get diverted to dispute mechanisms designed
6 by the people. Is that what you are advocating today,
7 something like that?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

9 **MR. DARRIN BLAIN:** Because it seems to me -
10 - I am going to go back to Ms. Barlow's great quote, to
11 dismantle colonial systems and develop our own, is that
12 about right?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

14 **MR. DARRIN BLAIN:** And, is that what you
15 are talking about when you are talking about taking things
16 from the end of the pipeline, backing it up, putting it
17 into a different pipeline that we as Indigenous folks
18 create and look at the outcomes from there, is that about
19 right?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

21 **MR. DARRIN BLAIN:** I want to close by
22 telling you that the more time I spend in your great city,
23 the more I like Quebec City and I thank you for your time
24 today.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

1 **Me BERNARD JACOB:** Merci, Maître Blain.
2 Association of Native Child and Family Services, Josephine
3 de Whytell, 10 minutes.

4 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:**

5 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Merci. On
6 behalf of the Association of Native Child and Family
7 Service Agencies of Ontario, my questions are primarily
8 focused towards the impact on children, but my first
9 question is rather general. Do you agree that
10 decarceration would benefit all Canadians and keep more
11 families together?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

13 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Whether
14 communities that have suffered significantly from trauma,
15 would you agree that this increases their criminogenic
16 risk factors and requires them to be treated in a trauma-
17 informed manner?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

19 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** And, would you
20 agree that the current colonial correctional system and
21 child welfare system fail to treat victims of trauma in
22 this manner, and in a way that allows them to gain support
23 and strength from their families?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree

1 that empowering families who experience violence involves
2 recognizing and promoting their strengths and supporting
3 them with community support rather than breaking up the
4 family unit?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

6 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree
7 that addiction issues are associated with criminogenic
8 risk factors?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Currently,
11 addiction treatment centres do not permit children or
12 families to attend treatment together for the most part,
13 would you agree with that or are you aware of that?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

15 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree
16 that adapting treatment centres to accommodate family
17 healing could prevent families from being involved in the
18 criminal justice system?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je rêve de cela!

20 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you agree
21 that this is something that could be done today if there
22 was the political will for it.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Would you
25 recommend that adaptation?

1 nécessite, des investissements, mais il faut élargir le
2 plus largement possible la portée de cet article 81.

3 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you.

4 Where the customization of Canadian institutions fails to
5 properly respect and empower Indigenous peoples in
6 accordance with their unique and distinct culture, would
7 you agree it increases the risk of appropriating
8 Indigenous culture?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** We've seen it --
11 we've seen in the child welfare context that enforcing
12 compliance with provincial legislation and policies can
13 cause indirect and direct discrimination to families. Do
14 you think if it's made to adapt legislation are inadequate
15 to solve the types of institutional problems that you've
16 discussed today?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

18 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** What additional
19 changes would you think are necessary if legislation is
20 not the answer?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Parlez-vous du système
22 protectionnel?

23 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Yes, in the
24 protection system.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que le

1 système, que ce soit protectionnel au niveau des enfants
2 des Premières Nations, produit les mêmes mécanismes que la
3 justice pénale, malheureusement. C'est encore un système
4 qui, avec les concepts de négligence et tout ça -je pense
5 au concept de négligence, notamment ou de maltraitance et
6 voilà -s'impose aux communautés autochtones sans qu'elles
7 puissent avoir un mot à dire et voilà.

8 Donc oui, je pense que tout système qui
9 impose un point de vue, des visées, des visions qui ne
10 font pas partie des besoins des gens directement concernés
11 et des experts qui vivent ces situations-là est appelé à
12 être modifié, pour moi.

13 **MS. JOSEPHINE DE WHYTELL:** Thank you very
14 much. Those are all my questions. Merci.

15 **Me BERNARD JACOB:** Alors, le prochain,
16 Vancouver Sex Workers Right Collective, Carly Teillet.

17 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. CARLY TEILLET:**

18 **MS. CARLY TEILLET:** Tashi. Bon après-midi.
19 Good afternoon. J'aimerais commencer par remercier le
20 people huron-wendat de nous avoir invites sur leur
21 territoire non cédé, exprimer ma gratitude pour les
22 survivants, les familles, les aînés et le médecin ici
23 présent avec nous aujourd'hui pour nous aider dans notre
24 travail. Je vais poser mes questions en anglais parce que
25 c'est la langue de mes clients. I'll continue in English.

1 Before I start, I would just like to say
2 that some of my questions and comments are going to be
3 difficult. And so, I ask everyone that is listening to
4 protect themselves.

5 My clients are a community collective,
6 Indigenous women and LGBTQ2S individuals who engage in sex
7 work and trade in Vancouver's Downtown Eastside. This
8 morning, you discussed how there can be a flux in violence
9 between who is an aggressor and who is a victim in family
10 or domestic violence situations, and you discussed the 39
11 or 38 men that you interviewed who are in jail.

12 Often, these relationships aren't ones of
13 equality, the power dynamic is not equal, and that women
14 are often reacting or defending themselves. And, for my
15 clients, they have a common experience called "pro-
16 arresting". To give an example, an experience that was
17 shared with me, when an Indigenous woman, a sex worker was
18 assaulted, sexually assaulted, she resisted, and when the
19 police arrived and -- when the male police arrived, the
20 man had fingernail scratches on him, and the woman was
21 incredibly upset. And, when the male police officers
22 arrived, she did not react well to the presence of more
23 men in a situation of power. She was arrested. This is a
24 common occurrence in the Downtown Eastside.

25 So, would you agree that while working to

1 understand the need and the violence experienced, the
2 criminalization of Indigenous men, it is incredibly
3 important to contextualize it within that power imbalance,
4 and to note the large amount of research that speaks to
5 the victimization and violence of Indigenous women?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument, c'est
7 nécessaire.

8 **MS. CARLY TEILLET:** Our elder reminded us
9 this morning, and as she did yesterday when we opened and
10 closed, of the need to bring our men along with us as we
11 do this work. And so, can you briefly situate this look
12 into Indigenous men and the violence they experience
13 within this larger context of the violence experienced by
14 Indigenous women and the power imbalance? Can you briefly
15 situate these stories for us in this bigger context?
16 Because I think that link might have been missing this
17 morning.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** D'abord, pour une
19 femme, s'intéresser à l'expérience que se font les hommes
20 autochtones de la violence conjugale, il y a un tabou que
21 je brise. Et ça, j'en étais parfaitement consciente.

22 Il y a d'autres tabous aussi dans
23 l'Académie qu'évidemment, je brise aussi, notamment ne pas
24 verser ni dans le masculinisme, ni dans le féminisme. Et
25 ça, ça fait en sorte qu'on ne sait pas trop dans quel camp

1 je me loge. Et pourtant, de mon humble avis, ce n'est
2 qu'une position ; avant de me situer à tout le moins au
3 point de départ de mon étude, je n'ai pas à adopter ni un
4 camp, ni l'autre. Je dois examiner ce que les données me
5 montrent, m'indiquent, en essayant de déconstruire et de
6 dénaturer, si on veut, les questions pour les rendre
7 les plus neutres possible pour me rapprocher de la
8 diversité des données susceptibles de se présenter.

9 Et moi, comme scientifique, c'est la
10 position qui m'apparaît, qui m'est apparue assez tôt en
11 carrière comme étant la position la plus éthique. Je n'ai
12 rien à vendre, je ne porte pas d'idéologie, je ne suis pas
13 neutre non plus - je suis le résultat de ce que j'ai été,
14 vous savez, ni plus ni moins.

15 Cela dit, je reviens à des principes
16 essentiels ; pour moi, c'était important de donner la
17 parole à l'un des acteurs en scène dans ce type
18 d'évènement là sans... parce que comme femme, j'ai été
19 ébranlée. Ce n'est pas parce que je me bats contre moi
20 pour ne pas verser -parce qu'évidemment, je ne suis une
21 femme. Mais ça serait tellement plus facile pour moi de
22 sélectionner les données uniquement qui montrent que
23 voilà, c'est un portrait.

24 Donc, je dois prendre une distance par
25 rapport à ces données-là et voir, du point de vue des

1 hommes autochtones aussi, il faut bien s'entendre, donc,
2 les expériences qu'ils me révèlent. Et ces expériences-là,
3 je vous le dis : moi, mon expérience de recherche ne se
4 limite qu'à moi et ma petite carrière de 20 ans, pas plus
5 que ça, très humblement, autant du côté des femmes que des
6 hommes que j'ai rencontrés, mais j'ai vu une diversité de
7 dynamiques.

8 Oui, évidemment, il y a des hommes qui
9 agressent sexuellement les femmes puis qui sont violents,
10 mais il y a aussi des femmes qui sont violentes. Mais je
11 vous dirais qu'entre ces 10-20 % là, il y a une majorité
12 des données qui m'indiquent que, oh, la, la, c'est
13 tellement désorganisé, de parts et d'autres, ou souffrant
14 ou vulnérable, que là, dans ce cas-ci, c'est soit, par
15 exemple, le blackout auquel je réfèrais tout à l'heure.
16 Parfois c'est la... ça peut partir et ça change et il n'y
17 a pas de prescription. Il n'y a pas de rôle figé.

18 Et c'est cette diversité-là qui m'a dit que
19 j'étais certainement au cœur de quelque chose, donc que
20 j'avais, de mon point de vue toujours, puis qui est
21 objectif ce point de vue-là... encore là, je n'ai pas la
22 vérité de la palisse, loin de prétendre ça, mais on m'a
23 toujours dit que si tu baignes dans un bain de
24 grenouilles, ça veut dire que, voilà. Et si tu vois
25 toutes sortes de choses autour de toi qui sont

1 diversifiées, qui sont complexes, t'es au bon endroit,
2 restes là. Mais si pour toi un seul chemin s'impose, une
3 seule voix s'incline, il y a quelque chose soit t'as
4 oublié, t'as mal fait ou que tu t'es laissée convaincre.

5 Donc, j'ai toujours cette hyper vigilance-
6 là de ne pas verser. C'est très difficile et par moments,
7 je suis obligé de prendre une distance par rapport à cela.

8 **MS. CARLY TEILLET:** Merci. This morning
9 you mentioned, and my colleagues have raised this, that if
10 Indigenous women weren't silent, and I'm thinking maybe
11 you meant weren't silenced, that maybe we wouldn't be here
12 today. And, my clients, Indigenous women who engage in
13 sex work and trade in Vancouver's Downtown Eastside, some
14 of whom have escaped from an encounter with Robert
15 Pickton, many of whom have lost family members, they have
16 never been silent. And, when it's safe for them to do so,
17 they share their story whenever possible.

18 So, would you agree that engaging in sex
19 work and trade, or no matter what we do as Indigenous
20 women, there is never an invitation out there for violence
21 against us?

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument. D'accord.

23 **MS. CARLY TEILLET:** And, from your
24 background in criminology, would you agree that engaging
25 in sex worker trade, that there's something more than the

1 classification of a high-risk lifestyle? So, for
2 instance, on page 16 of the Forsaken Report written into
3 the investigation of Robert -- the mishandling of the
4 Robert Pickton case, it says one point that is absolutely
5 clear, that it is wrong to attribute the women's
6 vulnerability to predation to their high-risk lifestyle.
7 This narrow view cannot explain the disappearance of so
8 many women over a sustained period of time. From a
9 criminology background, from all of your experience, would
10 you agree with this?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je suis contre toute
12 affirmation qui s'inscrit dans un courant de *blaming the*
13 *victims*.

14 **MS. CARLY TEILLET:** Merci. Migwetch.
15 Thank you.

16 **Me BERNARD JACOB:** Alors, Madame la
17 commissaire en chef, Mesdames les commissaires, Monsieur
18 le commissaire, il est 2h30. J'avais avisé que je devais
19 quitter. Je vais me faire remplacer par Me Big Canoe.

20 J'aimerais remercier les *Elders*, les
21 commissaires, Madame Brassard d'avoir été parmi nous, la
22 Nation huronne de me laisser vivre sur mon territoire...
23 c'est une blague. Je suis chez eux. C'est ça que je
24 voulais dire, de me laisser jouir de leur territoire
25 encore, parce que j'habite sur le Territoire huron

1 Je vais vous souhaiter une bonne journée et
2 je vais demander une pause de 15 minutes, s'il vous plait.

3 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Sorry,
4 15 minutes, please.

5 --- Upon recessing at 2:27

6 --- Upon resuming at 2:49

7 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Chief Commissioner,
8 Commissioners, if we could continue with the cross-
9 examination? Commission counsel would like to invite up
10 the New Brunswick Aboriginal Peoples Council. Ms.
11 Elizabeth Blaney will have 10 minutes.

12 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. ELIZABETH BLANEY:**

13 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Okay, thank you.
14 Good afternoon, elders, families, Chief Commissioner,
15 Commissioners and panel. Thank you for your presentation
16 earlier.

17 My name is Elizabeth Blaney. I am from New
18 Brunswick Aboriginal Peoples Council. New Brunswick
19 Aboriginal Peoples Council is a political voice for those
20 individuals who live off reserve and on the traditional
21 homelands throughout the Province of New Brunswick.

22 My first couple of questions is around data
23 collection. Madame Brassard, you talked about findings
24 from research that involves off reserve populations. Have
25 you, yourself, conducted research with off-reserve groups

1 and individuals, particularly non-status groups?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Was this research
4 conducted with a political representative organization or
5 with individuals?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Individuelle.

7 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Merci. We have
8 heard this week about the need of Canadian institutions,
9 including justice systems, to be aware of Indigenous
10 knowledges and practises. We have also heard you speak to
11 how current justice provisions and practises contribute to
12 the continued institutional racialization of Indigenous
13 peoples as referred to on page 240 of the *When Two Worlds*
14 *Collide*.

15 Would you agree that awareness, and even
16 critical awareness in Canadian institutions has not been
17 enough to address institutional racialization of
18 Indigenous people?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je suis d'accord.

20 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Would you agree that
21 a set of strategies is needed to shift the emphasis from
22 awareness of Indigenous histories, knowledges and cultures
23 to strategies that tackle the broader issues of
24 sovereignty and power?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, je serais assez

1 d'accord.

2 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Merci. I want to
3 shift gears here a bit. Madame Brassard, you spoke this
4 morning about institutional racism, again, within the
5 criminal justice responses. Are you familiar with jury
6 systems and are you able to speak to them here?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est pas un
8 élément que j'ai exploré, la questions des jurys.

9 **MS. ELIZABETH BLANEY:** Okay. That's the
10 end of my questions, then. Thank you.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

12 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you. Next,
13 we would like to invite Femmes d'Autochtones du Québec.
14 Maître Miller will have 10 minutes, please.

15 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. RAINBOW MILLER:**

16 **MAÎTRE RAINBOW MILLER:** Bonjour, Messieurs,
17 Mesdames les commissaires.

18 Je voudrais premièrement remercier la
19 Nation Huronne-Wendat de nous accueillir sur leur
20 territoire et aussi toutes les personne aînées dans cette
21 salle et aussi toutes les femmes qui sont ici et qui ont
22 entendu le témoignage aujourd'hui.

23 Madame Brassard, on vient de m'introduire.
24 Je représente Femmes autochtones du Québec. Il y a un
25 commentaire que je voudrais faire et que je voudrais qui

1 soit enregistré, c'est que nous avons la preuve hier, à
2 10h44 du matin alors que nous étions en audience jusqu'à
3 5h45. Donc, il y a beaucoup de documents qui nous ont été
4 envoyés que je n'ai pas pu lire dans l'entièreté et
5 effectivement ça va affecter mon habileté de contre-
6 interroger... Je voulais que ça soit sur... on record.

7 Madame Brassard, j'aurais une question
8 concernant, bon, vos études que vous avez faites, vos
9 recherches. Lorsque des universitaires là font des
10 recherches sur les peuples autochtones au Canada, est-ce
11 que vous savez si y'a des protocoles spécifiques
12 concernant les recherches avec les peuples autochtones?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

14 **MS. RAINBOW MILLER:** Est-ce que vous
15 connaissez ceux qui existent ici, au Québec?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

17 **MS. RAINBOW MILLER:** Est-ce que vous
18 connaissez celui de l'APNQL qui est le protocole de
19 recherche?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, Madame.

21 **MS. RAINBOW MILLER:** OK. Et celui qui a été
22 élaboré par...

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Femmes Autochtones du
24 Québec.

25 **MS. RAINBOW MILLER:** ...Femmes Autochtones du

1 Québec?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

3 **MS. RAINBOW MILLER:** Donc, vous savez que
4 dans ces protocoles-là on demande à ce que ces activités-
5 là et les recherches soient... qu'on encadre les activités
6 de recherche et que les Premières Nations est les
7 organismes puissent participer réellement aux enjeux
8 concernant les Premières Nations? Et aussi on parle des
9 principes là PCPA...

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

11 **MS. RAINBOW MILLER:** ...soit la propriété, le
12 contrôle, l'accès et la possession des recherches?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

14 **MS. RAINBOW MILLER:** Ma question concerne
15 lorsque vous avez fait des recherches concernant les
16 femmes autochtones ici, au Québec...

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm.

18 **MS. RAINBOW MILLER:** ...est-ce que Femmes
19 Autochtones a participé activement à ces recherches-là?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous dirais que
21 dans le cas des recherches dans lesquelles Femmes
22 Autochtones a participé, il y a eu des changements de
23 garde, je vous dirais. Donc, je me souviens très bien, ça
24 correspondait à un contexte particulier là. Je pense que
25 vous avez un mandat à la présidence de Femmes Autochtones

1 de quatre ans, donc on a commencé sous l'égide, je pense,
2 de Michèle Audette, et puis après on a renouvelé... on a
3 changé en fait la direction, et corollairement à ça aussi,
4 le dossier de la violence familiale et conjugale avait
5 aussi connu des différends, des... en fait, la porteuse du
6 dossier de violence avait été remplacée aussi.

7 Donc, malgré toutes ces ramifications-là,
8 on a toujours rendu accessible et tout ça nos rapports de
9 recherche, notamment dans celui tout particulièrement qui
10 concerne notre partenariat avec Femmes Autochtones, dont
11 « État des lieux », Femmes Autochtones était un partenaire
12 de cette recherche-là.

13 **MS. RAINBOW MILLER:** OK.

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, on a toujours
15 rendu disponible.

16 **MS. RAINBOW MILLER:** Lorsque vous dites
17 « partenaires », est-ce qu'elles ont pu participer
18 vraiment au contrôle de la recherche ou c'est seulement à
19 la fin qu'on lui a donné une copie?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Madame, elles ont
21 participé, je suis un chercheur encore une fois marginal.
22 Je vous donne l'exemple en quoi elles ont participé,
23 d'accord?

24 Dans un premier temps, j'ai décidé, même si
25 c'était pas de l'avis des trois chercheurs - on était cinq

1 au début, OK, dans ce projet de recherche, on a terminé
2 deux. Pourquoi? Parce que à un moment donné dès le départ,
3 j'ai pris la décision que les entrevues n'allaient pas
4 être réalisées par des étudiants allochtones, mais plutôt
5 que nous allons... que nous allions participer à la relève
6 autochtone et que nous allions engager un représentant par
7 communauté qu'on allait visiter pour faire l'ensemble des
8 entrevues, ce que nous avons fait. D'accord?

9 Donc... et Femmes Autochtones a beaucoup
10 contribué à nous référer ces personnes-là dans les
11 diverses nations. Donc, on a formé des gens à notre guide
12 d'entrevue, donc ils ont pu, et je me souviens très bien,
13 l'ex-présidente de Femmes Autochtones du Québec,
14 Mme Viviane Michel, a même réalisé des entrevues pour nous
15 dans certaines collectivités. OK?

16 Par la suite, donc, y'a eu à l'étape de la
17 collecte, la référence évidemment de... y'ont eu un mot à
18 dire parce que dans le cadre de ma recherche sur « État
19 des lieux et des interventions en matière de violence
20 conjugale », il faut bien situer le projet, il s'agissait
21 d'une action concertée.

22 Qu'est-ce qu'une action concertée au
23 Québec? Ce sont des partenaires autochtones, d'accord, qui
24 se réunissent et qui mettent des argents dans un fonds,
25 OK, qui constitue une subvention de recherche, et après ça

1 c'est un appel de candidatures. Donc, tous les professeurs
2 du Québec, des universités québécoises, pouvaient
3 appliquer dans le cadre de ce concours-là et c'est
4 l'équipe de Lyse Montminy, à laquelle je participais, qui
5 a remporté le concours, ledit concours.

6 Donc... et ils avaient construit aussi la
7 problématique, donc c'était vraiment un mandat de
8 recherche. Donc, tous les objectifs, par exemple, que nous
9 allions récupérer et, par exemple, les données et tout ça
10 provenaient des partenaires, avaient été constitués par
11 les partenaires autochtones.

12 Donc, cette recherche-là garantissait que
13 les données qui allaient être colligées, ben, découlaient
14 directement de rapports, de volonté et de besoins de
15 données en cette matière-là. Et une fois la... évidemment,
16 la collecte de données et tout ça, bon, accomplie, lors de
17 l'analyse, on a fait aussi... ils ont pu contribuer aussi
18 non pas à l'écriture comme telle là parce que, bon, les
19 gens sont aussi associés à des institutions puis on ne
20 peut pas faire de prêts comme tels, mais au rapport... à la
21 rédaction du rapport final, là aussi ils ont pu réagir et
22 tout ça aux données et ils ont reçu copie, bien entendu.

23 Je milite... j'ai milité dans le cadre de ce
24 projet-là et je milite encore à initier ou sensibiliser
25 les bailleurs de fonds de l'utilité de financer la

1 recherche non pas juste du début jusqu'au rapport de
2 recherche, mais aussi d'inclure le retour dans les
3 communautés, donc tout le plan de mobilisation des
4 connaissances qui doit être aussi adapté aux
5 collectivités, et ça, c'est extrêmement difficile à faire
6 reconnaître par les bailleurs de fonds.

7 **MS. RAINBOW MILLER:** C'est juste parce que
8 moi, mon client me dit que, oui, il vous a donné des
9 informations pour les contacts, mais que les conclusions,
10 ils n'ont pas pu participer.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ah oui, c'était France
12 à l'époque, France Robertson, qui maintenant est au Centre
13 d'amitié, je pense, de Trois-Rivières ou, je me trompe, de
14 Joliette, mais France a été mise au courant. Ça, vous
15 pouvez retracer l'histoire sans doute. Et la chercheuse
16 porteuse de ce projet-là était Mme Lyse Montminy de
17 l'Université de Montréal.

18 **MS. RAINBOW MILLER:** Combien de personnes
19 ont été consultées dans cette recherche-là?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Deux cent trente-
21 quatre personnes.

22 **MS. RAINBOW MILLER:** Deux cent trente-
23 quatre personnes?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25 **MS. RAINBOW MILLER:** OK. Et quand on parle

1 de intervenants, c'est des intervenants de quel organisme?
2 Parce que y'a comme quatre sections. Des sections, c'est
3 des individus, et des sections, c'est des intervenants là.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ben, en fait, y'a
5 différents groups, OK? Donc, y'a des intervenants en
6 collectivités autochtones, OK? Y'a des citoyens
7 autochtones des collectivités autochtones, et nous avons
8 aussi choisi quatre milieux urbains. OK? Donc, c'était ça,
9 l'échantillonnage.

10 **MS. RAINBOW MILLER:** Pourriez-vous
11 commenter quand vous avez dit dans votre témoignage : « Je
12 ne suis qu'un porte-voix où je donne la voix à gens. »

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Moi, dans le
14 cadre de ma recherche, j'ai toujours fait ça et je le
15 ferai toujours. Quand je rencontre des... pour moi, les
16 vrais experts, c'est les gens qui vivent les choses, mais
17 ça, c'est ma position à moi, et je l'assume très bien.

18 Cela dit, j'ai souvent... j'ai souvent dit
19 quelque chose qui, de mon point de vue, en fait, peut-être
20 mériterait certainement de constituer un élément... un
21 élément constitutif des cadres d'éthique qui se
22 multiplient là, mais quand on travaille aussi avec des
23 populations contrevenantes, qui ont commis des crimes,
24 parfois des crimes graves, il y a une chose qui n'est
25 jamais sortie aujourd'hui puis qui fait partie aussi de la

1 **MS. RAINBOW MILLER:** ...de la violence faite
2 aux femmes...

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, non, non.

4 **MS. RAINBOW MILLER:** ...comme si vous aviez
5 un statut de...

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je représente
7 personne, Madame. Je représente le discours de mes
8 répondants et mes répondantes. C'est tout.

9 **MS. RAINBOW MILLER:** Donc, si je comprends
10 bien, les conclusions de vos recherches, c'est l'opinion
11 des gens qui ont été...

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ce n'est pas une
13 opinion puisque c'est fait dans une procédure
14 scientifique, OK, puis ce sont des données colligées dans
15 une démarche qualitative auprès d'échantillons de
16 population et qui n'ont pas aucunement une portée
17 généralisante, selon les règles d'une dynamique
18 quantitative.

19 **MS. RAINBOW MILLER:** Je n'ai plus de temps.
20 Merci.

21 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you. Next,
22 we would like to invite up the Eastern Door Indigenous
23 Women's Association. Ms. Natalie Clifford will have 10
24 minutes.

25 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. NATALIE CLIFFORD:**

1 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Bonjour.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bonjour.

3 **MS. NATALIE CLIFFORD:** In your testimony
4 today, you talked about conditions, and I think you were
5 specifically talking about conditions on release; correct?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

7 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in the context
8 of when someone has been convicted and sentenced?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, some of these
11 conditions could include to refrain from alcohol use,
12 adhere to a curfew and perhaps to not contact the victim?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

14 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, at the time of
15 release, the conditions are subject to some kind of
16 judicial oversight; correct?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

18 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, when someone
19 then gets arrested, police also have the authority to hold
20 the accused prior to a conviction; correct?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

22 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in your opinion,
23 are the cluster factors that you outlined also applicable
24 to the time of arrest, and the decision whether to hold or
25 release?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Les facteurs de
2 grappage?

3 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Oui.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Qu'est-ce que les
5 facteurs...

6 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Perhaps it was the
7 in translation.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, c'est une toute
9 autre logique. Ça n'a rien à voir avec cela, parce que le
10 *cluster analysis* auquel je réfèrais tout à l'heure était
11 dans une logique actuarielle d'évaluation de la gestion du
12 risque. Et là ici en termes de détention, par exemple,
13 préventive avant comparution, ce n'est pas la même chose.

14 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. Are you
15 willing to speak to the decisions that arresting officers
16 do make at the time of arrest pursuant to Section 499(2),
17 for example?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, ça ne fait pas
19 partie des grilles qui sont utilisées pour cette portion-
20 là de l'arrestation policière.

21 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Are you -- you're
22 saying specifically the cluster factors are not used for
23 that part of the decision making? Are you able to speak
24 to the decision making that an arresting officer makes
25 with respect to release and conditions?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, parce que là ici
2 c'est la détention préventive, par exemple, après
3 arrestation, en vue de comparaitre. C'est à cette étape-
4 là que vous référez?

5 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Yes.

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Donc, non, les
7 policiers n'ont pas accès à ces outils-là actuariels. Les
8 outils auxquels je réfèrais tout à l'heure sont lors de
9 l'admission au sein des établissements carcéraux.

10 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, because you are
11 qualified as an expert witness with respect to the
12 criminal justice system, are you able to answer my
13 questions pertaining to decisions that arresting officers
14 make at the time of arrest with respect to release and
15 conditions?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je peux répondre à
17 certaines conditions, mais ici, si je répons à la
18 question que vous me posez, à savoir si les facteurs de
19 gestion du risque sont appliqués à ce moment précis
20 d'arrestation avant la comparution, je vous dis que non.

21 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, to
22 clarify, your expertise, you can speak to these decisions;
23 however, we just won't apply the cluster factors?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

25 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. Merci. So, I

1 just want to confirm that when we talk about a domestic
2 assault and the provision of the *Criminal Code* that we use
3 to prosecute a domestic assault is the same that we would
4 use if were prosecuting, say, a fight that broke out in a
5 bar; is that correct?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous voulez dire au
7 niveau des articles de loi?

8 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Yes.

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Aucune idée. Exemple,
10 un voie de fait peut absolument être réalisé ou fait dans
11 l'univers familial et/ou encore dans un espace public.
12 C'est la catégorie de voie de fait. Vous voulez dire la
13 catégorie infractionnelle?

14 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, my
15 question is specifically just a confirmation that as far
16 as the *Criminal Code* is concerned and the assault
17 provisions that we invoke to prosecute something outside
18 the home and inside, or in a domestic assault situation,
19 we're using the same provisions of the *Criminal Code*;
20 correct?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.

22 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, among the
23 decisions that an arresting officer is to make in a
24 circumstance where he has, for example, arrested a woman
25 in a domestic assault situation, one of the conditions

1 that he could potentially impose, should he decide based
2 on his analysis, is a no-contact order with the victim;
3 correct?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.

5 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And in your
6 experience and knowledge of domestic assault situations,
7 and particularly where Indigenous women are involved, is
8 this a typical condition that would be imposed?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, la plupart du
10 temps elles sont imposées.

11 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. And, in this
12 Inquiry, we've heard evidence that often in situations
13 where an Indigenous woman reports a domestic violence
14 situation, she herself becomes criminalized. Is this a
15 reality with which you are familiar?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Malheureusement.

17 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in the case of,
18 for example, again, an Indigenous woman who perhaps falls
19 into the custody of an arresting officer after reporting,
20 for example, a domestic assault in which then she becomes
21 the criminalized person, one of those conditions could
22 very well be that she have a no-contact order, and that
23 no-contact order could therefore mean that she can't go
24 home, say, in the middle of the night upon release;
25 correct?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Tout à fait. Tout à
2 fait.

3 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And so, in that
4 case, the person that has made the decision, first of all,
5 that not only was she not the victim but that she is
6 actually a perpetrator and, therefore, not allowed to go
7 back to her own home is the arresting officer, and that
8 decision is not subject to judicial oversight; correct?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Non.

10 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, if she decided
11 out of her concern based on the events that led to her
12 arrest that she wanted to go home and check on her baby,
13 and she did so, would she be in breach?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

15 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And so, can a breach
16 in and of itself at this stage lead to a direct entry into
17 the judicial system?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais certainement au
19 maintien de son incarcération avant comparution, par
20 exemple, mais oui, ça pourrait être... ça pourrait lui
21 entrainer de nouvelles accusations si elle est en bris de
22 conditions.

23 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, in -- okay. In
24 your opinion or experience, or do you know whether if then
25 her assault charges were dismissed, does the breach charge

1 also get dismissed, or are there situations in which women
2 continue to be prosecuted for the breach that arose out of
3 the assault charge that was then dismissed?

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ça c'est selon la
5 situation. Il n'y a pas vraiment de tendances. Il y a
6 toutes sortes de cas. Il faut voir. J'ai pas porté une
7 attention particulière aux tendances qui se dégagent au
8 niveau des populations.

9 **MS. NATALIE CLIFFORD:** It is possible?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, c'est possible.
11 Oui, absolument, oui.

12 **MS. NATALIE CLIFFORD:** So, would you say
13 that this example is against the -- and forgive me if the
14 translation was correct in my understanding -- the
15 approach that you understood to be recommended to uphold
16 the family unit, would you say that this experience is
17 against upholding the family unit?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Absolument.

19 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Do you think it's
20 something that could be avoided?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais bien sûr qu'on
22 pourrait l'éviter.

23 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Okay. So, would you
24 then support a recommendation that across the country
25 police services could receive training, perhaps directed

1 by Indigenous communities within their proximity to better
2 understand their role? And, in the broader picture, part
3 of that training, whether you support the recommendation
4 that part of that training would actually uncover police
5 role in the continuation and disproportionate number of
6 Indigenous women who are involved in the judicial system?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **MS. NATALIE CLIFFORD:** And, would you also
9 go so far as -- okay. Would you also go so far as to
10 support a recommendation for amendments to the *Criminal*
11 *Code* or the promulgation of other legislation to provide
12 for a better system that helps better informed handling
13 investigation and prosecution of domestic violence?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

15 **MS. NATALIE CLIFFORD:** Thank you.

16 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you.

17 Commission counsel would like to invite up next Ms. Beth
18 Symes representing Pauktuutit and other Inuit groups. Ms.
19 Symes will have 10 minutes.

20 **--- CROSS-EXAMINATION BY MS. BETH SYMES:**

21 **MS. BETH SYMES:** Professor Brassard I
22 represent Saturviit, the Inuit Women of Nunavik; and
23 Pauktuutit, the Inuit Women of Canada, plus three other
24 Inuit organizations, and my questions are going to be
25 focused on Inuit women.

1 You have written about family violence in
2 Nunavik; is that correct?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

4 **MS. BETH SYMES:** You have done research on
5 the impact of family violence in Nunavik?

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, l'action
7 concertée ne comprenait pas les femmes inuites, mais j'ai
8 rencontré des hommes inuits.

9 **MS. BETH SYMES:** You have met Inuit men --
10 in what form of research were you doing that you would
11 meet Inuit men?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Dans le cadre de ma
13 dernière recherche qui portait sur l'expérience que se
14 font les hommes autochtones de la violence conjugale.
15 L'action concertée, la recherche que j'ai faite, que j'ai
16 réalisée avant ne comportait pas... ne comprenait pas les
17 Inuits, même malgré beaucoup d'efforts d'intégrer les
18 Inuits, et ça, c'est une particularité du Québec, du
19 Nunavik, c'est que souvent les populations inuites ne sont
20 pas automatiquement intégrées aux études, donc ça, c'est
21 un autre enjeu là.

22 **MS. BETH SYMES:** So, I am coming then to
23 the research you did then, where you interviewed Inuit men
24 of who -- and asked them questions about whether or not
25 they had been subject to violence by their domestic

1 partner ---

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà, s'ils avaient
3 vécu et s'ils avaient expérimenté des événements de
4 violence conjugale dans un contexte conjugal ou familial.

5 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, you were clear
6 then, that you, yourself, have never been to Nunavik?

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Ç'a été deux
8 assistantes de recherche que j'ai envoyées.

9 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, do you,
10 yourself, work in English?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, mais surtout de
12 l'anglais passif. Je parle très mal l'anglais, OK, donc...
13 mais j'écris et voilà, on a des services aussi d'appui à
14 la rédaction en anglais, mais l'anglais est ma deuxième
15 langue.

16 **MS. BETH SYMES:** Okay. The reason I ask is
17 that in Calgary, Nakuset, the Executive Director of the
18 Native Women's Shelter in Montreal testified that almost
19 all Inuit in Montreal speak no French. So, I am asking
20 you -- I presume you do not dispute her, do you?

21 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** I'm not sure if
22 that's -- can we stop the time?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, la plupart des
24 Inuits de Montréal qui viennent... que j'ai rencontrés à
25 Montréal, dans le contexte de Montréal, parlaient anglais,

1 très rarement le français.

2 **MS. BETH SYMES:** Okay. Fair enough.

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Le français est leur
4 troisième langue et ça pose beaucoup de problèmes avec les
5 rencontres, notamment au niveau de la police et tout ça.

6 **MS. BETH SYMES:** And, did you use English
7 speaking researchers then, to ask the questions?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais, bien sûr. Oui.
9 Et même, dans certains cas, je n'ai pas hésité, quand la
10 femme inuite ou l'homme inuit ne parlait pas bien
11 l'anglais ou ne maîtrisait pas bien l'anglais, de faire...
12 de me servir des interprètes et de traduire.

13 **MS. BETH SYMES:** And, that would be
14 interpretation from Inuktitut?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Du Nunavik, oui.

16 **MS. BETH SYMES:** Yes, that particular
17 dialect. Okay.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

19 **MS. BETH SYMES:** Now, as Ms. Miller said,
20 we received your materials electronically yesterday and
21 first got to read them last night. But, as we have looked
22 through exhibits 37 to 49, I do not see where you have
23 referenced the research and reports of Saturviit about
24 these issues.

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** De Saturvik?

1 **MS. BETH SYMES:** Saturviit, the Inuit Women
2 of Nunavik. Are you aware of their research and
3 reports ---

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne les ai pas..
5 je ne les ai pas rencontrées.

6 **MS. BETH SYMES:** And, you are not aware of
7 the research and the reports that they have written?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

9 **MS. BETH SYMES:** Are you aware of the
10 research and reports that Pauktuutit, the national
11 organization that represents Inuit women ---

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, le projet
13 Pauktuutik (sic) auquel Mylène Jaccoud a participé. Je
14 viens tout juste de l'avoir.

15 **MS. BETH SYMES:** Okay.

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Parce que ça fait à
17 peine quelque... quelque temps qu'il a été terminé là,
18 Ponktituk (sic) là.

19 **MS. BETH SYMES:** Yes, that's the 2018
20 report. But, have you read their past reports on Inuit
21 women in corrections and...

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non. Non. Non.

23 **MS. BETH SYMES:** Now, I was really struck
24 last night by the story of Chad in Exhibit 38 at page 293.
25 Remember the story of Chad? It must have happened in a

1 bar. His girlfriend or his spouse's cell phone kept
2 ringing. Chad told you that he ripped her cell phone in
3 two. And then he said, well, she told me that I then hit
4 her with a glass. And then he said, of course I have no
5 recollection of that.

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

7 **MS. BETH SYMES:** You wrote that story;
8 right? That story is in your research?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

10 **MS. BETH SYMES:** Okay. And, of course that
11 very conveniently enabled him to avoid taking any
12 responsibility for his actions for what he had done?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une forme
14 d'interprétation, mais, oui. C'est pas... c'est pas
15 impossible d'interpréter les choses comme ça.

16 **MS. BETH SYMES:** And, what is so
17 interesting, Professor Brassard, is that no where in that
18 do you record what happened to the woman. She is just
19 missing.

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

21 **MS. BETH SYMES:** You don't know -- you did
22 not record whether she went to the hospital, she had
23 facial laceration, she needed surgery?

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Vous avez tout à fait
25 raison. Le découpage actuel de la littérature, des

1 recherches qui existent en matière de violence conjugale
2 ou familiale ne prend jamais en compte l'ensemble des
3 points de vue d'une situation. Et à la limite, je pourrais
4 renchérir en vous disant : non seulement on n'a pas le
5 point de vue, par exemple, de la femme, ou encore de
6 l'autre côté, l'homme aussi, hein, vous le savez, y'a eu
7 de nombreuses recherches qui ont été réalisées à partir de
8 l'expérience et que du point de vue des femmes. Donc, on
9 pourrait, ce même raisonnement-là, s'il est juste, ben, il
10 pourrait être juste de l'autre côté lorsqu'il s'agit d'une
11 recherche portant sur les hommes. Effectivement, y'a
12 toujours un côté manquant.

13 Mais, cela dit, y'a aussi d'autres acteurs
14 qui peuvent être en présence parce que, vous savez, le
15 surpeuplement des logements fait en sorte que, ben, oui,
16 y'a des évènements qui se font dans l'intimité, mais y'a
17 aussi des évènements qui se produisent alors que, ben,
18 voilà, peut-être qu'une cousine est près, ou voilà, un
19 enfant ou n'importe quoi. Donc, il est tout à fait vrai,
20 ce que vous dites, que le type de découpage... en fait, mon
21 idéal, l'idéal serait de faire des entrevues avec les
22 membres des familles qui vivent des situations où chacun
23 pourrait s'exprimer sur les évènements et apporter sa
24 propre représentation, par exemple, et perception des
25 évènements.

1 **MS. BETH SYMES:** Well, Professor Brassard,
2 the Inquiry has been across the north, they have been in
3 Whitehorse, Yellowknife, Rankin Inlet, Happy Valley Goose
4 Bay and Montreal, and heard heart wrenching stories of
5 murdered Inuit women from mothers, fathers, sisters,
6 children. And, in almost all of those cases, murder was
7 not the first thing that happened in that relationship,
8 but it was a case of escalating violence over time.

9 And, I guess I want to put to you in
10 fairness, what was so concerning was Chad's story with no
11 sense of the desperate need to intervene in such
12 situations where a woman's life is at risk if this
13 violence escalates. And, surely, we both want to prevent
14 murders. So, what is your response?

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** Ma réaction sur le
16 verbatim de la situation?

17 **MS. BETH SYMES:** No. To saying that, so I
18 blacked out, I was drinking too much, so I take no
19 responsibility in what clearly is probably going to be an
20 escalating situation of violence with a bad ending.

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-mm. Oui.

22 **MS. BETH SYMES:** So, here is your chance to
23 redeem yourself. **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

24 **MS. BETH SYMES:** So here's your chance to
25 redeem yourself.

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non, je ne suis pas
2 certaine de bien, je ne sais pas si... Je ne me défile pas,
3 pourtant, habituellement, mais là, je ne suis pas certaine
4 de bien saisir. Si on parle de la situation, par exemple,
5 où certains hommes me disent que : « Bon, voilà, j'ai un
6 blackout dans la soirée ou tout ça » puis ça correspond à
7 l'évènement d'une violence, qu'est-ce que...? Je ne sais pas
8 s'il y a un problème de compréhension, mais je ne suis pas
9 certaine de bien saisir ce qu'on me demande ici.

10 **MS. BETH SYMES:** I am out of time, and so
11 except with exception ---

12 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** If you could
13 clarify the question so that she can answer it.

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Là, j'aimerais
15 comprendre au moins la question.

16 **MS. BETH SYMES:** What I am trying to
17 explore with you, if the goal is to eliminate violence
18 against Indigenous women, do you not agree with me that it
19 is crucial to examine the situations like Chad, because
20 escalating domestic violence ---

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais oui, il faut en
22 tenir compte, bien sûr qu'il faut en tenir compte. On ne
23 doit pas l'ignorer. Même si c'est un blackout, on doit en
24 tenir compte aussi.

25 **MS. BETH SYMES:** Thank you.

1 Dre RENÉE BRASSARD: Merci.

2 MS. CHRISTA BIG CANOE: Thank you. Next,
3 we would like to invite up the Families for Justice. Ms.
4 Suzan Fraser will have 10 minutes.

5 --- CROSS-EXAMINATION BY MS. SUZAN FRASER:

6 MS. SUZAN FRASER: Bonjour collègues!
7 Bonjour Renée!

8 Dre RENÉE BRASSARD: Bonjour!

9 MS. SUZAN FRASER: Je m'appelle Suzan
10 Fraser, je viens de Toronto, mais je suis née à Trois-
11 Rivières, mais je ne peux pas poser mes questions en
12 français! (rires)

13 Dre RENÉE BRASSARD: C'est correct!

14 MS. SUZAN FRASER: --- because we left
15 when I was one and a half, so -- but I am very happy to be
16 here on Huron-Wendat territory, which I have visited many
17 times over the years and I always feel at home here.

18 I am very grateful to Pénélope for caring
19 for us so much this week and I found great comfort in what
20 she has told us. I also want to acknowledge Rebecca and
21 the gulliq. In my culture, which has a Scottish heritage,
22 we have an expression of good tidings that is, lang may
23 yer lum reek, which means may there always be smoke in
24 your chimney, and I think it is a parallel about the
25 importance of the fire and the importance of heat in

1 northern culture. So, thank you to everybody and the
2 Commissioners.

3 I represent, Renée, a group of 20 wonderful
4 loved ones of women who have disappeared or have been lost
5 to us, and I am carried here by those families who have
6 trusted me to come here with their stories, so I am
7 grateful to them as well. I want to speak to you a little
8 bit about some of the issues you have raised today about
9 expertise and what we call in English as lived experience.

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Mm-hmm.

11 **MS. SUZAN FRASER:** Okay?

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

13 **MS. SUZAN FRASER:** Often, you will agree
14 that when a program is funded, the funders will say that
15 the program has to be evidence based?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

17 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, in order for
18 something to be evidence based, it has to be studied,
19 backed up by research, which usually comes from academia?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Dans une demarche
21 scientifique, oui.

22 **MS. SUZAN FRASER:** Yes. Okay. So, you
23 need statistics behind what you are proposing for your
24 program?

25 **Dre RENÉE BRASSARD:** Pas uniquement des

1 statistiques; on peut très bien avoir des démonstrations,
2 par exemple, qualitatives, où c'est des passages, des
3 extraits d'entrevues qui servent de données probantes.

4 **MS. SUZAN FRASER:** Yes. And so, often
5 though, it takes time for that research to catch up to
6 what people who are in need of services are telling
7 service providers, is that fair?

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui. Oui.
9 Absolument.

10 **MS. SUZAN FRASER:** And, I think you have
11 spoken today about the expertise that people who are
12 living the experience have and that they are the true
13 experts?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

15 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, often, it
16 will be a number of years before the research catches up
17 to what women are saying about what they need, is that
18 fair?

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** Des fois, la recherche
20 est un peu en retard sur ce qui expriment les femmes ou
21 les groupes sociaux, mais aussi parfois la recherche, elle
22 est porteuse d'idées, aussi, qui peuvent être avant-
23 gardistes, qui peuvent aussi permettre de voir le
24 développement de certains phénomènes, oui - pas toujours à
25 leur remorque, mais je vous dirais que oui,

1 habituellement, il y a une réalité vécue puis notre
2 rapport, c'est d'aller explorer cette réalité-là en
3 utilisant la recherche scientifique.

4 **MS. SUZAN FRASER:** Yes. Okay. Thank you.
5 And so, just thinking about that and what it means,
6 sometimes if you want to have your funding approved, you
7 have to go to ethics, you have to get your grant
8 proposals, you have to get funding for that in order to
9 get the evidence to support a particular program. It can
10 take years, is that fair?

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

12 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, at the same
13 time, we know that in terms of what we are doing in
14 corrections, I think what you have told us today is that
15 we know that it is not working; is that right?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

17 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, that we are
18 funding in very large dollars a system that does not
19 produce us results; is that right?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Oui.

21 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, would you
22 agree that, to a large extent, what we need to do is to
23 look to the self-identified needs of a community and fund
24 those self-identified needs and let the research catch up
25 afterwards?

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

2 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. Because the
3 people that you have met in the course of your research
4 need assistance now; right?

5 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, depuis hier.

6 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And, for the
7 families who have children, five years, ten years to
8 establish something that might work, that is a childhood;
9 right?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Oui.

11 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And so, is there
12 a framework within academia that you can help us with,
13 that would allow this to happen? Is there a model that
14 you know of that would help us move in this direction, or
15 does it just mean that we have to change our mind to do
16 things in this particular way?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait, c'est tout un
18 système à transformer, si on veut aller sur cette voie-là,
19 donc, d'être plus en adéquation entre la recherche et les
20 réalités vécues, par exemple, ou soutenir les expériences
21 vécues plus rapidement, de manière, en corolaire avec la
22 recherche scientifique. Il faudrait changer l'ensemble des
23 règles, parce qu'il y a un alourdissement de plus en plus
24 grand, il y a des règles de plus en plus nombreuses qui
25 nous sont prescrites avant même de commencer.

1 Donc oui, il y a un alourdissement
2 incroyable, de part et d'autre qui fait en sorte que ça
3 maintient ou ça permet d'agrandir, si on veut le décalage,
4 l'adéquation entre les expériences vécues et la recherche.

5 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. Thank you. And,
6 the longer we wait for these things, those will -- are
7 likely to enhance the structural inequalities, is that
8 fair?

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. I am going to
11 change direction because I want to speak a little bit
12 about the actuarial tools and the problems with them.

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** O.k.

14 **MS. SUZAN FRASER:** Okay? So, my background
15 is doing work for psychiatric in-patients in Ontario who
16 are subject to some of the tools that Mr. Ewart (phonetic)
17 was...

18 And so, if I understand what you have told
19 us today, that most of these actuarial tools look at a
20 number of different factors that are correlated with an
21 increased level of violence or recidivism, and try to
22 assign a particular risk to an individual?

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, voilà.

24 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, some of these
25 factors are what are called static factors, and some of

1 the factors are dynamic factors; is that right?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

3 **MS. SUZAN FRASER:** Okay.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

5 **MS. SUZAN FRASER:** So, the static factors
6 are the things that we can't change. I was born in a
7 particular place. My parents separated at a particular
8 time. There's a whole range of things, poverty ---

9 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

10 **MS. SUZAN FRASER:** --- and different tools
11 use different factors.

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

13 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. And then there
14 are the dynamic factors in terms of what's happening with
15 me in the moment. Those are the things that I can change;
16 is that right?

17 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm.

18 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, different
19 tools rely more heavily on dynamic factors than they do on
20 the static factors?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** They do.

22 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. They do. Okay.
23 So, I'm not familiar with the LSI/CI, but what I
24 understood you to say, if you come from a community where
25 everybody in that community would share all of those

1 static factors, and you compare it, for example, with,
2 like, a community in Westmount, Quebec where you don't
3 have poverty, where there's more stability because of the
4 wealth and the social privilege, that community won't have
5 all of those factors.

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà.

7 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, if you come
8 from the first community, you're going to be at a
9 disadvantage?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Voilà

11 **MS. SUZAN FRASER:** Okay. So, we have to be
12 very careful. These are not about the use of those tools
13 because of the inherent biases built into them?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà. C'est ce à quoi
15 je réfèrais quand je parlais de traitement ou
16 d'utilisation d'outils de manière équitable. Donc,
17 l'équité, il faut faire attention parce que c'est de
18 présupposer que toutes les franges de la population sont
19 du même niveau et ce n'est pas vrai.

20 **MS. SUZAN FRASER:** D'accord. Merci
21 beaucoup.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie.

23 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you, Ms.
24 Fraser. This concludes the cross-examination portion of
25 today's testimony with Professor Brassard. I do have a --

1 sorry, I'm being told I'm not speaking loud enough. I do
2 have a few questions in re-direct. I do not anticipate it
3 will take the 20 minutes, but as per normal, I will
4 request the time is set.

5 **--- RE-DIRECT BY MS. CHRISTA BIG CANOE:**

6 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Professor Brassard,
7 I know that you haven't had a chance to speak too much
8 with me today, but we have been listening and watching
9 your testimony, even when we weren't in the room.

10 As you know from Maître Jacob, I'm one of
11 his colleagues. I only have a couple questions for you,
12 if I might ask them?

13 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mm-hmm. Absolument.

14 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Yeah. Lorsque vous
15 complétez vos recherches avec les femmes autochtones et
16 leurs expériences avec le système de justice pénale, est-
17 ce que vous pouvez expliquer la manière dont vous tenez
18 compte de leurs traumatismes et expériences? Et comment
19 est-ce que vous assurez que les participantes ne sont pas
20 traumatisées davantage?

21 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est une question à
22 laquelle j'ai déjà répondu, mais je vais le faire à
23 nouveau, dans la mesure qu'on s'assure que lors de la
24 réalisation des entretiens, par exemple, si jamais il y
25 avait des contenus traumatiques, par exemple, qu'on

1 réveillait des malaises, par exemple...

2 Vous savez, parler... moi, je n'ai pas des
3 objets de recherche où c'est très facile, donc tout peut
4 se produire, dans la mesure où quand on parle d'évènements
5 comme ça... Donc, effectivement, on prévoit toujours qu'il y
6 ait quelqu'un sur place qui puisse intervenir, parce que
7 je ne suis pas une intervenante et mon rôle est très bien
8 précisé en début de démarche. Donc, je m'assure toujours
9 que les gens puissent bénéficier d'un intervenant ou de
10 services - je ne laisse pas aller les gens comme ça, en
11 pleurs, en disant : « Merci beaucoup pour ton vécu, ciao
12 bye! » Ce n'est pas du tout comme ça qu'on procède. Donc,
13 on a une préoccupation très grande pour ces gens qui se
14 confient.

15 Mais vous savez, il y a quelque chose, au
16 delà de l'éthique de la recherche, que j'aimerais
17 souligner : il m'est aussi arrivé de recevoir des plumes
18 d'aigle, après une entrevue - puis ça, on n'en parle
19 jamais. Il m'est aussi souvent arrivé que des gens
20 viennent me remercier puis disent : « Écoute, ton
21 verbatim, est-ce que tu pourrais me l'envoyer? Parce que
22 la prochaine fois qu'un juge me donne une sentence, je
23 vais lui montrer ma vie. »

24 Il y a beaucoup d'entrevues de recherche
25 qui permettent à des gens, aussi, de guérir par la parole.

1 J'ai souvent plus été en contact avec ça que le contraire.

2 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Je change en
3 anglais, merci!

4 The question, actually, that my colleague
5 is talking to you about, she referenced the *Yourt*
6 (phonetic) case, and you had spoken about it earlier as
7 well, particularly as she was talking about recognizing
8 the inherent bias and discrimination that exists when
9 you're looking at that static factors, and you responded
10 in relation to the equity issues and the failure sometimes
11 to recognize some of the issues are on the fringes.

12 And, I'm just guessing. My colleague might
13 have asked a couple of further questions but I'm not
14 actually knowing what she asked, but it triggered for me,
15 when we're talking about the dynamic factors that are
16 changeable, how do we increase the dynamic factors
17 compared to those static ones, when you look at a
18 community that is disadvantaged, to benefit the
19 disadvantage so we can increase better outcomes?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** En fait, ça serait
21 l'idéal, d'avoir plus de facteurs dynamiques. Mais encore
22 là, je reviens à la logique interne des outils actuariels,
23 qui sont des modèles hybrides, donc qui tiennent à la fois
24 compte... il y a des tendances lourdes, vous savez. Dans le
25 domaine de la criminologie, on sait très bien que le taux

1 de récidive passé 50 ans est nul. Pour certaines
2 catégories d'infractions, que ce soit un homicide, par
3 exemple, que taux sont nuls; que la réitération de
4 l'homicide conjugal est quasi inexistante dans l'histoire
5 même... depuis qu'on a une justice.

6 Donc, il y a de ces facteurs-là qui sont
7 plus statiques (rires), c'est ça un peu l'ironie, mais qui
8 sont plus statiques, qui sont plus... à partir desquels on
9 contrôle mieux, on connaît mieux la récidive. Mais
10 évidemment, il y a une grande partie, plus de la moitié de
11 cette récidive-là, qui se cache dans des facteurs dits
12 dynamiques.

13 En fin de compte, c'est qu'on essaie de... et
14 c'est ça qui est très intéressant, dans le cas qui nous
15 oppose, c'est qu'on essaie de nous faire croire que la
16 récidive est contrôlable. Et ça, ça répond à des
17 impératifs populistes : on sait quoi faire, vous allez
18 voir, on connaît les récidivistes. Donc, ça permet de
19 donner une impression générale qu'un phénomène un peu
20 gluant ou sur lequel on a de la difficulté à prédire, à
21 avoir une logique prédictive, qu'on contrôle les
22 paramètres.

23 Et ce système-là, malheureusement, voilà,
24 le Canada l'a adopté depuis 1996, parce que c'était la
25 tendance clinique de l'heure et ça permettait aussi

1 d'abreuver aussi toutes sortes d'étapes de l'appareil de
2 justice pénale, dans la mesure où cet outil-là est très
3 intéressant, parce que ça permet à l'admission de dire à
4 quelqu'un : « Tu vas dans tel, tel, tel établissement. »
5 Donc, un rôle prépondérant au niveau du classement des
6 détenus.

7 Une fois qu'on a classé les détenus, on
8 fournit tous un outil qui fournit le rationnel des
9 pratiques correctionnelles, aussi ; une fois que vous êtes
10 rattaché à un établissement avec une cote qui est
11 numérique, dans ce cas-ci, vous avez le fardeau de l'aide
12 ou encore de la réduction du risque est renvoyé à la
13 personne et non pas à l'État dans une logique de service
14 et de prise en charge.

15 Donc, ça devient... c'est la personne qui est
16 responsable de gérer son risque individuel. Et ça, c'est
17 ce qu'on appelle la nouvelle pénologie ; c'est le risque
18 et la responsabilisation individuelle dans une idéologie
19 très individualiste où l'État se retire de la prise en
20 charge des gens et redonne le fardeau et la responsabilité
21 de gérer le risque aux personnes.

22 Vous savez, c'est un peu la même logique...
23 avant, que les assurances : donc, ce sont des modèles
24 actuariels qui ont été importés, en fait, de la logique
25 comme les assurances, vous savez. « Madame, vous venez de

1 faire quatre réclamations en deux ans, ça va vous coûter
2 plus cher. » Donc, voilà, ce sont des systèmes de
3 classification jusqu'à un moment donné, interdire à
4 certaines personnes d'être assurées parce qu'elles ont un
5 trop grand nombre, voyez-vous? C'est la même logique ...et
6 c'est incroyable de gérer des humains comme on gère des
7 pertes matérielles ou des pertes dans le cadre d'assurance
8 et on le dénonce.

9 Et envers les Autochtones, je me souviens
10 très bien au-delà de moi-même les travaux de la Torontoise
11 Kelly Hannah-Moffat qui est certainement une des sommités
12 dans le domaine de la criminologie au Canada qui a
13 travaillé dans le cadre de la Commission de Louise Arbour
14 et qui a dénoncé ce système actuariel qui s'inscrit dans
15 la nouvelle pénologie depuis presque son apparition.

16 Mais vous savez, au-delà des... on n'a pas
17 tant de pouvoir que ça au final. Y en a des choses qui
18 ont été dites. Tout a été dit sur bien des questions mais
19 encore faut-il des volontés politiques mais aussi des gens
20 pour mettre en place ces constats-là. On peut toujours y
21 croire au point de les réitérer au cinq, 10 ans, mais un
22 moment donné aussi, ben voilà, on passe à autre chose.

23 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you because
24 that does explain a little bit in terms of -- I like the
25 comparison you've just given of we wouldn't use -- it's

1 not a good method to use tools we use ---

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument pas.

3 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** --- or objects to
4 humans. And what seems to really be missing in any of the
5 actuary tools is the fact that ---

6 **Dre RENÉE BRASSARD:** Et peut-être pour la
7 suite des choses, si je peux me permettre, Madame la
8 commissaire en chef, là vous avez un système auquel...
9 actuariel en matière clinique mais y a d'autres éléments
10 du système aussi qui procèdent... qui procèdent de la même
11 façon. Y a une espèce de déshumanisation-là des services
12 de plus en plus grande au profit de la sécurisation et
13 tout ça et du populisme... du populisme. On voit de plus
14 en plus aussi des procès... des procès publics se faire
15 qui viennent un peu influencer le cours des choses. Et ça
16 ce sont aussi de nouveaux phénomènes auxquels je pense on
17 doit se préoccuper collectivement.

18 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** And so you'd agree
19 that without balancing -- because in these tools, you're
20 taking into consideration the static and the dynamic you
21 had said to us. Without balancing the disadvantage, we're
22 basically putting into place tools that aren't going to
23 ever have a positive impact on -- particularly when
24 talking about humans, particularly talking about survivors
25 or victims, as well as people who have perpetuated harm or

1 crime against them.

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà. Jusqu'à
3 maintenant, y a absolument rien qui m'amène à conclure ou
4 à penser que ç'a été positif dans le cas des Autochtones
5 en particulier, loin de là, au contraire.

6 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Those are my
7 questions. I thank you for the opportunity to ask you
8 more questions in redirect.

9 I would like now to offer the Commissioners
10 an opportunity to ask questions.

11 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:**
12 Commissioner Robinson will start.

13 **MS. CHRISTA BIG CANOE:** Thank you,
14 Commissioner Robinson.

15 **--- QUESTIONS BY/QUESTIONS PAR COMMISSIONER QAJAQ**
16 **ROBINSON:**

17 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I always get
18 accused of speaking too softly, so I have to put it right
19 in front of my face, Sean. So this is for you.

20 Thank you. Merci. I have a few questions
21 and I want to thank you for your presentation.

22 For the most part, I think a lot of the
23 questions that I had have been answered and I think one of
24 my -- I have a bit of a comment or an observation I guess
25 is there's been a lot of discussion about healing but what

1 -- and it's a very important step. And from families and
2 survivors, we've heard the importance of healing but what
3 families and survivors have also shared with us is they
4 want accountability, responsibility to be taken.

5 And I'm not sure if this is something that
6 you can comment on but in terms of the approaches that
7 you've identified or have brought forward in your research
8 and the focus needing to change towards more of a healing
9 perspective, where is accountability and justice in this?

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** À l'heure actuelle,
11 prendre la responsabilisation ou la responsabilité de
12 quelque chose c'est participer collectivement aux
13 changements à tout le moins, à voir se modifier les
14 choses, et je pense qu'on va devoir dépasser largement des
15 excuses publiques. On va devoir prendre acte. On va
16 devoir agir, agir, urgence d'agir, urgence d'agir parce
17 que sincèrement là ça commence à être un peu trop de
18 « history repeating », o.k.

19 Et on va perdre des joueurs. Si on joue
20 toujours la même pièce de théâtre-là, un moment donné y a
21 des joueurs qui... on n'a pas les moyens de perdre un seul
22 allié, à mon avis. Considérant le poids politique,
23 considérant toute la joute politique, on n'a pas les
24 moyens de perdre personne comme allié pour mettre ces
25 actions en place.

1 Donc pour moi, il est bien clair, pis c'est
2 pas la recherche scientifique qui va leader ça. C'est les
3 volontés politiques. On va devoir dépasser les excuses.
4 On va devoir... ne serait-ce que le temps, ne serait-ce
5 que d'accorder le temps. Prendre une responsabilité de
6 quelque chose là comme état, c'est aussi donner le temps
7 aux gens, pis la notion de temps qui peut avoir un sens
8 complètement différent que le nôtre.

9 J'ai cru comprendre que cette présente
10 Commission avait demandé plus de temps. Elle en a eu dans
11 les prérogatives de l'état. Alors pour moi, je sais pas
12 si on est dans la question de la prise de la
13 responsabilité. On pourra faire toutes sortes de discours
14 sur la reddition de comptes, vous aurez toujours des gens
15 qui vont venir jouer la carte de la reddition de comptes.

16 Je sais pas si c'est la voie de l'avenir ou
17 la voie à prendre de mettre les gens en situation de
18 justification parce que derrière ces gens-là ou ces
19 postes-là, la plupart du temps ce sont des champions de la
20 justification et de l'intellectualisation. Donc c'est un
21 puit sans fond. On va être ici encore dans 100 ans.

22 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** You're
23 sending me possibly into a conversation we don't have time
24 for. I think I was more -- what I'm more speaking about
25 is I've heard from women that when the Circuit Court comes

1 in and the plane leaves, at least they've got a reprieve.
2 They've got some piece from the violence and I absolutely
3 appreciate the importance of, you know, keeping people
4 closer to the community.

5 But what families want, what survivors
6 want, those facing this violence is peace and safety and
7 there is -- you know, go the comment sections of different
8 media outlets and you have people say, oh, just fill the
9 sweat lodge and let them heal and healing is not -- you
10 know, it's cheated with indifference but -- or I think
11 minimized and dismissed, trivialized.

12 But you also hear from families -- we've
13 heard from families that, yes, so we're hearing the system
14 is broken but the families want accountability and safety.
15 So we'll talk about the accountability of governments.
16 I'm talking about accountability in relationships within
17 community, within families, within those that have
18 experienced violence, and those who have perpetuated the
19 violence.

20 And my concern is and we've heard it from
21 others is that this -- you know, dismantle the broken
22 system and there's terror in what the alternative could be
23 because, you know, I don't want to answer for you but
24 there's been so much disruption of the existing Indigenous
25 measures of accountability and justice that the fear is,

1 from what I've been told, is that we could tell the state
2 shut them down but what they'll do is delegate and
3 offload.

4 And there needs to be that piece of work of
5 understanding which you've done in your research, we're
6 doing in this, but then there will be the policy legal and
7 political reform, this grey area is terrifying.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

9 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** I think for
10 some -- and I want to acknowledge that and hear your
11 thoughts on what are the steps to ensure safety.

12 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que dans tout
13 ce qu'on mettra en place comme type de système ou comme
14 pluralisme juridique, que ça soit de la médiation sociale
15 jusqu'à l'intervention de la justice pénale, dans ces..
16 disons ces pratiques les plus traditionnelles, il faudra
17 toujours se préoccuper je pense de la sécurité et de
18 respecter ce besoin-là d'avoir un espace de paix des gens.
19 Et ça je pense que si y a quelque chose qui doit nous
20 guider c'est certainement ça.

21 Cela dit, quand vous référez à votre
22 analogie de quand l'avion part ça soulage aussi une
23 certaine catégorie de personnes, pour avoir... pour disposer
24 de cet espace-là de paix, oui, effectivement. Mais
25 écoutez, je... il faut cet espace-là, mais cet avion-là peut

1 aller à plein de destinations aussi, pas nécessairement la
2 prison ou tout ça.

3 Donc, moi je pense que dans les actions qui
4 seront mises en place, il faudra avoir un respect suprême
5 des acteurs des communautés. Et je vous dis,
6 indépendamment de la nation d'appartenance de la
7 communauté, parce qu'on sait très bien que chaque
8 communauté a sa propre dynamique. Mais au moins je
9 souhaite que chacune de celles-ci puissent avoir cette
10 occasion de mettre les actions qui elles considèrent mais
11 avec les gens, pas nécessairement juste les représentants,
12 avec les gens, les familles auxquelles vous référez si
13 bien. Ces familles-là auront un mot à dire dans ce
14 qu'elles veulent pis ce qui apaisera aussi leur âme et
15 leur cœur.

16 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** My final
17 question (off mic) political will. And I think that we
18 cannot ignore the fact that the politicians are elected,
19 so it's public will.

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

21 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** And we are
22 dealing with not only systemic racism and discrimination,
23 we're dealing with individual people ---

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

25 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** --- who are

1 racist and discriminatory in this country and they vote --
2 -

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

4 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** --- and they
5 vote in the people that create the system and maintain the
6 system.

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui.

8 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** How do we
9 reach the public and change the public will? No small
10 task, but I want your thoughts.

11 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm. Je pense que
12 l'ensemble des évènements qui ont conduit... qui a conduit
13 la tenue de la présente Commission des femmes autochtones
14 assassinées et disparues constitue, de mon humble avis, un
15 évènement qui a été cherché du capital humain, pas juste
16 autochtone.

17 Vous savez, y a des... y a des mouvements
18 sociaux dans l'histoire des autochtones qui ont mobilisé
19 ou on permit de mobiliser un certain nombre de groupes
20 autochtones. Mais je pense que les femmes autochtones... ça
21 aura pris du temps, je le sais, ça pris du temps tsé, mais
22 c'est pas moi qui est responsable de l'agenda et tout ça,
23 mais je pense que les femmes autochtones assassinées ou
24 disparues ont... ces évènements-là ont... sont allés chercher
25 aussi du capital humain allochtone, peut-être pas assez,

1 peut-être pas ce qui suffit pour... pour mettre une pression
2 politique, mais on peut pas nier ce fait-là. Je pense que
3 en 2018 il faut, comme vous dites, soit être raciste,
4 complètement ignorant ou indifférent totalement pour ne
5 pas se préoccuper de cet évènement-là qui se passe chez
6 nous, dans notre pays.

7 **COMMISSIONER QAJAQ ROBINSON:** Thank you.
8 Merci for your time and for sitting in the hot seat all by
9 yourself. Merci.

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, pis là je vais
11 m'entourer des gens qui m'aiment ce soir si vous le
12 permettez. C'est très difficile aussi d'être ici.

13 **--- QUESTIONS BY COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON:**

14 **COMMISSIONER BRIAN EYOLFSON:** Professor
15 Brassard, thank you very much for coming here and sharing
16 your evidence and talking about your research with us
17 today. I think a lot of helpful questions have been
18 asked. And I don't really have any further questions for
19 you, so I just want to take this opportunity to thank you,
20 and I'll pass the microphone on to my colleague
21 Commissioner Audette who I think has some questions for
22 you.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je vous remercie de
24 votre bienveillance.

25 **--- QUESTIONS PAR LA COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:**

1 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Professeur
2 Brassard, Renée, je t'aime beaucoup, Renée.

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** C'est la première fois
4 que tu m'appelle Professeur Brassard.

5 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Oui, je suis
6 commissaire quand même là, come on.

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

8 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Sérieux, je
9 suis honorée là de porter les mocassins de commissaire.
10 Puis je veux juste te dire avant que je pose mes
11 questions, je t'ai trouvée courageuse de recevoir
12 l'énergie que t'as reçue, c'était pas nécessaire, c'est ce
13 que je pense moi, parce que cette énergie que tu reçois,
14 on l'a reçu tout au long du mandat.

15 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

16 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Mais on a
17 reçu aussi beaucoup d'amour par ces mêmes personnes-là...

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

19 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...par ces
20 mêmes situations. Donc, ça fait partie de la dynamique
21 pis ça fait partie pour moi du processus de guérison. Et
22 ce matin...

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

24 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...t'as ouvert
25 une valve.

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

2 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Après 62 ans
3 de silence par ma mère, elle a réalisé des choses...

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

5 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...suite à ton
6 témoignage. C'est une femme qui est en processus de
7 guérison depuis 40 ans puis peut-être plus.

8 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

9 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Et elle m'a
10 expliqué tout à l'heure que sa souffrance elle l'a
11 retrouvée dans tes mots parce qu'elle pouvait pas mettre
12 des mots avant, parce qu'on l'a empêchée de mettre des
13 mots. Alors je te remercie pour ce bout-là en tant que
14 fille, pas en tant que... son nom, est capable, elle ira te
15 le dire si elle veut te le dire. C'est elle qui m'a fait,
16 fait qu'est capable.

17 Fait que je pense aussi à toutes ces
18 femmes...

19 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

20 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...qu'on n'a
21 pas entendues dans le cadre de l'enquête, des femmes
22 incarcérées, ça ça me brise le cœur. Qajaq peut t'en...
23 elle peut le confirmer, mes collègues aussi, les femmes
24 que Maître Taillé (phon.) représente qu'on a pas
25 entendues, les travailleuses du sexe...

1 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

2 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...et bien
3 d'autres groupes là à travers le Canada. Donc, la
4 chandelle que j'ai allumée c'est pour elles, c'est pour
5 elles. Pis je vais essayer de te le dire avec beaucoup
6 d'amour, Renée, o.k.

7 Tu m'as fait réfléchir, j'ai réagi, j'ai
8 pensé, parce que on travaille avec des femmes en 2016,
9 2017, 2018 qui ont perdu un être cher parce que le voisin
10 dans la communauté, le conjoint ou l'ex-conjoint de cette
11 même communauté va avoir tué cette femme-là. On va
12 entendre beaucoup de témoignages et c'est à cause d'elles
13 qu'on est ici aujourd'hui, faut se rappeler pourquoi on
14 fait ce travail-là, c'est à cause que les familles ont
15 lutté pendant des décennies. Et là j'essaie de
16 comprendre, parce que te connais pis je sais que t'as un
17 bon cœur. Et la traduction elle a été difficile, j'invite
18 les gens à lire les verbatims. J'invite les gens parce
19 que ça vaut la peine. Mais rassure-moi ou explique-moi -
20 parce que j'ai pas le droit de t'influencer - quand une
21 femme autochtone n'a pas eu justice...

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** M'hm.

23 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** ...le système
24 n'a pas été là, Commissaire Robinson l'a dit, le système
25 les a abandonnées ou n'était pas là, puis que pour elles,

1 la guérison passerait justement par enfin il a été reconnu
2 coupable, enfin on sait que c'est lui qui a pris ma fille
3 puis que justice soit faite, la culture imposée, on se
4 l'avoue, dans ce contexte-ci. On peut plus retourner en
5 arrière où est-ce qu'on avait, oui, une forme de justice
6 communautaire, une justice autochtone. Il n'y avait pas
7 de l'hyper sexualisation à cette époque-là. Il n'y avait
8 pas le problème de drogues, de boisson, des cas
9 résidentiels. Donc, il y a plusieurs facteurs, n'est-ce
10 pas, qui arrivent?

11 Alors, aujourd'hui, comment faire en
12 sorte... c'est quoi ta position ou tes idées face à ça, à
13 des femmes qui souffrent veulent une justice, mais elles
14 ne l'ont pas?

15 Et en écoutant certains paragraphes... pas
16 paragraphes, mais aspects de ta recherche auprès des
17 hommes, il y a un contexte derrière, mais on a juste pris
18 des petit bouts parce que le temps est fait comme ça et
19 c'est comme si on déresponsabilisait les hommes de leurs
20 actes criminels, et ça, ç'a fait réagir des mamans, des
21 frères, des sœurs qui ont perdu un être cher.

22 Je commencerais avec ça, Renée.

23 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je pense que...
24 évidemment je suis tout à fait d'avis que la
25 reconnaissance de la responsabilisation, de la culpabilité

1 de quelqu'un qui a assassiné un être cher ça fait partie
2 du processus de guérison. Je serai pas dans mon binder,
3 là. Je serai pas dans mes résultats de recherche. Je
4 sais que ça fait partie du processus. Des fois ça
5 enclenche. Des fois ça permet d'avancer et de faire des
6 grands bonds, mais certainement pas, c'est pas suffisant.
7 C'est pas suffisant à guérir. Ça fait partie du
8 processus.

9 En l'absence d'une telle reconnaissance
10 pour toutes sortes de motifs, notamment parce qu'il n'y a
11 pas eu justice, il n'y a pas eu présence d'acteurs, il n'y
12 a pas eu d'intervenants, il y a eu aussi... c'est pas une
13 question de présence, mais il y a eu une non action, une
14 non considération. Il y a même des endroits où on a su
15 des mois après, des années après. Donc, on a fait des
16 fois... on a affaire à toutes sortes de choses là-dedans,
17 qui fait en sorte qu'ils nous conduisent tous au même
18 endroit, celui du sentiment de non justice.

19 Mais ça, je pense, c'est le plus grand
20 drame de cette cause-là, de femmes, dans ce cas-ci, de
21 femmes autochtones qui n'ont pas eu droit à la justice.
22 Ça fait que c'est pas juste ces femmes-là qui ont été
23 assassinées ou qui sont disparues. Des fois c'est des
24 réseaux entiers de gens qui sont morts aussi, dont une
25 partie d'eux-mêmes sont morts avec ces femmes-là. Il y a

1 eu un arrêt de quelque chose dans leur vie. Il y a des
2 femmes qui n'ont jamais été capables de dépasser cet
3 événement-là. Il y a des familles qui n'ont jamais été
4 capables.

5 C'est des questions de moralité. Je trouve
6 que c'est vraiment des questions de moralité parce que le
7 sentiment de justice, voilà, je sais très bien que ça fait
8 partie aussi de la guérison.

9 D'un autre côté, on a aussi des faits, des
10 faits qui nous montrent que, bien, voilà, on l'utilise
11 peut-être trop, peut-être mal aussi. On l'utilise pas
12 quand il faut. C'est ça le problème, c'est qu'on
13 l'utilise pas quand elle est bienvenue. On l'utilise, au
14 contraire, quand souvent elle n'est pas bienvenue.

15 Et là ça sera de doser tout ce rapport-là
16 qu'on entretient avec ce système parce que, t'as tout à
17 fait raison, il y a des gens qui ne veulent pas retourner
18 en arrière et qu'on devra écouter aussi et qui sont
19 confortables avec cette logique vindicative qui est au
20 cœur de notre système de justice, mais il y a des gens qui
21 ne le sont pas. Et c'est pour ça que je dis, mais voilà,
22 chacun a sa propre guérison. On va porter notre propre
23 guérison et parfois ça sera dans une voie. Pour d'autres,
24 ça sera d'autres éléments. Il n'y a pas personne sur
25 cette terre-là qui a l'autorité de prescrire quels sont

1 les éléments de guérison pour chacun et chacune de nos
2 âmes. C'est aux personnes de décider.

3 Donc si ne serait-ce qu'on avait une
4 société qui pouvait leur permettre d'aller vers là où
5 elles peuvent guérir, ça serait déjà faire preuve d'un
6 plus grand respect envers nous.

7 **COMMISSAIRE MICHÈLE AUDETTE:** Merci
8 beaucoup.

9 Dans toute ton expérience de recherche, je
10 peux témoigner à une certaine époque, il y a eu des
11 collaborations avec des individus ou des groupes
12 autochtones, mais mon court passage à Femmes autochtones
13 du Québec, les conditions qu'une recherche se fasse avec
14 Femmes autochtones du Québec, il y avait tout ce principe-
15 là de PCAP.

16 Et à partir de ce moment-là, Docteure Susie
17 Bazile nous a préparé ce protocole-là. Alors, ça, je suis
18 fière de dire que c'est une femme autochtone qui a fait ce
19 protocole-là pour guider la recherche au sein de Femmes
20 autochtones du Québec.

21 Tes autres collègues des autres
22 universités, ou toi aussi comme chercheure, est-ce que
23 c'est difficile d'accepter que les groupes autochtones ou
24 les mouvements autochtone désirent avoir ce contrôle-là,
25 cet accès-là ou donner à la recherche et ainsi de suite,

1 et surtout le suivi après que le projet soit terminé?

2 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien sûr que c'est
3 difficile. Mais bien sûr que c'est difficile. C'est
4 compréhensible, mais bien sûr que c'est difficile, parce
5 que c'est comme si on me disait, et on me le dit à
6 certains égards, à différentes occasions, mais c'est
7 correct aussi.

8 Je donne un exemple. Je suis en processus,
9 moi aussi, de réflexion, pas de guérison... je remercie le
10 Créateur... mais je suis en processus d'évolution, ça
11 c'est sûr, et de réflexion aussi. Je suis rendue à une
12 étape de ma vie où ça fait 20 ans que je fais de la
13 recherche autochtone. À part Madame Lévesque au Québec,
14 il n'y a pas grand monde qui peut se vanter d'être là
15 depuis 20 ans, parce qu'il y a un tournus incroyable pour
16 toutes sortes de considérations.

17 Et dernièrement, j'ai... en fait, un des
18 articles que j'ai publié, c'est super intéressant. Moi,
19 je trouve ça intéressant. Dans une des plus grandes
20 revues mondiales, *The British Journal of Criminology*, dans
21 le *Ranking Review*, tu fais ça une fois dans ta vie. Je
22 l'ai fait. Le premier commentaire des évaluateurs que
23 j'ai eu a été le suivant : « Are you Aboriginal? » Non.
24 Non. Je n'utiliserai pas non plus mon nom de baptême
25 spirituel, Onanakashe Oyoeshkwo (phonétique), pour me

1 prétendre n'importe qui. Je suis ce que je suis. Moi,
2 j'ai trouvé ça difficile. Si tu veux ma réponse, j'ai
3 trouvé ça difficile.

4 C'est difficile aussi de voir s'ériger,
5 puis c'est normal aussi de voir s'ériger des règles qui
6 jouent... pas qui jouent, mais qui prennent place et qui
7 montrent, en fait, qui indiquent clairement des voies de
8 passage et des voies d'interdiction.

9 Moi, vous savez, la journée où on va me
10 dire que parce que mon origine ethnique étant celui d'être
11 allochtone ne m'autorise plus, je vais quitter et c'est
12 correct. Je vais respecter cela. Je n'ai pas d'autre
13 choix. Je ne vois pas quel choix j'aurais.

14 Maintenant, voilà, et je le souhaite aussi
15 parce que ça va permettre aussi, dans l'histoire de
16 l'évolution des connaissances, de mieux contrôler des
17 savoirs, de s'appropriier, puis enfin les cadres, de
18 s'appropriier et enfin, les cadres, les idéologies, peut-
19 être, qu'on essaie... des groupes de lobbying sociétal,
20 peut-être qu'ils vont disparaître et que vous allez
21 produire quelque chose d'autre? Je le souhaite ardemment.
22 Et si c'est ce qu'il faut pour y arriver, qu'on le fasse.

23 Je voudrais que pour l'heure... évidemment,
24 il y a plus de relève dans l'ouest; on a un problème
25 aussi, en termes de relève. Si on peut occuper une place

1 actuellement qui comble ce manque de relève là, ma place..
2 je ne suis pas enracinée, je ne suis pas un arbre, je peux
3 bouger. Mais quand je ne serais plus bienvenue, je vais
4 partir et je vais continuer mon exploration et mon
5 interprétation des réalités humaines et ma curiosité, je
6 vais..

7 Mais comme je dis toujours à mes
8 partenaires autochtones : « Voilà, c'est le fun,
9 travailler ensemble, on a du plaisir, on met des choses à
10 jour, on travaille sur des actions, on contribue, à ma
11 façon. » Je n'ai pas les réponses à tout, bien entendu -
12 loin de moi de prétendre ça. Mais c'est correct, c'est
13 correct si c'est ça. Et ça sera arrivé dans mon existence
14 à moi (rires), qu'est-ce que vous voulez que je vous dise?

15 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Un phénomène
16 qu'on retrouve beaucoup, depuis qu'on traverse le grand
17 territoire qu'on appelle le Canada, on va rencontrer de
18 façon formelle et informelle des gens d'universités, du
19 milieu académique, dans nos vies personnelles et
20 professionnelles. Et on remarque qu'au Québec, on a moins
21 de chercheurs autochtones versus les autres provinces.
22 Donc ça, c'est un objectif, pour ma part, comme
23 commissaire, de s'assurer qu'on ait une relève, aussi.

24 **Dre RENÉE BRASSARD:** Absolument.

25 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Est-ce

1 que dans ton travail, je pense que tu as parlé de
2 formation, assurer qu'il y ait des autochtones?

3 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui, effectivement,
4 puis tu as raison, parce que l'université, c'est une
5 autorité. Ce sont des poids différenciés que l'on accorde
6 à la science, hein? Là, on a eu un gouvernement
7 conservateur qui n'en avait rien à cirer de la science
8 puis là, on a un retour aux Libéraux qui, voilà, la
9 science, c'est tout pour eux puis peut-être que demain, ça
10 sera autre chose. Donc, c'est une géométrie variable.

11 Mais oui, tu as raison, l'université,
12 c'est... mais en attendant, moi, je regarde, je continue à
13 faire de la recherche au Québec, mais je n'attendrai pas
14 qu'il y ait un professeur à l'École de travail social de
15 criminologie autochtone, parce que ce n'est pas demain la
16 veille. Mais en attendant, par exemple, je peux participer
17 aux capacités autochtones.

18 Donc, mes assistants de recherche... et ça,
19 c'est tout un système qui... est pernicieux, en quelque
20 sorte, parce que vous savez, quand on fait de la
21 recherche, puis ça n'a rien à avoir avec le fait que je
22 légitime ou que je rationalise ma pratique de recherche,
23 mais les bailleurs de fonds m'obligent à produire des
24 mémoires et des thèses de doctorat - c'est une obligation,
25 avec les fonds publics. Je dois contribuer à produire des

1 mémoires et des thèses de doctorat.

2 Ça, ça invalide le fait que je puisse
3 engager un autochtone dans une communauté, comme salarié,
4 que je puisse l'initier à ma grille d'entrevue puis lui
5 dire : « Tu es bien mieux que moi! » Et souvent, j'y
6 arrive de plus en plus avec mes recherches en disant :
7 « Vous êtes bien plus expérimentés que moi, experts que
8 moi dans ces domaines-là. Allez faire le terrain, allez
9 rencontrer les gens, vous connaissez le contexte beaucoup
10 mieux que moi! »

11 Mais ça, ce sont des règles qui tantôt nous
12 l'interdisent et tantôt, c'est un espèce de jeu de pouvoir
13 aussi, où j'espère que les autochtones auront aussi une
14 prise, une meilleure prise, une poigne, si on veut. Donc
15 oui, mais ce n'est pas demain la veille.

16 Je suis allée passer une partie de mon
17 année d'études et de recherche en Alberta et ici, on n'en
18 a pas, de Native Studies ; on n'a pas de Alberta Native
19 Studies, de Faculty of Native Studies. Je suis allée à
20 l'Université de l'Alberta à Edmonton ; il y a des classes
21 de doctorants autochtones. On n'a pas ça, au Québec! On
22 est à des années-lumière de ça.

23 Donc, si ça interdit la production de
24 savoir avec et pour les peuples autochtones sans être par
25 les peuples autochtones au Québec puis qu'on peut se

1 priver de 20 ans de savoir, en attendant, il y a des
2 choses qui peuvent se produire là-dedans. Je me dis :
3 pourquoi ne pas travailler en alliance en attendant? Mais
4 un moment donné, oui, je l'espère, je le souhaite.

5 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Merci
6 beaucoup! On pourrait parler de ça beaucoup, juste le
7 monde de la recherche.

8 Revenir au fait pourquoi tu es une experte
9 aujourd'hui dans le cadre de l'Enquête nationale au niveau
10 des femmes incarcérées ; as-tu des exemples de femmes, des
11 trajectoires de vies dans tes recherches, que depuis sa
12 naissance, c'est difficile, se retrouve incarcérée, mais
13 qu'après, elle devient... l'*empowerment* est au rendez-vous,
14 elle devient un modèle, elle s'est sortie du cycle? As-tu
15 rencontré des femmes comme ça?

16 **Dre RENÉE BRASSARD:** Non.

17 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Ouf!

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Je travaille avec la
19 misère noire du monde. Puis mon dernier projet, le seul
20 mot qui me venait en tête pour ne pas périr dans cette
21 situation-là, c'était le mot « espoir. » Puis je me suis
22 promise que pour les cinq prochaines années, j'allais
23 travailler sur l'espoir, parce que c'est un peu lourd,
24 aussi, à porter.

25 Non, je te dirais que c'est le contraire ;

1 les femmes que j'ai rencontrées, de nombreuses sont mortes
2 ou sont aussi disparues. Elles sont disparues du VIH-Sida,
3 elles sont disparues d'overdose, elles sont disparues
4 d'épuisement. Je ne sais pas si, dans la définition, on
5 les compte, ces femmes-là, qui n'ont pas été assassinées
6 par personne d'autre, que la vie a assassinées, que leurs
7 conditions d'existence les a conduites à disparaître
8 aussi, à mourir. Et c'est plus celles-là auxquelles je
9 réfère et que je rencontre que les autres.

10 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Dans la
11 vie... c'est fort, ce que tu dis, l'État a un rôle et une
12 responsabilité ; la communauté a un rôle et une
13 responsabilité. La municipalité qui va vivre ou la ville
14 avec ces femmes-là a un rôle et une responsabilité.

15 Ma question, pour terminer : on doit
16 développer des recommandations pour assurer que ces
17 femmes-là ne deviennent plus de grandes oubliées? Oui?

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Oui. Mais au-delà de
19 proposer des recommandations...

20 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Dans le
21 cadre du mandat de l'Enquête.

22 **Dre RENÉE BRASSARD:** ... il faut les mettre en
23 action. Parce qu'on aura bien beau produire des cartables
24 de recommandations, si ces cartables-là restent... bien
25 voilà, non utilisés et que ça ne se traduit pas en

1 financement, en soutien, en accompagnement... voilà. Le
2 temps est à l'action.

3 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Merci
4 Renée. Pour ma part, quand je serai mocassins libres, je
5 m'assurerai que les recommandations restent vivantes et
6 honorées. Merci.

7 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

8 **COMMISSIONNER MICHÈLE AUDETTE:** Merci à
9 toutes les membres dans la salle. Thank you.

10 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Thank
11 you. First of all, Professor, thank you very much for
12 coming today and speaking about some very difficult
13 subjects.

14 The questions I have for you, and I hope
15 not too many, are in the context of legal pluralism. And,
16 I'll start off by giving a simple, I hope, example. You
17 and I are cousins, and we're at a family gathering, and we
18 fight. We disagree and we fight. All of us at this
19 gathering have a choice. Like I said, this is an example.
20 We have a fight, and all of us in the room at the time
21 have a choice. We can call the police or not call the
22 police. It's a choice that we make collectively and
23 individually.

24 We can decide to call the police, the
25 police come, somebody in the room, probably me, will be

1 charged with a crime. Or, the people in the room can say,
2 "You're not calling the police. We're going to deal with
3 his amongst ourselves, and we're going to resolve this
4 dispute in a way that makes sense to our family." So,
5 that's my example.

6 So, earlier in your testimony today, you
7 described about how earlier on before contact people,
8 Indigenous people in their communities managed their own -
9 - managed and resolved their own problems in their own
10 way.

11 Then, there was the wave of colonizers who came with
12 systems, with beliefs, with rules, with laws, and in order
13 to enforce all that, provided police. Now, this was the
14 foreign system. I know I'm, as they say, preaching to the
15 choir here. This was a foreign system. I think we can
16 all accept that the criminal justice system has not worked
17 for Indigenous people, or there's some people who say it
18 has worked too well. "Look at all of the people in jail."
19 It depends on how you want to characterize it.

20 I think that we're coming to the conclusion
21 that the criminal justice system, as it exists, will never
22 work for Indigenous people. I understand that there are
23 people who would say otherwise. I want to keep this at
24 the 40,000-foot level. So, if we accept the system as it
25 exists now will never work, then, again, we may be coming

1 to the conclusion that fixing is perhaps a waste of time.

2 So, let's go back to the original scenario
3 of you and I having a fight and our family in the room,
4 and how are we going to resolve this? Isn't there still
5 the opportunity for Indigenous people to say we're not
6 going to call the police; we're going to deal with this
7 our own way. We don't need anyone's permission to not
8 call the police. It's our choice.

9 I don't want to get off and decide about
10 safety and things. Let's assume it's a safe resolution.
11 The context of legal pluralism, isn't there still the
12 option of not calling the police from a criminologist's
13 perspective?

14 **Dre RENÉE BRASSARD:** Bien... la question, elle
15 est variable, en fait. Parce que oui, dans certains cas et
16 non, dans d'autres. Par exemple, le caractère explosif,
17 par exemple, le gravité, la gravité de l'infraction ; un
18 moment donné, ça nous oblige à appeler la police. Là, il
19 n'y a plus de choix, il n'y a plus de pluralisme. Donc, le
20 pluralisme se joue à un certain... jusqu'à un certain
21 niveau.

22 Mais un moment donné, si l'acte... on parle
23 d'homicide, par exemple ou d'un tueur de masse dans une
24 collectivité ou de quelqu'un qui abuse successivement une
25 série de personnes, je pense que le choix n'existe pas, il

1 n'est pas là.

2 Mais ça, ce sont des cas graves ;
3 évidemment, ce sont tous des cas graves, auxquels vous
4 vous préoccupez et chaque cas est grave. Mais là où ils
5 ont... oui, ils ont une marge... les autochtones ont une marge
6 de manœuvre pour un certain nombre de différends. Mais
7 dans le cas de la gravité objectif, par exemple, non, ce
8 choix-là ne s'impose plus.

9 Donc, si je reviens à votre exemple, on se
10 chicane, on est toujours cousines et un moment donné, on
11 peut prendre le choix, d'un commun accord que... et c'est là
12 que le pluralisme juridique, à tout le moins, pourrait
13 être plus présent dans les collectivités, pourrait être
14 fourni, en fait, des voies... qu'on fournisse plus de voies
15 diversifiées, de manière généralisée.

16 Donc, la personne, les personnes ou les
17 clans familiaux pourraient très bien prendre cette
18 décision-là, dire : « On se connaît tous et on sait qui on
19 est et voilà, notre histoire », parce que c'est de ça dont
20 il est question aussi souvent, on se connaît. On pourrait
21 prendre une décision plus éclairée, je pense, de faire
22 appel. Mais il y a un seuil, je pense, au niveau des mœurs
23 ou au niveau... que ce soit de la sécurité, par exemple, de
24 tous et chacun en général que là, le choix sera toujours
25 celui d'appeler la police.

1 ---QUESTIONS BY THE CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:

2 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** I agree
3 with you that there are times when the police must
4 intervene in very serious cases. Of course. That's to be
5 expected. But, I'm thinking now of the less serious
6 charges that seem to bring Indigenous women in particular
7 into the criminal justice; the shoplifting, the breaking
8 into a home, what we call simple assault of maybe pushing
9 someone rather than causing physical -- no physical injury
10 but more maybe emotional shock than anything.

11 And, these types of crimes or offences, as
12 I'm sure you know, bring women into the system and they
13 stay in the system for a variety of other reasons. So, if
14 we can hive off those lesser serious offences and say,
15 "No, we're not going to call the police anymore about
16 these types of offences because it will do more harm to us
17 than good," isn't that going to keep women in particular
18 out of jail? And, isn't that a type of legal pluralism
19 where there is consensus?

20 **Dre RENÉE BRASSARD:** Mais bien sûr, bien
21 sûr! Tout à l'heure, je réfèrais, un peu plus tôt, au fait
22 d'agir en amont, hein ; donc, comment agir avant même
23 l'entrée de l'appareil de justice pénale? Parce que là, on
24 est comme en mode réactionnel, on essaie de changer un
25 système qui est déjà en action et qui a déjà fait ses

1 effets, produit ses effets. Si on essaie d'agir,
2 effectivement... mais dans le domaine de la criminalité,
3 vous serez assez d'avis avec moi qu'il y a toujours une
4 marge de risque... et surtout une très grande possibilité de
5 dérive intellectuelle.

6 Quand on parle de crimes, d'agressions
7 sexuelles, on ne parle pas uniquement des infractions. On
8 touche aux frontières des mœurs et de la moralité, hein?
9 Donc, comme criminologue, c'est 100 fois plus difficile
10 (rires) de présenter, je pense, des résultats de recherche
11 sur ces thématiques-là, même si on consent que c'est
12 essentiel.

13 C'est comment contrôler la dérive, parce
14 que bon, quelqu'un va sortir, évidemment, le point de vue
15 des victimes : voyons donc, je ne peux toujours pas être
16 contre les victimes! Un autre va me sortir la sécurité
17 publique : vous ne pouvez pas être contre la sécurité
18 publique! Il y a toujours des arguments qui font que je
19 suis comme sur une planche, vous savez?

20 Mais dans le domaine de la criminalité, si,
21 pour les infractions moins graves, nous ne faisons pas
22 intervenir l'appareil de justice pénale conventionnelle
23 que l'on connaît, il y a fort à parier, Madame, est-ce
24 qu'on a affaire aussi à un pluralisme idéologique? Que
25 certains groupes vont nous accuser, okay, de ne pas avoir

1 agi lors des premiers signes d'une gradation, par exemple?
2 Donc, on ne sait par où prendre cette espèce de monstre à
3 100 têtes, à 1000 têtes.

4 Et c'est ça qui rend la chose complexe ;
5 c'est qu'il y aura toujours un lobby, quelque part, pour
6 s'emparer de l'idée puis de dire : « Ah ha! Voilà! Vous
7 n'êtes pas sensible à telle affaire, telle affaire et
8 telle affaire. » Et là, il y a plusieurs groupes qui
9 coexistent, je vous dirais, autour de cette réalité-là,
10 juste ce petit exemple-là, en apparence. Mais c'est plus
11 complexe que ça.

12 Et là, ça pourrait nous amener à nous
13 rétracter et dire non, systématiquement, grave ou pas
14 grave, on ne peut plus, parce qu'on est accusés, voyez-
15 vous, de ne pas tenir compte des premiers incidents qui
16 conduisent vers une trajectoire de gradation criminelle.

17 C'est très difficile, ce n'est pas évident;
18 on est dans le domaine de la criminalité, on est dans le
19 domaine du passage à l'acte, on arrive très mal à le
20 prédire, à le contrôler. Ce sont des comportements humains
21 et voilà, ça prend toutes sortes... ça heurte, on n'est
22 jamais capables de prédire où ça va... qui sera atteint par
23 les vagues.

24 Puis on est au cœur de la complexité des
25 phénomènes sociaux, je pense. Mais ce n'est pas parce

1 qu'on n'y met pas d'efforts.

2 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** If it
3 was simple, we wouldn't be here.

4 **Dre RENÉE BRASSARD:** Voilà, voilà, voilà.

5 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Well,
6 thank you very much. I promise if you're my cousin I
7 wouldn't hit you.

8 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** Those
9 are all the questions I have for you today. Having said
10 that, I want to thank you very much, I know it has been a
11 horribly difficult day for you. You have presented
12 different perspectives that are very important to our
13 work, ones we do not always want to look at, but are still
14 important to our work. And so, what you have done today
15 has, by weathering this storm, made a difference to the
16 work that we do and I am very grateful for that. I know
17 what it is like to be assailed in public.

18 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci Madame Buller.

19 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** So,
20 thank you. The Commissioners and I are very grateful for
21 your knowledge, your experience and your time today. And,
22 because you have given those gifts of time, experience and
23 knowledge, we have gifts for you, one you have referenced
24 earlier, and that is the eagle feather. We appreciate how
25 hard it is to do the work that you do, we are grateful for

1 the work that you do. And so, we hope that the eagle
2 feather will hold you up on the days you need holding up,
3 and I know there are those days, and hopefully it will
4 help you move onto new heights that you have not imagined
5 yet. We also have tobacco for you out of respect for the
6 work that you do. So, Professor, thank you very much for
7 the hard work that you do, the hard work you have done
8 today and I think the hard work you are going to be doing
9 in the future as well. Our sincere thank you.

10 **Dre RENÉE BRASSARD:** Merci.

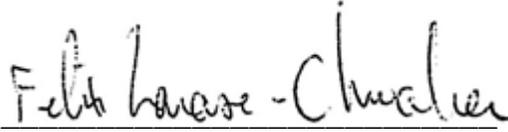
11 **CHIEF COMMISSIONER MARION BULLER:** And,
12 with that, we are adjourned.

13 --- Upon adjourning at 16:56

14

LEGAL DICTA-TYPIST'S CERTIFICATE

I, Félix Larose-Chevalier, Court Transcriber, hereby certify that I have transcribed the foregoing and it is a true and accurate transcript of the digital audio provided in this matter.

A handwritten signature in cursive script that reads "Félix Larose-Chevalier". The signature is written in black ink and is positioned above a horizontal line.

Félix Larose-Chevalier

Sep 20, 2018